TABLE DES MATIÈRES

DE LA

VINGT-HUITIÈME ANNÉE DE L'*AMI DU CLERGÉ*

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. C. DU CONCILE

Aliénation. — Les titres au porteur appartenant à des établissements ecclésiastiques ne peuvent être vendus sans l'autorisation du Saint-Siège. Cette autorisation est requise aussi pour changer ces titres ; en cas d'urgence, la permission de l'évêque suffit. Sinon, le vendeur et l'acheteur sont excommuniés, 330.

Communion. — Décret concernant la communion quotidienne, 181.

Confréries. — Droits des chapelains pour les messes solennelles, les offices funèbres et les neuvaines dans les oratoires des confréries, 424.

Fêtes supprimées. — Dans les diocèses qui ont un indult permettant la perception d'un honoraire pour ces fêtes, les prêtres qui après annonce du jour et de l'heure chantent la messe en l'appliquant à une intention spéciale peuvent se contenter d'envoyer à l'évêque les honoraires d'une messe basse, à certaines conditions. Même règle quand les curés chantent une messe de sépulture, 468.

Paroisse. — Limites paroissiales, 1036.

Séminaires — Décret concernant les élèves renvoyés des séminaires, 329.

S. C. DU SAINT-OFFICE

Extrême-Onction. — En cas de nécessité on peut se servir d'une formule abrégée, 782.

S. C. DES RITES

Absolution générale. — Voir *Tiers Ordres*.

Absoute. — Quand après l'office des morts on ne chante pas la messe de *Requiem*, l'absoute se fait immédiatement avant la messe. Quand il n'y a pas d'office et qu'on dit la messe du jour, l'absoute est renvoyée après la messe, 684.

Autel. — Pour la consécration valide des autels fixes ou portatifs, il n'est pas nécessaire d'y placer les reliques de plusieurs martyrs, mais d'un martyr avec celles de plusieurs autres saints, 372.

Bénédiction du Saint-Sacrement. — Diverses règles à suivre pour l'encensement, les inclinations à faire, le chant de l'oraison, pour les ministres sacrés et les chapiers, 371, 372.

Bréviaire. — Voir *Office divin*.

Capucins. — Les Capucins dispersés en France ne sont pas tenus à célébrer la fête du titulaire de l'église conventuelle, ni à faire le suffrage, 75.

Chanoines honoraires. — Pour les insignes, ils sont mis sur le même pied que les titulaires, 1037.

Chant grégorien. — L'édition Vaticane des livres de chant est déclarée édition typique et les évêques sont invités à remplacer dans leurs diocèses les autres éditions, mais sans bruit. Il faut l'autorisation de Rome pour reproduire les livres de chant grégorien ainsi approuvés, 75. — Déclaration relative aux éditions liturgiques, 332.

Chapelain à la messe. — Règles diverses à suivre par le clerc qui fait l'office de sous-diacre ou de chapelain à la messe, 469.

Communion. — Il n'est pas permis au prêtre revêtu des ornements pour la messe solennelle, chantée ou conventuelle de distribuer la communion comme cela est permis avant ou après la messe basse, 370.

Confréries. — Dans les processions du Saint-Sacrement, la préséance est réservée à la confrérie du Saint-Sacrement, 76.

Evêque. — Le vicaire capitulaire qui invite un évêque à célébrer pontificalement la messe ou les vêpres ne peut pas l'autoriser à se placer au trône. Il ne peut permettre l'usage de la crosse que dans les cérémonies où la rubrique l'exige, 75.

Exposition du Saint-Sacrement. — Diverses règles à observer pour les encensements, les inclinations, 371, 372. — Il n'est pas permis d'exposer le ciboire au dessus

de l'autel après la messe solennelle. Il faut le laisser au tabernacle, 372.

Fêtes de précepte. — Ces fêtes visées dans le décret du 8 janvier 1904 sont celles où le peuple est obligé d'entendre la messe et de s'abstenir d'œuvres serviles, 218.

Fondations. — Que faire d'une fondation pour le repos de l'âme d'un évêque dont le procès de béatification est commencé, 684.

Indulgence à l'article de la mort. — Elle ne peut validement être donnée en langue vulgaire, 217.

Messe chantée. — Il n'est pas permis d'entonner le *Credo* et de continuer comme dans les messes basses jusqu'à la Préface, 217.

Messe conventuelle. — Les messes conventuelles célébrées sans chant doivent être mises sur le même pied que les messes solennelles pour les oraisons commandées par l'évêque et les prières à réciter après la messe, lors même qu'une messe du jour serait chantée ensuite, 370.

Messe de « Requiem. » — Aux messes basses de *Requiem* il n'est pas permis de chanter soit les litanies des agonisants, soit les litanies de la sainte Vierge au lieu du *Benedictus qui venit*, 217. — La messe de sépulture, le corps présent, ne peut être célébrée aux fêtes supprimées dont la solennité n'est pas renvoyée au dimanche suivant, 218. — Quand une sépulture a lieu un des trois derniers jours de la semaine sainte, le premier jour libre où l'on peut solennellement chanter la messe de *Requiem* est le lundi de *Quasimodo* s'il n'y a pas ce jour une fête de précepte, ou de 1re ou 2e classe, 76. — La messe de sépulture solennelle ou simplement chantée qui se trouve, par suite d'un empêchement liturgique, renvoyée au-delà de deux jours après la sépulture ne peut être dite aux jours qui excluent les doubles de 2e classe, 76. — On ne peut célébrer pendant l'octave de l'Epiphanie la messe de *Requiem* pour la première fois après la mort, ou après la nouvelle que l'on en reçoit des pays étrangers. Cette messe serait permise dans l'octave de Noël et de la Fête-Dieu, sauf le jour octaval, dans les lieux où cette octave n'est pas privilégiée comme celle de l'Epiphanie, 76.

Messe votive. — Manière de chanter la messe *Rorate* quand elle est permise par indult pendant l'Avent, 372. — Diverses règles à suivre pour la messe votive chantée de l'Immaculée-Conception, nombre des oraisons, 425.

Office divin. — Pour ceux qui sont tenus à réciter l'office d'après le Bréviaire romain, l'usage du texte latin est obligatoire sous peine de ne pas satisfaire au précepte. On est tenu de recommencer si l'on avait récité en langue vulgaire par exemple les Litanies des saints dans les processions, 217.

Oraisons. — On omet les oraisons commandées par l'Ordinaire quand le nombre sept est dépassé avec les oraisons prescrites par la rubrique, 370.

Ornements. — Il est interdit de représenter sur les ornements de l'autel, du célébrant, des ministres, du livre, des crânes ou ossements dénudés, 76. — Le dessous de la pale doit être formé d'une toile de lin propre et facile à enlever, 76.

Patron de lieu. — Règles à suivre par les Réguliers pour la célébration de la fête des patrons de lieu, 74, 373; et de certaines autres fêtes, 373.

Portioncule. — A la procession qui se fait le 1er août aux vêpres dans les églises franciscaines pour annoncer cette indulgence, on peut porter la relique de saint François et chanter un hymne en son honneur. Quant au tableau qui indique l'indulgence, on l'affiche à la porte de l'église, si l'on veut, mais on ne le porte pas à la procession, 371.

Procession. — Quand des laïques y assistent avec un insigne catholique distinctif, quelle place doivent-ils occuper, 1037.

Religieuses de l'Immaculée-Conception. — Messe à célébrer dans leurs oratoires, 74.

Remi (Saint). — Dans les diocèses où cette fête est fixée au premier dimanche d'octobre, on permet de renvoyer au second dimanche la fête du Rosaire, s'il n'y a pas ce jour-là une fête de 1re classe, 75.

Rosaire. — On n'autorise qu'une messe solennelle et une messe lue du Rosaire. On demande une messe de paroisse répondant à l'office du jour dans les églises qui y sont tenues, quand le Rosaire renvoyé au dimanche est empêché par une fête supérieure, 75.

Sépulture. — Voir *Messe de « Requiem. »*

Sous-Diacre. — Règles à suivre pendant les cérémonies de la messe, 469.

Tiers Ordres. — Quand ni les confréries, ni les Tiers Ordres ne portent de sacs, la préséance est réservée à ces derniers. Les uns et les autres doivent être invités à porter des sacs dans les processions. Dans les processions du Saint-Sacrement, les Tiers Ordres ont la préséance sur les confréries, 76. — Le prêtre qui donne aux tertiaires l'absolution générale doit revêtir l'étole violette, 331. — Dans les églises ou oratoires des tertiaires vivant en communauté avec des vœux simples et ayant des relations avec l'Ordre des Capucins, il est permis de faire usage du calendrier, du missel et du martyrologe de l'Ordre, 371.

Vicaire capitulaire. — Voir *Evêque.*

S. C. DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS

Clercs. — Règles relatives à l'incorporation des prêtres faite avant le décret de 1898, 859.

Cloches. — Avec une cause sérieuse, l'évêque peut, non pas interdire la sonnerie des cloches chez les Réguliers, mais en limiter la durée. Un décret de cette nature atteint même les Dominicains qui ont reçu de saint Pie V le privilège de sonner quand ils veulent, 331.

S. C. DES INDULGENCES

Archiconfrérie de Saint-Antoine de Padoue. — Privilèges accordés à cette archiconfrérie établie dans la basilique de Padoue, 218.

Confession hebdomadaire. — Les personnes qui communient tous les jours en sont dispensées pour gagner les indulgences, 296.

Confrérie. — Celui qui appartient à plusieurs confréries qui ont chacune les indulgences des Stations ne gagne qu'une fois lesdites indulgences, 218.

Etudes (N.-D. des). — Indulgences accordées à l'invocation : « N.-D. des bonnes études, priez pour nous, » 685.

Indulgences plénières. — Quand une indulgence plénière a été accordée à toutes les églises d'un Ordre ou d'un diocèse, on ne la gagne qu'une fois, n'importe dans quelle église, 218. — Même règle pour une indulgence accordée pour la fête d'un saint dans les mêmes conditions. Quand on exige la visite de l'église paroissiale, il s'agit de l'église propre de celui qui veut gagner l'indulgence, celle du domicile, du quasi-domicile et de la simple habitation, en voyage, 218.

Indulgences partielles. — Accordées à ceux qui récitent à la fin de l'office : *O Clementissime* ou *Bene-*

dictum sit ; à l'invocation : « N.-D. du Saint-Sacrement, priez pour nous » ; « Marie, notre espérance, ayez pitié de nous ; » à une prière pour obtenir la grâce d'une bonne mort ; la sanctification des jours de fêtes, 219. — A une prière en l'honneur de N.-D. Libératrice des esclaves, de N.-D. des Sept-Douleurs, 374. — A la rénovation publique des promesses du baptême le jour de la Sainte-Trinité, 860. — Prière à Jésus mourant, 426. — Pour la conversion de la Hollande ; à une prière tirée de la méthode d'oraison de saint François de Sales, 470. — N.-D. du Saint-Sacrement, devant le Saint-Sacrement exposé, 861. — Jésus, Marie, Joseph, 861.

Médaille jubilaire de Saint-Benoit. — Elle n'a pas l'indulgence de la Portioncule, 1038.

Procession du Saint-Sacrement. — Indulgence accordée à ceux qui font un exercice spécial pendant cette procession, 1037.

Rite (Sainte). — Prière indulgenciée en son honneur, 1037.

Sacré-Cœur. — Prières indulgenciées, 77, 861. — Permission pour les religieuses qui ne peuvent réciter l'invocation *Cor Jesu* après la messe conventuelle, de gagner les indulgences en récitant cette invocation après l'*Angelus*, 861. — Mois du Sacré-Cœur indulgencié, 1038. — Prières pour la fête, 1039.

Scapulaire. — A l'occasion d'un grand concours de peuple, les Prêtres de la Mission sont dispensés de l'imposition personnelle et de l'inscription des noms, 861.

Sept-Joies (Fête des) de la Sainte Vierge. — Privilèges, 1037.

Tertiaire. — Celui qui a fait profession avant d'entrer dans une congrégation à vœux simples n'est pas tenu à une nouvelle profession s'il vient à quitter l'Institut après la dispense de ses vœux, 1037. — Règles pour les indulgences à gagner dans leurs chapelles, 1038.

S. C. DE L'INDEX

Livres condamnés. — Liste, 77, 470.

COMMISSION POUR LES ÉTUDES BIBLIQUES

Authenticité des livres de Moïse, 683.

SECRÉTAIRERIE DES BREFS

Dominique (Saint). — Indulgences accordées à de pieux exercices pour les 15 mardis qui précèdent immédiatement la fête de saint Dominique, 73.

Indulgence à l'article de la mort. — Faculté accordée aux directeurs de la société des Dames de Charité d'appliquer aux croix cette indulgence plénière, 74.

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

Lettre aux évêques de Prusse sur le sens de l'Encyclique relative à l'enseignement de la doctrine chrétienne, 684.

MOTU PROPRIO DE PIE X

Congrégations religieuses. — Les évêques ne doivent approuver aucune nouvelle Congrégation sans consulter le Saint-Siège, 859.

CONSULTATIONS

DOGMATIQUES, MORALES, LITURGIQUES, CANONIQUES, ETC., ETC.

Abraham. — On peut le choisir comme titulaire d'église, 639.

Absolution. — Voir *Confession*.

Absolution « complicis. » — Voir *Confession « complicis. »*

Absolution générale. — Voir *Tiers Ordre*.

Abstinence. — Celui qui fait maigre plus souvent que ne le prescrit l'Eglise, est-il encore obligé de garder l'abstinence à certains jours, 10. — Dans quelles conditions les curés peuvent-ils accorder la dispense de l'abstinence, 91. — Etendue de la dispense accordée à l'occasion d'un grand concours de peuple ; s'applique-t-elle aux prêtres, aux ouvriers d'une batteuse, 94, 1080. — Est-il permis de manger du canard sauvage, 235. — Oiseaux d'eau permis en certains diocèses, 303. — Quelques doutes au sujet de la dispense de l'abstinence, jus de viande versé dans un plat maigre ; aliments gras consommés pour ne pas les laisser se gâter, — en voyage, — aux stations thermales, 567. — Un restaurateur aurait-il le droit de faire gras avec sa famille pendant l'été où il reçoit de nombreux touristes, 568. — On peut donner aux pauvres, pour la manger, de la viande qui autrement se perdrait, 712. — La dispense de l'abstinence pour les officiers est-elle une concession personnelle qui s'étend à leurs serviteurs, même en l'absence des maîtres, 959. — Conduite à tenir en chaire, en confession relativement au battage à la machine le vendredi, 94, 1080.

Action (Philosophie de l'). — Qu'entend-on par ce mot. Comment s'applique-t-elle au mouvement social, 561. — Peut-elle expliquer l'existence de Dieu, 1093.

Action populaire. — Règles tracées par Pie X, 754.

Acton (Lord). — Ami intime de Glasdstone. Sa présence à Rome au moment du Concile du Vatican, 855. — Malgré ses préventions contre Rome, il mourra catholique, 857.

Adam. — Qu'est-ce qu'un catholique peut admettre au sujet de la création d'Adam, 230.

Adeste fideles. — Auteur et date de composition de cette prière, 575.

Adoration du Saint-Sacrement. — Pour exciter la dévotion des fidèles envers Notre-Seigneur, le curé peut ouvrir la porte du tabernacle, sans sortir le saint Ciboire. Il faut au moins six cierges allumés. Privilège accordé à des religieuses, 174.

Adoration perpétuelle. — Quand elle arrive le jour de l'incidence du titulaire, 77. — Quand l'adoration peut-elle se célébrer comme les Quarante-Heures ;

— messe avec une seule oraison, sans aucune mémoire, 256. — On peut dire une messe basse à l'autel de l'exposition dans plusieurs cas ; le peut-on pour jouir de l'indulgence attachée à l'autel privilégié, 576.

Aéroplane. — Divers appareils, 154.

Alembert (d') — Ses rapports avec Julie de Lespinasse. Il est exécuteur testamentaire, 653. — Son désespoir quand il a pu constater que cette dame ne l'aimait pas comme il le croyait, 654.

Allemagne. — Voir *Eglise, Protestantisme, Universités.* — Nombreux émigrants aux Etats-Unis, 662. — Les Allemands veulent s'annexer le Brésil, 663.

Ame — Influence de l'âme sur le corps, 783.

« Ami du Clergé » — Programme de l'année, 1. — Une discussion avec la *Revue pratique d'apologétique*, 839. — Notre Directeur est nommé protonotaire apostolique *ad instar*, 737.

Amovibilité Que penser de la distinction établie en France entre curés inamovibles ou non, 401.

Anaclet (Saint) — Les deux papes Anaclet et Clet sont-ils un seul et même personnage, 756.

Angelus — Gagne-t-on les indulgences en semaine sans se mettre à genoux, 93. — On doit réciter l'oraison en gardant la même attitude que pour l'*Angelus*, 640.

Angleterre catholique. — Rome et l'église anglicane, d'après le R. P. Jones Spencer, 664. — Manning archevêque de Westminster, 577. — Association pour la conversion de l'Angleterre condamnée par Rome, 578. — Les catholiques libéraux et leur Revue, 580. — Les démêlés de Newman avec Manning, 581. — Gladstone et le Vaticanisme, 1009. — Réplique de Manning, 1010, — et de Newmann, 1011. — Action sociale et œuvres théologiques de Manning, 1014. — Il est nommé cardinal, 1016. — Sa campagne contre les lois scolaires, 1018.

Animal (Règne). — Il n'y a plus de barrière entre le monde animal et le monde végétal, 690.

Anne (Sainte). — Que sait-on de certain au sujet de la vie de sainte Anne, 2. — Origine de la basilique de Sainte-Anne à Jérusalem, 4.

Annexe. — Voir *Binage.*

Anthropophagie. — Est-ce le dernier degré de l'abaissement de la conscience humaine, 1076.

Antonelli (Cardinal). — Il annonce à Montalembert l'apparition prochaine du *Syllabus*, 51. — Son attitude vis-à-vis le gouvernement impérial pendant le Concile du Vatican, 1138.

Apparition de N.-D. de Lourdes. — Voir *Office divin.*

« Archives de la France monastique » — Nouvelle revue bénédictine, 293.

Associations cultuelles en Amérique. — Organisation, 519.

Associations cultuelles en France. — Pourquoi le Pape les a-t-il repoussées en France quand elles sont tolérées en Allemagne, 865, en Suisse, 1025. — Voir *Séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

Assurances (Compagnies d'). — Que penser de ces Compagnies qui assurent en cas de décès provenant même de suicide ou de duel, 406.

Athéisme. — C'est un péril social d'après une brochure de Mgr Dupanloup, 195.

Attitude des fidèles aux offices. — A la messe basse, 624.

Aubergiste. — Comment agir en confession avec un aubergiste, 234.

Aumônier. — Quel *Ordo* doit-il suivre, 224.

Autel. — On peut consolider à l'aide d'un ciment nouveau le couvercle du sépulcre, sans être obligé de recourir à une nouvelle consécration, 95. — Un autel peut-il perdre son titre et comment, 422. — Peut-on conserver la coutume de baiser les quatre coins de l'autel le jeudi saint et jours suivants, 1039.

Autel privilégié. Quand on célèbre pour plusieurs défunts, comment faire l'application de cette indulgence, 125. Faut-il une détermination explicite du défunt qui sera l'unique bénéficiaire de l'indulgence, 140. — Conditions à remplir pour gagner cette indulgence. Quelle est l'étendue d'un privilège personnel, 316. — Le changement de vocable de l'autel enlève le privilège, 422. — Qu'est-ce qui fait perdre le vocable à un autel, 422. — La raison de ne pas priver les âmes d'une indulgence plénière serait probablement suffisante pour autoriser la célébration d'une messe basse à l'autel de l'exposition qui est privilégié, 576. Les jours doubles où on le peut, faut-il dire la messe en noir pour gagner l'indulgence, 875.

Autriche. — Le Concordat de 1855. Les concessions trop libérales de 1868 et de 1874 enlèvent à l'Eglise une partie des avantages du Concordat, 663.

Bal. — Voir *Danse.*

Ballons. — Découverte des ballons. 145. — Enveloppe, filet et nacelle, 146. — Gaz et théorie de l'ascension, 147. — Découverte et premiers essais des frères Renard, 148. — Les ballons dans l'armée, 153. — Les ballons-sondes, 154.

Baptême. — Comment agir avec des enfants païens dont on doute s'ils ont ou non l'âge de raison, 14. — Comment agir avec un polygame moribond, 14. — Peut-on accepter comme parrain un liquidateur qui a fait vendre les biens de religieux, 123. — D'après le droit commun, il n'est pas défendu au prêtre baptiseur d'être aussi parrain de l'enfant ; d'après le droit diocésain, l'autorisation épiscopale peut être exigée, 143. — Toutes les prières doivent être dites en latin ; même solution pour les interrogations à faire. Le prêtre peut ensuite les répéter en langue vulgaire, 192. Peut-on baptiser un enfant de dix ans, né de protestants décédés et qui a pour tutrice une tante païenne, 269. — Comment agir pour le baptême d'un enfant ondoyé à la maison par un médecin chrétien, 301. — Le baptême est valide pourvu que l'on commence à prononcer la formule avant qu'on ait fini de verser l'eau pour la troisième ablution, ou que l'on commence à verser l'eau avant d'avoir achevé la formule. La triple ablution en forme de croix est obligatoire, mais non sous peine d'invalidité du baptême, 383. — Pour le baptême des adultes on ne doit faire qu'une seule onction au milieu des épaules, 384. — Dans quelle paroisse un enfant peut-il être baptisé, 395. — Le baptême crée en nous l'habitude surnaturelle de la foi. C'est cette foi intérieure que demande le néophyte et l'Eglise exige de lui dans une autre interrogation la foi extérieure à ses enseignements, 426. — L'onction avec la salive doit se faire avec le pouce, 448. — Peut-on accepter comme marraine une enfant de cinq ans née d'un catholique et d'une protestante et baptisée au temple, 560. — Quand on donne plusieurs noms à un enfant, faut-il mettre au pluriel la formule de rédaction : *Cui impositum est nomen*, 873. — Le vrai parrain peut-il céder ses droits et ses obligations à un autre, 879. — Ligne de conduite à tracer aux sages-femmes pour le baptême sous condition, 1131.

Barbe (Sainte). — De quelles catégories de personnes est-elle la patronne, 749.

Baroche. — Ministre des cultes sous l'Empire, 723, 728.

Barrette. — Est-il permis de s'en servir à l'église en tout temps, 672.

Barthélemy Saint-Hilaire. — Il fait venir Mgr Blampignon pour visiter Victor Cousin mourant, 641.

Bénédiction « in genere ». — Voir *Chapelet, Scapulaire.*

Bénédiction des Cierges et des Cendres. — L'imposition des cendres aux femmes se fait sur le front quand on ne peut pas facilement atteindre les cheveux, 351. — On ne doit pas bénir les cierges devant le Saint-Sacrement exposé. La cérémonie se fera à un autel latéral, ou s'il n'y en a pas, elle aura lieu avant l'exposition, 528.

Bénédiction des Rameaux. — Doit-on faire cette bénédiction avant chacune des messes qui se célèbrent dans une église, 622.

Bénédiction du Saint-Sacrement. — Il faut au moins six cierges pour un salut avec le saint ciboire et 12 avec l'ostensoir, en grande partie composés de cire, 47. — On doit être à genoux pendant les prières dites avant le *Tantum ergo*. Exception est faite pour le *Te Deum*, 127, 192. — On doit s'incliner pendant le chant de ces deux mots *Veneremur cernui*, 176. — On peut pendant le salut laisser des cierges allumés devant une statue pourvu qu'on reste dans de justes limites, 240, 320. — Quelle place doit occuper le célébrant et l'évêque selon qu'il est en chape, ou revêtu de la mozette, 256. — Comment se donne la bénédiction avec le ciboire. La présence d'un diacre n'est pas nécessaire, 256. — Peut-on employer la lumière au gaz ou à l'électricité en plus des cierges en cire exigés, 336. — Peut-on garder la chasuble si l'on donne la bénédiction après la messe avec le ciboire ou l'ostensoir, 351. — Le *Te Deum* doit se dire avant le *Tantum ergo*, 431. — Un chanoine donnant la bénédiction ne peut conserver sa cappa ou son camail. Il doit se servir du voile huméral, 527. — A moins d'indult on ne peut pas donner plusieurs fois la bénédiction dans le même office, excepté à la procession de la Fête-Dieu, 624. — Peut-on, au temps pascal, ajouter *Alleluia* aux motets ou antiennes chantés, 688, 752. — Texte du décret de la S. C. des Rites du 12 juillet 1889 concernant la bénédiction du Saint-Sacrement, 736. — L'usage du thabor est-il condamné, 751. — Il convient que la bourse soit portée à l'autel par le prêtre officiant, 800. — Le conopée de l'autel de l'exposition doit toujours être blanc, excepté dans le cas où la bénédiction se donne immédiatement avant ou après un office liturgique de couleur différente, 910. — Où doivent s'agenouiller les ministres sacrés, le thuriféraire et les acolytes. On ne doit pas se servir de bougies ordinaires, 910. — Peut-on donner plusieurs bénédictions par jour, 942. — Encenser pendant que le prêtre donne la bénédiction n'est pas obligatoire ; si la coutume existe, il faut la conserver, 944. — Doit-on s'incliner à certains mots, v. g. de Jésus, Marie, du pape, 944. — Ordre à suivre, après la bénédiction, pour remettre la lunule dans le tabernacle et déposer le voile huméral, 992. — L'oraison du Saint-Sacrement doit-elle se dire la première ou la dernière, 1054. — Après la bénédiction, on ne doit pas laisser le Saint-Sacrement sur l'autel pendant quelques instants, on le renferme aussitôt, 1054. — Les dignitaires qui officient ne gardent pas le camail, 1119.

Bénédiction « post partum. » — Est-ce une fonction réservée au curé. Les honoraires perçus à cette occasion peuvent-ils constituer un droit curial, 346.

Benoît IX. — Son néfaste pontificat, 821.

Bernis (Cardinal de). — Son peu de sympathie pour les Jésuites : voir note page 104.

Berryer. — Sa mort, 725. — Jugement porté sur lui par Louis Veuillot, 726.

Bible. — Est-elle un manuel d'histoire ou de religion ; ou l'unique source de la Révélation, 242. — Il existe à son sujet un faux esprit critique, 246.

Biens des Religieux. — Voir *Religieux.*

Biens ecclésiastiques. — Quels sont les biens qui sont atteints par la loi de Séparation et qui sont protégés par l'excommunication. Quels sont les actes défendus relativement à ces biens, 161. — Responsabilités et pénalités encourues par un Conseil municipal qui a voté l'acquisition d'une maison léguée à la fabrique, puis à une congrégation religieuse pour servir d'école libre, et mise en vente par le liquidateur, 327. — Quelles sont les fautes commises et les pénalités encourues par ceux qui achètent des biens d'Eglise, 481. — Quelles obligations leur imposer avant de les absoudre, pour la réparation du scandale et du dommage temporel, 484.

Binage. — Peut-on acquitter les messes *post obitum* pour des prêtres de l'Association au moyen de messes de binage, 62. — Règles à suivre pour le bréviaire et la messe à la fête du patron, 94. — Que faire des premières ablutions à la première messe, 752.

Bismarck. — Son état d'âme avant de conclure avec Rome la paix religieuse. Ce qu'il pensait des concordats, 832. — Il tente l'organisation d'une Eglise schismatique avec Dœllinger, 857.

Blaise (Saint). — Voir *Sel bénit.*

Bossuet. — Il a subi l'influence de la méthode cartésienne en théologie, 69. — Son sermon sur l'*Unité de l'Eglise* et sa *Défense de la déclaration* du clergé de France sont-ils à l'Index, 191.

Bourse. — Voir *Clercs.*

Bréviaire. — Que penser des légendes. N'y en a-t-il pas d'exagérées, 543. — Modifications des légendes du bréviaire, 761. — Voir *Office divin.*

Budget des Cultes. — Voir *Séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

Bureau de bienfaisance. — Peut-on obliger à restitution les administrateurs qui distribuent les secours d'après leurs préférences politiques, 570.

Caisses diocésaines. — Leurs fonds sont-ils soumis à l'autorisation de Rome concernant la vente et l'échange des biens ecclésiastiques, 972.

Caisses rurales. — Leur création, 1110.

Calomnie. — Quelle réparation un confesseur doit-il exiger pour une calomnie, 700.

Canon de la messe. — Est-il défendu de le traduire ainsi que les prières de l'Ordinaire de la messe, 735. — Voir *Messe « in genere. »*

Canonisation. — Sa nature et ses espèces, 1089. — Un saint canonisé peut-il n'être pas encore au ciel quand on le canonise, 1090. — En canonisant, le pape parle-t-il *ex cathedra*, 1091. — Est-on hérétique en niant qu'un saint canonisé soit au ciel, 1092.

Cardinaux-évêques. — Leur rôle dès le XIe siècle dans les élections pontificales, 828.

Carême. — A la collation est-il permis de préparer au gras les aliments maigres, — ou de manger de la morue en petite quantité. Dans les diocèses où l'usage de la viande est permis au repas principal quatre fois par semaine, ceux qui sont dispensés du jeûne pour une cause autre que la raison de santé peuvent-ils ces quatre jours manger gras à la collation, 789. — Carêmes d'Allemagne très adoucis et très variés, 293.

Carmélites de Compiègne (Les Seize). — Récit du martyre, 840. — Peut-on considérer comme reliques des objets leur ayant appartenu, 1088.

Carnot. — Son exil après la Révolution et sa mort, 836.

Cartésianisme. — Voir *Descartes.*

Cartomancie. — Que penser des cartomanciennes. Peut-on les admettre aux sacrements, 189.

Cas réservés. — Que faire avec un malade ayant un cas spécialement réservé au pape, 667. — Principes qui régissent l'absolution des cas réservés à l'évêque avec censure. Que faut-il strictement énoncer quand on demande des pouvoirs pour les cas réservés, 701.

Catéchisme de persévérance. — Peut-on priver de la communion pascale ou d'autres communions un enfant qui refuse d'y assister, 26.

Catéchisme universel. — Mgr Dupanloup combat le projet de ce catéchisme, 950.

« Catéchisme spirituel » du P. Surin. — La nouvelle édition est-elle à l'Index, 414.

Cavour. — Est-ce lui qui a inventé la formule : « L'Eglise libre dans l'Etat libre, » 97.

Celebret. — Voir *Messe « in genere. »*

Cellule. — Voir *Zoologie.*

Cercles d'études sacerdotaux. — Leur but, 1107.

Chanoines. — Situation juridique des chapitres en France après le Concordat de 1802 pour les chanoines titulaires, 321, et les chanoines prébendés, 323. — Situation de ces chanoines depuis la Séparation, 324. — Les chanoines titulaires et honoraires peuvent-ils porter leur costume en dehors du diocèse et individuellement dans le diocèse, 874. — Les chanoines prébendés ont-ils voix active au chapitre. Que faire si leurs droits sont méconnus, 923.

Chapelet. — Peut-on en changer la chaîne sans nuire au gain des indulgences, 749. — La récitation du *Gloria Patri* n'est nullement obligatoire, 943. — Suffit-il d'un signe de croix pour bénir les chapelets, 1116. — Les grains du *Pater* peuvent-ils être remplacés par des médailles, 1117.

Chapelets des Pères Croisiers. — Indulgences attachées à ces chapelets et conditions requises pour les gagner, 127.

Chapelle. — Une chapelle ni consacrée, ni solennellement bénite n'a pas de vocable liturgique. On ne doit faire mémoire que du patron de lieu ou à son défaut du patron du diocèse dans l'oraison *A Cunctis*. Si elle était sur le territoire de la ville épiscopale, on ferait mention du patron de cette cité, 735.

Chapelle semi-publique. — Quels offices faire le dimanche qui suit une solennité transférée au dimanche et déjà célébrée à son incidence dans la chapelle, 447. — Un curé peut-il s'opposer à l'érection d'une chapelle dans un patronage, 490.

Chapelle de séminaire — Comment célébrer la fête de la Présentation, fête patronale du séminaire ; comment organiser le calendrier. Les professeurs doivent-ils faire l'office du titulaire de la paroisse dans laquelle se trouve le séminaire, 47.

Chapelle privée. — Peut-on y célébrer des messes *de die obitus* jusqu'après les obsèques de l'indultaire, 575.

Chapelle publique. — On doit la bénir solennellement ; par qui est choisi le vocable, ses droits ; comment y établir une confrérie, 942.

Chapelle vicariale. — Le desservant de cette chapelle doit-il la messe *pro populo*, 159, 368.

Chapitres. — Voir *Chanoines.*

Charité. — Peut-on dire que l'Humanité en tant qu'unie au Verbe rentre dans le motif de la charité, 609.

Chasteté. — Dans le vœu et la vertu de chasteté peut-il y avoir légèreté de matière, 531. — Péché d'un clerc ou religieux qui blesse cette vertu, 414. — En quoi consiste le vœu de chasteté ou de virginité, 923.

Chemin de croix. — Gagne-t-on les indulgences sans parcourir les stations, quand on le peut, 92. — Méthodes pour faire le chemin de croix en public avec un seul prêtre, 206. — Que penser de l'érection d'un chemin de croix dans la chapelle d'une confrérie dont presque tous les membres sont francs-maçons, 345. — Peut-on connaître toutes les indulgences attachées à ce pieux exercice, 394. — Le vendredi saint, à l'exercice solennel, on peut se servir de la couleur noire ou violette, selon la coutume, 623. — Sans nuire aux indulgences, on peut placer d'une façon différente les croix, et remplacer, sans nouvelle bénédiction, en une ou plusieurs fois, jusqu'à six croix, 864. — Aucune prière vocale n'est requise pour gagner les indulgences, 943. — Un chemin de croix déplacé et dont les croix ont été mélangées a-t-il besoin d'une nouvelle érection. Comment gagner les indulgences avec un crucifix, 1117.

Chemins de fer. — Voir *Restitution.*

Chorévêque. — A qui donne-t-on ce titre, 666.

Ciboire — On doit le purifier avec les doigts. Inconvénients à se servir de vin, 720. — Le voile qui sert de pavillon peut-il être en dentelle, 767.

Cimetière. — Un prêtre qui va au cimetière *in nigris* bénir une tombe fait une prière privée et non une bénédiction, 800.

Cire — Son emploi pour les offices liturgiques, 910.

Classiques condamnés. — Lois concernant ces livres pour les professeurs et les élèves, 697.

Clercs. — Combien de fautes commet un clerc dans les ordres sacrés en péchant contre la chasteté, 414. — Quelle peine encourt un clerc bénéficier, quittant souvent la soutane pour chasser les jours de fête, omettant le bréviaire et qui a tué un homme, croyant tirer sur une bête, 465. — La loi ecclésiastique peut-elle prescrire des actes internes comme des pénitences médicinales à un prêtre défaillant, 707. — Est-il permis aux clercs d'acheter et de vendre à terme de la rente française, 711. — Depuis la Séparation, est-il mieux qu'un prêtre gagne son pain par l'exercice d'un métier, 785. — Que penser de diverses opérations faites par un curé avec l'argent de certaines œuvres, 734.

Clet (Saint). — Les deux papes Clet et Anaclet sont-ils le même personnage, 756.

Cochin. — Un des pieux laïques amis de Mgr Dupanloup, 50.

Coéducation des sexes. — Voir *Education.*

Collation — Voir *Carême.*

Commerçants. — Un chrétien peut-il vendre de la margarine à des clients qui ne l'achètent que pour la mélanger au beurre. Y a-t-il dans ce commerce de denrées dont on use pour fraudes une coopération formelle coupable, 207. — Quels bénéfices peut prélever un petit commerçant de campagne sur ses diverses marchandises, 587. — L'acheteur doit-il prévenir le vendeur lorsque celui-ci se trompe sur la valeur exacte d'un objet qu'il vend, 765. — Un commerçant peut-il légitimement gagner cent pour cent sur certains articles, 815. — Voir *Clercs.*

Communion. — Comment faire communier 1200 personnes à la clôture d'une mission avec 200 hosties et sans aucun prêtre à jeun, 12. — Même difficulté à résoudre, 299. — Un prêtre autre que le célébrant peut-il distribuer la communion tout après la consécration en prenant le ciboire par une porte pratiquée derrière le maître-autel, 239. — Quelles sont les génuflexions à faire quand on va distribuer la communion selon que les hosties consacrées sont sur le corporal ou dans le ciboire, 383. — Le vicaire qui continue la distribution de la communion commencée par le célébrant n'a pas à donner la bénédiction de retour à l'autel, quand même la messe serait achevée, 574. — En

revenant de célébrer à un autre autel avec des ornements noirs, le prêtre peut s'arrêter à l'autel du Saint-Sacrement pour communier les fidèles. Il ne doit pas donner la bénédiction, 574. — Quels sont ceux que l'on peut communier dans la maison avec le mourant qui reçoit le Viatique, 640. — Le prêtre qui distribue la communion immédiatement avant ou après une messe basse doit donner la bénédiction, 687. — Ayant oublié de communier quelqu'un qui se présente au moment voulu, il faut le communier à la fin de la messe, et ne pas intercaler pendant certaines parties de la messe des distributions abusives de communion, 719. — Un catholique russe peut-il communier des mains du pape, 812. — Après avoir reçu la communion les fidèles doivent faire la génuflexion, 240. — L'usage d'une éponge imbibée d'eau et placée dans un vase pour se purifier les doigts après la distribution de la communion en dehors de la messe ne s'appuie pas sur le droit, 336. — On peut donner la communion avant la messe étant revêtu des ornements, excepté s'il s'agit d'une messe chantée ou conventuelle, 896. — Que faut-il entendre par la communion fréquente et quotidienne, 904. — On ne doit pas distribuer la communion *extra missam* la nuit de Noël quand on dit les trois messes de suite, 1007. — On ne doit pas communier avec des gants, 1103. — Quel est l'esprit de l'Eglise au sujet de la communion en dehors de la messe, surtout quand il existe une habitude contraire, 1118. — Peut-on donner la communion avant une messe chantée, 1120.

Communion pascale. — Un curé peut-il la refuser à un enfant sous prétexte qu'il n'assiste pas au catéchisme de persévérance, 26. — Jusqu'à quel point est encore obligatoire à notre époque la loi de faire ses Pâques dans sa propre paroisse, 843.

Communion quotidienne. — Sa pratique aux premiers siècles, 1066.

Compensation occulte. — Avocat laborieux associé à un paresseux, 190. — Voir *Héritage*.

Concile du Vatican. — Voir *Dupanloup (Mgr)*.

Concordat. — Voir *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*.

Concubinage — Peut-on absoudre un concubinaire continuant de vivre avec sa complice, 815. — Le peut-on à l'article de la mort, 492.

Confession. — I. Juridiction. — Histoire de la confession, 120. — Un prêtre peut-il confesser partout un autre prêtre, 9. — Un curé qui a le choix entre son vicaire et un prêtre sans juridiction est-il obligé de se confesser au premier, 9. — De qui reçoit-on les pouvoirs de confesser sur mer, 32. — Est-ce de l'évêque du port d'embarquement, 175, 429. — L'étole est-elle obligatoire pour confesser, 943. — Forme des confessionnaux aux différents siècles, quelle doit être la dimension des trous de la grille, 995.

II. Accusation des péchés. — Peut-on se confesser pendant une messe d'obligation et accomplir le précepte de l'audition de la messe, 91. — L'habitude de se confesser oralement a-t-elle force de loi, 493. — Quand et comment accuser le péché de scandale, 138. — Doit-on accuser le motif des péchés graves, 416. — Quelles explications demander à ceux qui s'accusent d'avoir manqué de charité à l'égard du prochain, 445. — Comment exiger la réparation de la calomnie, des médisances, 700. — Comment corriger la fétidité de l'haleine qui gêne les pénitents ou le confesseur, 793. — Doit-on tenir pour suffisante l'accusation de celui qui n'a que des fautes légères et s'accuse des désobéissances de sa vie passée, sans que sa contrition s'étende à toutes, 847. — Après un acte de contrition parfaite, quand est-on obligé de se confesser, 848. — Quelle accusation est requise et suffisante quand le pénitent est entouré de gens qu'on ne peut écarter, 879. — Existe-t-il des questionnaires contenant la liste de toutes les sortes de péchés, 928.

III. Absolution. — Que faire avec un pénitent qu'on suppose n'être pas bien disposé, 417. — Que doit-on se rappeler des péchés au moment où l'on absout, 848. — Peut-on absoudre un concubinaire continuant de vivre avec sa complice, 815. — Peut-on donner l'absolution par téléphone à un pénitent qui ne veut pas recommencer une confession très pénible, 423. — Peut-on absoudre un pénitent avec des doutes sur son ferme propos et son attrition, 391. — A quoi est tenu un confesseur qui se trompe en matière de justice, 364. — Que faire avec une mère qui soutient son fils qui a pris le produit d'une quête faite à l'église, 743. — Il faut ajouter *Amen* à la formule d'absolution, 992.

IV. Pénitence sacramentelle. — Le pénitent est-il obligé de dire positivement qu'il l'accepte, 493.

Confession des enfants. — Comment les absoudre s'ils s'approchent souvent du sacrement de Pénitence avec les mêmes fautes et des dispositions douteuses, 391.

Confession des religieuses. — Un curé peut-il absoudre une religieuse à vœux simples dans la chapelle de la communauté qui est en même temps église paroissiale, 534.

Confession « de Sexto. » — Pratique la meilleure pour des missionnaires en face de graves manquements à la loi naturelle commis de bonne foi, 6. — Comment agir avec les jeunes récidivistes, 230. — A quoi est tenu le fornicateur à l'égard de ses enfants, 404. — Comment établir la distinction numérique des actes internes. Les pensées impures où l'on se complaît sont-elles toujours mortelles, 446. — Comment interroger en cette matière les époux et les jeunes gens, 533. — *Quid de actu conjugali* avant la communion, 743. — Un confesseur peut-il convenir avec son pénitent qu'il ne l'interrogera plus sur une habitude d'onanisme, 905.

Confession « complicis. » — Quales sunt casus extremæ necessitatis qui sunt causa sufficiens adeundi complicem. An longa distantia, vel periculum manifestandi complicem, 124. — Quid de absolutione extra mortis periculum, 1050.

Confirmation. — L'évêque peut être en même temps parrain, par procureur, 143.

Confrérie. — Le changement de l'autel assigné à la confrérie du Rosaire fait-il disparaître celle-ci, 748. — Quels sont les droits des confréries pour assister en corps aux sépultures. Place qu'elles doivent occuper, 973. — Indulgences et privilèges qu'un évêque peut donner à une confrérie de la Bonne Mort, 975.

Congrégation des Rites (Sacrée). — Comment interpréter sa nouvelle Collection des décrets, 943.

Congrégations religieuses. — A qui doivent rendre leurs comptes les missionnaires membres d'une Congrégation à vœux simples, 680. — Voir *Religieux*.

Conscience. — En cas de doute, règles sur la formation de la conscience, 612. — Est-elle le fondement de la personnalité humaine, 783.

Constantin. — Peut-on accuser cet empereur d'avoir fondé Constantinople pour susciter à la papauté un adversaire dans la personne des évêques de cette ville, et d'avoir inauguré l'ère des prélats courtisans et des princes théologiens, 659.

Contrat d'assurance. — Que penser de la validité d'un contrat d'assurance maritime, 813.

Conversions célèbres — Exemples de quelques conversions. L'humilité de l'esprit en est le signe, 643.

Corps. — Son influence sur l'âme, 783.

Couronnes funéraires. — L'usage de ces couronnes n'est pas à encourager ; mais on peut le tolérer là où la coutume existe, 142.

Cousin (Victor). — Détails sur sa mort, 641.

Coutume chinoise. — Voir *Fiançailles*.

Créance. — Combien peut-on acheter une créance au-dessous de sa valeur, 491. — A quoi est tenu un créancier qui a fait passer pour privilégiée une créance ordinaire, 871.

Crédibilité (Motifs de) — Ces motifs et l'apologétique, 648.

Credo — On doit le réciter aux fêtes principales et même secondaires du titulaire d'une église, 799. — Voir *Titulaire*.

Criminels. — Aberrations étranges constatées chez quelques criminels, 1076.

« **Croisés de Marie (Annales des)** » — Qu'en penser, 1084.

Croisiers (PP.). — Voir *Chapelets des PP. Croisiers*.

Crucifix d'Avignon — Crucifix en ivoire sculpté en 1659 par Jean Guillermin, qui a également fait un chef-d'œuvre dans le crucifix de buis de Lyon, 537.

Crucifix du pardon — C'est un crucifix introduit par les abbés Lémann, 415 — Doit-on se servir d'une formule spéciale pour le bénir, 1053.

Crucifix hérétiques — Quels sont-ils, 1083.

Crucifix jansénistes. — Peut-on les garder, 1083.

Cryptogames — Les phanérogames que l'on croyait bien éloignés des cryptogames s'en rapprochent par bien des points, 692.

Curés — Que penser de la distinction établie en France entre curés inamovibles et amovibles, 401. — Un modèle de curé martyr : Noël Pinot, 1019.

Cycadées — Plantes phanérogames voisines des conifères, 693.

Damnation — Voir *Dieu*.

Damiens. — Essaya d'assassiner Louis XV, 102.

Danemark. — Le catholicisme dans ce pays, 279.

Danse. — Pour l'absolution à donner ou à refuser aux danseuses, doit-on tenir compte des conséquences que la décision produira au dehors, 227. — Que penser des sauteries d'enfants en usage dans certaines familles de la haute bourgeoisie, 443.

Darboy (Mgr). — Son rôle auprès du gouvernement impérial pendant le Concile du Vatican, 1137.

Daru. — Ministre de Napoléon III, son attitude pendant le Concile, 1139.

Dédicace. — Cette fête étant secondaire dans les églises non consacrées cède le pas à la fête du vocable de l'église, 77. — Bien qu'attaché au service d'une chapelle consacrée, l'aumônier doit considérer la fête de la Dédicace comme secondaire, 144.

Diableries — Que penser des diableries en pays de missions. Quelle conduite tenir à l'égard de ceux qui y prennent part, soit comme acteurs, ou comme spectateurs, 741.

Dechamps (Mgr). — Polémique avec Mgr Dupanloup, 950.

Descartes. — Que penser de la tendance cartésienne qu'on remarque dans les études ecclésiastiques en France aux deux derniers siècles, 65.

Desservants. — Cette dénomination donnée aux prêtres qui ne sont pas titulaires d'une cure ne doit-elle pas disparaître, 665.

Dévotion. — Le dogme et la dévotion sont connexes La lumière engendre la dévotion, 1015.

Dévotions nouvelles. — Quelle est la portée de l'article 13 de l'*Index* relatif à la propagation de nouvelles dévotions, 682.

« **Dies iræ**. » — Aux messes chantées, le curé est-il obligé de chanter cette prose à défaut du chantre qui l'ignore, 77.

Dieu. — Que penser d'une manière de présenter la preuve ontologique de l'existence de Dieu. L'idée d'absolu est vraie, 564. — Comment répondre à l'objection tirée de ce que Dieu sachant qu'un homme se damnera le crée néanmoins, 358. — Comment expliquer que Dieu est notre fin parce qu'il est notre principe, 879. — Valeur de la démonstration de l'existence de Dieu par la philosophie de l'action, 1094.

Dimanche. — I. Travail défendu. Dans quelles conditions les curés peuvent-ils accorder dispense des œuvres serviles, 91. — Quelle conduite tenir en chaire, en confession relativement au travail du dimanche pour les foins, les moissons, le battage à la machine, 1080.

II. Assistance a la messe. Un curé est tenu *sub gravi* à assister à la messe, ou à célébrer s'il n'a pas d'autre moyen pour accomplir le précepte, 16, 31, 32. — Celui qui se confesse pendant une messe d'obligation a-t-il satisfait au précepte, 91. — Le sonneur qui est au clocher depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pater* a-t-il entendu la messe, 392. — Que doit faire une chrétienne dont le mari qui l'accompagne s'obstine à n'arriver qu'au *Sanctus*, 880. — Peut-on regarder comme dispensés de l'assistance à la messe les hommes qui venant au bourg le dimanche s'enivrent au cabaret le reste de la journée, 1047. — Œuvre de la messe des hommes, 1109.

Divorce. — Peut-on introduire une demande en divorce avec l'intention bien arrêtée de ne point se remarier, 493. — Que répondre à une femme qui demande si elle peut faire prononcer le divorce en sa faveur, 678. — A la mort quelle conduite tenir avec une personne dont on a entendu dire qu'elle était divorcée, 875. — Une femme séparée de son mari peut-elle demander le divorce en vue d'user seulement des effets civils, 878. — Le mari est il obligé de payer à la femme et aux enfants la pension alimentaire fixée par le tribunal, 1021. — Peut-on demander le divorce pour éviter de graves pertes, 1110.

Dœllinger. — Adversaire de l'infaillibilité qu'il attaque dans un ouvrage *Le Pape et le Concile*, 728, 852. — Nommé membre de l'Université d'Oxford, 857. — Ses rapports avec Gladstone, 1010.

Dogme. — Définition, 519.

Domicile. — Voir *Mariage*.

Doyen. — Doit-on maintenir ce titre, 665.

Droit canon. — Notre ignorance du droit canonique 337, et ses graves conséquences, 338.

Duel. — Que penser du *Duel* de Lavedan, 121, 160.

Dupanloup (Mgr). — L'inscription de la Roche-en-Breny rappelant le passage de Mgr Dupanloup dans la chapelle de Montalembert, 49, 50. — Bruit autour de cette inscription, 51. — L'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, 51. — La brochure de l'évêque d'Orléans, 52. — Pie IX adresse ses félicitations au courageux écrivain, 54. — Peinture du catholique libéral, d'après Veuillot, 55. — Oraison funèbre du général La Moricière, 56. — Lettre pastorale au sujet de l'inondation de 1866 sur les malheurs des temps, 193. — Brochure sur l'athéisme, 195. — Retraite de l'évêque à Lacombe, 198. — Les fêtes du Centenaire de saint Pierre. L'adresse au Pape, 199. — Le Congrès de Malines, 201. — Les rapports de Thiers avec Mgr Dupanloup, 449. — Campagne de l'évêque contre M. Duruy à propos de l'instruction des filles, 453. — Beau portrait de la femme chrétienne,

457. — Avant le Concile, 721. — Convocation du Concile, 722. — Lettre de Mgr Dupanloup à ce sujet, 724. — La question de l'infaillibilité en France, en Belgique et en Allemagne, 727. — Mgr Maret, 729. — Le P. Hyacinthe, 730. — L'évêque d'Orléans chez l'Empereur, 730. — Lettre d'adieu au clergé avant le départ pour le Concile, 945. — Polémiques avec l'*Univers*, 946 ; avec Mgr Manning, 950 ; avec Mgr Dechamps, 951. — Le *Mémoire* sur l'unanimité nécessaire, 952. — Théorie des sièges importants, 953. — Polémique avec Mgr Spalding, 954. — Ses intrigues auprès de l'Empereur pour empêcher la définition de l'infaillibilité, 1138. — Pendant la discussion, 1141. — Il venge le clergé de France des attaques de Mgr Valerga, 1143. — Le vote final, 1146. — Mgr Dupanloup quitte Rome, 1147.

Duruy. — Il est le père du laïcisme et de l'enseignement secondaire des filles, 453.

Dynamite. — Nature de cet explosif, 965.

Eaux minérales. — D'où viennent-elles et comment acquièrent-elles leurs propriétés, 422.

Ecole libre. — Responsabilités encourues par un conseil municipal au sujet d'une école mise en vente par le liquidateur, 327.

Ecriture sainte. — Le passage de saint Luc relatif à la sueur de sang est-il bien authentique et d'origine divine, 141. — Que penser des critiques modernes, 241. — La Bible n'est pas l'unique source de la révélation, 242. — On ne doit pas la traiter comme un livre d'histoire, 246. — Lettres apostoliques sur l'enseignement de l'Ecriture sainte dans les séminaires, 369. — Le texte du chameau et du trou de l'aiguille. L'incendie de Rome par les chrétiens et l'Ecriture sainte, 519. — Multiplicité du sens littéral, 840.

Education (Co-) des sexes. — Que penser de cette méthode, 17. — Comment devrait se faire l'initiation aux questions d'ordre sexuel, 19.

Eglise. — Les laïques ont-ils le droit de parler à l'église et d'y faire des discours, 431. — Avec un indult on peut tolérer les lampes électriques à l'église, 1056.

Eglise catholique. — Sa notion d'après Pusey, 644. — Hors de l'Eglise pas de salut, 645. — Comment établir sa mission divine. Faut-il recourir à l'Evangile, 250.

Eglise anglicane. — Voir *Pusey*.

Eglise de France. — Faut-il se réjouir de voir enfin une attitude de résistance, 731

Eglise de Toulouse (La Petite). — Quelques détails, 663.

Eglise en Allemagne. — Restauration du séminaire de Mayence, 497. — Le gouvernement substitue le régime Université au régime Séminaire, 498. — Election de Ketteler au siège épiscopal de Mayence, 500. — Rétablissement du séminaire, 502.

Eglise en Suède. — L'Eglise dans les trois royaumes scandinaves, 279.

« Eglise (L') libre dans l'Etat libre. » — Origine de cette formule, 97.

« Ego volo. » — Auteur et indulgences, 9.

Elections. — Y a-t-il péché grave à vendre son vote, 403.

Elections papales. — Historique, 817. — Elections antérieures au XI^e^ siècle, 818. — Papes allemands, 822. — Saint Léon IX, 823. — Elections postérieures, 824. — Bulle électorale de 1059. Texte, 825. — Après ce décret que reste-t-il du droit de confirmation impériale, 826. — Prérogative des cardinaux-évêques, 828. — Rôle du clergé et du peuple, 829.

Electricité. — Peut-on la tolérer à l'église, 336, 1056.

Elus. — Nombre des élus, 1061.

Emprunt. — Dans les pays où le papier-monnaie se trouve très déprécié, en quelle monnaie doit-on rembourser un prêt contracté quand le papier équivalait à l'or, 749.

Encycliques. — Analyse de l'encyclique *Vehementer*, 177. — Aux archevêques et évêques de France, 737. — Aux évêques d'Italie, 753.

Enfer. — Comment répondre à certaines objections au sujet de l'éternité et de la perpétuité des peines, 841. — Conduite à tenir envers des chrétiens pratiquants qui n'y croient pas, 842. — La foi à l'enfer est-elle de nécessité de moyen, 1116. — Voir *Dieu*.

Enterrement. — Peut-on faire l'enterrement religieux d'un soldat catholique mélangé à des ossements de païens, 203. — Un curé qui a procédé par erreur à des obsèques revenant au curé voisin doit-il restituer, 348. — Pourquoi jeter de l'eau bénite sur le cercueil du défunt, sur la fosse, sur le catafalque, 350. — On ne doit pas mettre sur le banc de communion une tenture noire qui couvre le dessus du balustre, 351. — A la levée du corps et en allant au cimetière on ne double pas les antiennes, 352. — On n'est pas obligé de chanter en entier le psaume *Miserere* puisqu'à l'entrée à l'église on reprend l'antienne. Quand doit-on dire *ei* ou *eis*, 352. — Peut-on tolérer des emblèmes irréligieux, 529. — A qui appartient-il de choisir des prêtres auxiliaires pour des funérailles dans une paroisse, 637. — Peut-on faire un enterrement la nuit, 638. — La messe d'enterrement pour être privilégiée doit être chantée, excepté pour les pauvres, 992. — Les versets *Requiem* et *Requiescant* qui terminent l'office doivent-ils toujours être au pluriel, 1039. — Voir *Hérétiques*.

Enterrement d'un prêtre. — On peut tolérer l'usage de mettre entre les mains d'un prêtre défunt un calice, qui n'a pas besoin d'être consacré de nouveau après qu'on l'a enlevé, 591.

Enterrement d'adulte. — A quel âge commence-t-on à accorder les rites de la sépulture des adultes, 94.

Enterrement d'enfant. — Michelet, à propos de la sépulture du premier-né de son second mariage, prétend à tort qu'on chante le *Dies iræ* aux funérailles des enfants, 294. — On ne doit pas bénir la fosse en arrivant au cimetière en se servant de l'oraison *Deus cujus miseratione* réservée aux adultes, 382.

Epiclèse. — Une note au sujet de l'épiclèse et sa valeur consécratoire, d'après M. Ermoni, 121.

Epilepsie. — Peut-on permettre à un épileptique de communier et d'assister à la messe, 90.

Esprit-Saint. — Ouvrages de Mgr Manning sur le Saint-Esprit, 1016.

Etat. — Voir *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*.

Etat religieux. — Voir *Religieux*.

Etole. — Quand doit-on porter l'étole, en chaire ; pour l'administration des sacrements ; pour les bénédictions, 240, 592. — Voir *Vêpres*.

Eucharistie. Que faire d'une hostie consacrée empoisonnée, 717. — Est-il permis sous le moindre prétexte de transporter le Saint-Sacrement d'un autel à un autre, ou de transvaser les hosties consacrées d'un ciboire dans un autre, 527. — Il faut l'étole et même le voile huméral pour transporter la sainte Réserve du tabernacle dans un coffre-fort, 240. Méthode à employer pour la translation quotidienne du Saint-Sacrement à la sacristie ; faut-il y mettre la veilleuse, 942. — Lanterne à porter devant le Saint-Sacrement et lumières que tiennent à la main les fidèles, 944.

Euclide. — Son *postulatum* en géométrie, 689.

Evêque. — Si l'évêque arrive à l'office pendant que le clergé en récite une partie à genoux, il ne reçoit aucun salut, 224. — Les évêques assistant au sacre d'un

évêque ont-ils le droit de porter la crosse et la mitre pendant la cérémonie, 1056.

Evêque régulier. — Voir *Religieux*.

Evolution. — Voir *Zoologie*.

« Exercices spirituels » de saint Ignace. — Peut-on tolérer une édition de ce livre sans *Imprimatur*, 303.

Explosifs. — Historique et théorie, 961. — Choix et emploi, 963. — Diverses espèces, 964. — Réglementation légale, 970. — Feux d'artifice, 971.

Exposition du Saint-Sacrement. — Quand on a fait l'exposition pendant la grand'messe, on doit terminer la messe par la bénédiction, 78. — Si l'évêque autorise des expositions, il faut voir si c'est sous forme permissive ou impérative. Combien faut-il de cierges, 240. — Avant d'exposer le Saint-Sacrement, il faut un encensement, 383. — Aucune loi générale ne fixe le nombre de cierges requis pour une exposition. Il faut s'en tenir aux statuts du diocèse. On peut se contenter de six cierges en cire, s'il y a autour du chœur de nombreuses bougies, 351. — Les messes dites devant le Saint-Sacrement exposé se célèbrent conformément à l'*Ordo* ou votivement, selon le rit du jour. On n'est pas obligé de faire mémoire du Saint-Sacrement, et même à certains jours cette mémoire est prohibée, 432. — Quand on expose le Saint-Sacrement après la grand' messe, on doit consacrer la custode à la messe du jour et la placer dans l'ostensoir au moment de la communion. Il y a une coutume contraire, 751. — Y a-t-il lieu, dans ce cas, de faire mémoire du Saint-Sacrement, 800. — Le prêtre seul ou un clerc a-t-il le droit d'entretenir le luminaire ou de remplir quelque fonction auprès de l'autel de l'exposition, 895. — Les souches avec cire liturgique sont tolérées, 1056.

Exposition privée. — Comment se fait-elle, et combien de cierges sont requis, 592. — Elle est licite avec une cause raisonnable, 174, 895.

Extrême-Onction. — Peut-on la donner à un chrétien placé chez des païens dans la chambre aux superstitions, 64. — Quand est-il permis de ne se contenter que d'une seule onction ; quand pourrait-on donner ce sacrement sans surplis, ni étole, 350, 911. — Faut-il le réitérer à un malade qui l'a reçu sans être en grave danger, 367.

Fabre d'Eglantine. — Son sonnet à la Vierge, 838.

Facultés non catholiques de théologie catholique. — Leur rôle et celui des séminaires, 509.

Faillite. — Le failli qui a tout abandonné à la justice est-il pour cela libéré de toute obligation, 404. — Une femme dont le mari a fait de mauvaises affaires est-elle tenue d'abandonner tous ses biens pour payer les dettes, 317.

Famille. — La dépopulation et la famille antique, 514. — Désorganisation de la famille par le travail à domicile, 772. — La famille et le logement, 773. — Mesures de protection légale du foyer familial, 775.

Famille (Sainte-). — Quand elle est titulaire, quelle place doit-on lui donner dans les suffrages et l'oraison *A Cunctis*, 495. — Texte exact de l'introït de la messe de la Sainte-Famille, 352. — En concurrence avec l'office de la Sainte Lance, on partage les vêpres, 1007. — A quels mots faut-il s'incliner dans l'oraison et où diriger son inclination, 1007. — Que faire quand elle est en concurrence avec l'Oraison de Notre-Seigneur, 1053.

Féminisme. — Le mouvement et ses revendications, 780.

Femme chrétienne. — Son portrait par Mgr Dupanloup, 457.

Fête-Dieu. — On peut garder la chasuble pour donner la bénédiction avec le ciboire après la messe, 496. — On peut dans la semaine de l'octave donner deux bénédictions, le matin et le soir, 767. — Pour la procession après vêpres, il vaut mieux revêtir l'amict et l'aube, même sans ministres sacrés, 800.

Fêtes patronales. — Si le patron tombe le lundi, convient-il de chanter le dimanche les vêpres paroissiales du patron, 430. — S'il se trouve un dimanche semi-double dans l'octave, messe du dimanche avec la couleur de l'octave, 591. — Règles concernant la messe et le bréviaire, 941.

14 Janvier. Saint Hilaire, patron, renvoie le Saint Nom de Jésus au 19 janvier s'il est libre, sinon on attend le 28 janvier, 431.

10 Juillet. Au jour octave de la fête patronale, que faire de saint Alexis, 591.

22 Juillet. Sainte Madeleine. Comment placer les fêtes de sainte Marthe et de Notre-Dame du Bon Conseil, 944.

5 Août. Saint Félix patron, à quel jour renvoyer Notre-Dame des Neiges. Au jour octaval, comment célébrer sainte Claire, 77.

16 Août. Saint Roch. Organisation de l'Ordo, 941.

11 Novembre. Saint Martin patron avec la Dédicace, 77, 1087. — Son jour octaval avec saint Odon, 77.

6 Décembre. Saint Nicolas patron avec l'Immaculée-Conception, 48, 447.

Fêtes simplifiées. — Les fêtes à jour fixe l'emportent sur les fêtes attachées à une férie ou à un dimanche et ces dernières sont simplifiées, au cas de coïncidence, 256.

Fêtes transférées. — Le dimanche où l'on célèbre ces fêtes, un bineur doit dire à la seconde messe le dernier évangile et la mémoire du dimanche comme à l'annexe, 224. — Les vêpres paroissiales peuvent être de la fête transférée, mais les clercs obligés au bréviaire doivent réciter les vêpres de l'office du jour, 383. — Même dans les paroisses où il n'y a qu'une messe, on doit y chanter la messe de la fête transférée, y eût-il ce jour-là une fête de seconde classe, 591. — Ce n'est pas à l'incidence de ces fêtes, mais au dimanche de leur solennité qu'il y a défense de célébrer dans les oratoires privés et de chanter des messes d'enterrement, 767. — Peut-on renvoyer au dimanche la fête du patron de diocèse, 942.

Feux d'artifice. — Leur composition, 971.

Fiançailles chinoises. — Que penser de la coutume de ce pays, 42.

Fogazzaro. — Ecrivain italien, auteur du roman *Il Santo* condamné par l'Index, 516.

Foi. — Rôle de la volonté dans la préparation de l'acte de foi, 252. — Doit-on séparer la raison de la foi, 66.

Fonts baptismaux. — Doit-il y avoir des fonts dans chaque église, même non consacrée, 448. — La messe qui suit la bénédiction même à voix basse des fonts est sans introït, 496. — Quand faut-il bénir l'eau sans y verser les saintes Huiles, en attendant les nouvelles, 672. — Quand est-il permis de faire cette bénédiction d'une manière privée. Jamais on ne doit la renvoyer à un autre jour, 719. — Que faire si l'on n'a pu bénir l'eau des fonts la veille de la Pentecôte, 1040. — Voir *Samedi saint*.

Fortune. — Usage des biens, 781.

Francs-maçons. — Que faire avec celui qui est affilié à la secte pour avoir de l'avancement, et qui par crainte de représailles veut garder ses insignes et fréquenter la loge, 705. — Est-il vrai que cette secte soit l'œuvre et l'instrument de la politique anglaise, 183.

Frédéric-Guillaume Ier. — Sa mort, 654.

Fulminates. — Leur nature, 968.
Gallicanisme. — Ses effets funestes sur le clergé, 65.
Garibaldi. — Ses attaques contre Rome, 450.
Gauffre (Le R. P.). — Son testament, 1078.
Géologie. — Etude de cette science, 697.
Géométrie. — Les géométries paradoxales, 689.
Gerbet (Mgr). — Le *Syllabus* et son œuvre, 52.
Girondins. — Se sont-ils convertis à la mort, 836.
Gladstone. — Ses rapports avec Dœllinger le conduisent à une campagne contre Rome, 1009.
Gloria Patri. — Voir *Office divin*.
Gontaut-Biron. — Sa mission à Berlin, 1078.
Gratry (R. P.). — Adversaire de l'infaillibilité pontificale, 951.
Greffe. — Voir *Zoologie*.
Grégoire VI. — Il est déposé par l'empereur d'Allemagne, 822.
Grignon de Montfort — Comment explique-t-il la présence de la sainte Vierge dans une âme, 24.
Guérisseurs. — Est-il permis de les consulter, 739. — Un enfant de trois ans guérisseur, 909.
Hallucination — Comment traiter une hallucinée qui croit commettre tous les péchés du monde, 251.
Henri III, empereur d'Allemagne. — Son rôle dans les élections papales, 822. — Sa mort, 824.
Hérédia (De). — Son sonnet à l'*Angelus*, 123.
Hérétiques. — Quelles relations un prêtre peut-il avoir avec des parents protestants, ou des catholiques mariés au temple, 413. — Comment absoudre un catholique qui a suivi des parents protestants au temple au moment des prédications, 589. — Peut-on assister à l'enterrement de ceux auxquels l'Eglise refuse la sépulture religieuse, 589. — Règles pour l'assistance aux funérailles et aux prédications des hérétiques, 612.
Héritage. — Deux nièces qui ont soigné pour rien leur tante malade peuvent-elles se compenser sur l'héritage, 811. — Obligations d'une femme et de ses héritiers relativement aux dettes de son mari, 876. — Une veuve est-elle responsable de la rente viagère que son mari a été condamné à payer pour un accident de travail, 1035.
Hieronimus. — Iconographe distingué, 691.
Hilaire (Saint) de Gabala. — Evêque d'Orient, 1074.
Hildebrand. — Ses rapports avec Grégoire VI, 821, — avec saint Léon IX, 823. — Il fait nommer deux papes, Victor II, 824, et Nicolas II, 825.
Histoire — Sa nature, 386. — Principes fondamentaux, 386. — La loi du temps, 389.
Histoire ecclésiastique. — Son enseignement dans les séminaires laisse à désirer, 545. — L'Eglise et la critique historique, 551.
Hohenlohe (Clovis de). — Ministre bavarois opposé au Concile du Vatican, 728.
Homme. — La doctrine de Baltzer sur le principe vital de l'homme est-elle hérétique, 813.
Honoraires de messe. — Délai pour acquitter les messes de une à cent, 28. — Tout prêtre qui a reçu un honoraire quelconque pour une seconde messe doit l'envoyer en entier pour les œuvres, à moins que le surplus n'ait été donné *intuitu personæ, vel ob majorem laborem*, 62. — A quelle date commence l'année dévolue pour l'acquit des messes, 125. — Peut-on garder pour soi-même cinq cents messes léguées par testament, 445. — Le décret *Ut debita* oblige-t-il dans un diocèse où il n'a pas été publié, 447. — Un curé dont le vicaire manque de messes peut-il envoyer à ses amis les messes fondées ou manuelles de la paroisse, 539. — Un curé doit-il à son vicaire l'honoraire d'un service chanté et non payé, 540. — Un évêque peut-il imposer à ses prêtres l'obligation de demander une permission écrite pour envoyer des messes en dehors du diocèse, 541. — Avant de donner ses messes à d'autres, le curé doit-il en fournir d'abord au clergé de la paroisse, 569. — Quel honoraire donner à un prêtre qui a chanté une grand' messe, 668. — Quel délai est accordé aux missionnaires pour dire les messes recueillies en Europe, 710. — Que doit faire celui qui a envoyé des honoraires de messes perdus en route, 878. — C'est à l'évêque à déterminer le tarif des messes manuelles. Règles qu'il doit suivre, 907. — Retenue sur les messes chantées par les vicaires autorisée par l'évêque, 908. — Est-il permis de chanter des messes demandées comme messes basses et de prélever sur les quêtes faites pour les défunts ou la sainte Vierge un supplément afin de payer le chantre, les servants et la fabrique, 908. — Un curé ne doit-il pas au prêtre à qui il a fait chanter une messe l'honoraire intégral qu'il a reçu, 1084. — Comment acquitter les messes des lieux de pèlerinage, 1115. — Un curé malade doit donner un honoraire au prêtre qui célèbre à sa place, 1120.
Houille. — Conséquences morales et sociales de l'exploitation de la houille, 779.
Huiles (Saintes). — On doit se servir des saintes Huiles nouvelles pour la bénédiction des fonts le samedi saint. Peut-on reculer la distribution des saintes Huiles après Pâques, 304. — Voir *Fonts Baptismaux*.
Hulst (Mgr d'). — Le directeur de conscience, 519.
Humanitarisme. — Son bon et mauvais côté, 781.
Hyacinthe (Ex-P.) — Sa lettre contre le Concile, 730.
Hydrogène. — Sa production pour les ballons, 147.
Hymne. — Voir *Office divin*.
Hypnotisme. — Que répondre à celui qui veut gagner sa vie au moyen de l'hypnotisme, 64.
Images. — Peut-on répandre des images pieuses dépourvues de l'*Imprimatur*, 141. — L'*Imprimatur* est-il obligatoire, 368.
Immaculée-Conception. — Voir *Fête patronale*.
Immanence. — Qu'est-ce que la méthode d'immanence, 1095.
Impôts. — Un gouvernement a-t-il le droit d'imposer une taxe financière sur les valeurs mobilières. Quelle obligation morale comporte cette taxe appelée *affidavit*, 489.
Imprimatur. — Comment le publier, 447.
Imprimerie. — L'Eglise s'est-elle opposée à la diffusion de l'imprimerie, 33. — Le clergé précurseur de l'imprimerie, 34. — Le clergé protecteur de cet art, 36. — A propos des moines et de l'imprimerie, 126.
Index. — Principes concernant la correction des livres à l'*Index*, 414. — Trois ouvrages anciens à l'*Index*, 414. — Nouveaux livres condamnés, 77, 470, 516. — Est-il permis de relier un livre ainsi condamné, 864. — Quelle est la portée de l'article relatif à la publication de nouveaux faits surnaturels et à la propagation de nouvelles dévotions, 682. — Est-il vrai que lorsque les livres d'un auteur sont condamnés avec la mention *Opera omnia*, beaucoup échappent à la condamnation, 1129.
Indulgences. — Que penser des indulgences de mille ans et au dessus, 319. — Différence pour les fruits entre une indulgence plénière ordinaire et l'indulgence du Jubilé, 734. — Conditions requises pour gagner plusieurs indulgences plénières tombant le même jour. Quelles prières vocales faut-il réciter, 750. — Ceux qui régulièrement et par une volonté arrêtée ne communient que cinq fois la semaine, gagnent-ils les indulgences sans être obligés de se confesser tous les huit

jours, 904. — Peut-on retarder de quelques jours la confession hebdomadaire habituelle sans nuire au gain des indulgences, 909. — L'invocation « Marie notre espérance, *ayez pitié de nous*, » est indulgenciée, 910, 1020. — Pour gagner les indulgences attachées à la prière *Benedictum sit* faut-il la réciter après le *Sacrosanctæ*, 928. — Comment doit se faire la récitation alternative des prières pour assurer le gain des indulgences, 976.

Infaillibilité pontificale. — Etat de la question avant l'ouverture du Concile du Vatican, 727. — Cette définition a fortifié l'autorité du pape, 1013. — Intrigues de Mgr Darboy et de Mgr Dupanloup auprès du gouvernement impérial, 1137. — Discussion du *Schema*, 1141. — Vote final, 1146.

Infanticide en Chine. — Projet d'établissement d'une ligue dans le Kiang-Si contre cette coutume, 1020.

Intention virtuelle. — Combien de temps peut-elle durer, 682.

Inventaire civil. — Une veuve peut-elle prêter serment qu'elle n'a rien soustrait à l'inventaire après décès de son mari, si en réalité elle a soustrait quelques objets, 681.

Inventaires dans les églises - Les agents de l'inventaire commettent-ils une faute grave et sont-ils excommuniés, 69. — Ces opérations d'inventaire peuvent-elles faire encourir l'excommunication, 163. — Les agents des domaines et les témoins qui les assistent sont-ils excommuniés, 188. — Que penser, au point de vue de la faute et des pénalités, de l'inventaire et de la prise de force des inventaires, 325, 327. — Sont-ils de vrais martyrs ceux qui ont été tués au cours des inventaires, 709. — Les gendarmes, percepteurs, receveurs qui n'ont marché que pour sauvegarder leur situation étaient-ils tenus de démissionner, sont-ils excommuniés, 745.

Irlande. — Etat de l'Eglise en ce pays, 122.

Isnard le Conventionnel. — Sa conversion, 834.

Jansénisme. — Comment cette erreur a-t-elle préparé le terrain au cartésianisme, 65.

Japon. — La femme dans ce pays, 515. — La vertu japonaise, 1070.

Jean (Le Père). — Il met en pratique la confession publique, 106.

Jeanne d'Arc. — Sa vie, 166, 1147.

Jésuites. — Ils perdent un procès sous Louis XV, 102.

Jésus-Christ - Les deux natures en Jésus-Christ, 609. — Sentiments de Victor Cousin sur la nécessité de connaître Notre-Seigneur, 642. — Est-il vrai que Notre-Seigneur n'a pas possédé dès le début de sa vie la vision béatifique et la science infuse, 816. — Sermon d'un pasteur protestant sur l'union avec Jésus-Christ, 120. — Un pseudo-Christ en Italie, 292. — Le Christ comme homme a-t-il eu durant sa vie la vision béatifique, 1121. — Peut-on soutenir qu'il n'a pas eu cette vision dès le premier instant de sa conception, 1121. — A-t-il ignoré le jour du jugement et y a-t-il eu des erreurs dans l'intelligence humaine du Christ, 1122.

Jeu. — Que doit faire un missionnaire à propos du jeu chez les Chinois, 29.

Jeudi Saint. — Voir *Semaine Sainte*.

Jeûne. — Les missionnaires qui jeûnent plus souvent que ne le prescrit l'Eglise sont-ils encore obligés de jeûner aux jours de précepte, 10. - Que penser du jeûne à la vigile de saint Pierre, 32. — Dans quelles conditions les curés peuvent-ils accorder une dispense, 91. — Sur quelles lois sont basées les prescriptions du jeûne. Mitigations apportées à la loi, 789. — Une marche de vingt kilomètres exempte-t-elle du jeûne, 791. — Les soldats à la caserne, ou en permission, les officiers et leurs domestiques sont-ils dispensés du jeûne, 959.

Jeûne eucharistique. — A l'occasion d'une nombreuse communion générale où l'on manque d'hosties consacrées, est-on dispensé du jeûne et peut-on célébrer sans être à jeun, 12, 299. — Peut-on célébrer dans ce cas pour donner le viatique, 1024. — Est-ce permis pour une messe d'enterrement, 1031.

Joachim (Saint) — Voir *Anne (Sainte)*.

Jœrgensen (Jean). — Son enfance et ses années d'égarement, 273. — Son séjour en Italie prépare sa conversion, 277.

Joseph (Saint). — Voir *Litanies, Messe votive*.

Journal. — Peut-on demander la prime accordée aux abonnés d'un mauvais journal, 816. — Peut-on donner des annonces aux mauvais journaux, 844. — Conduite à tenir avec les vendeurs, lecteurs et abonnés des mauvais journaux, 1005.

Juifs. — Statistique, 292.

Jumeaux (Saints). — Que penser des Actes de leur martyre, 840.

La Moricière (Général). — Oraison funèbre par Mgr Dupanloup, 56.

Lampe du S.-Sacrement. — Où doit-elle être suspendue, 428.

Lang (Mgr). — Type curieux de prélat germanique à l'époque de l'empereur Maximilien, 660.

Larmes (Don des). — Conduite à tenir envers une personne qui verse d'abondantes larmes en pensant à l'amour de Jésus-Christ et à l'ingratitude des hommes, 747.

La Valette — Les Jésuites condamnés à payer les dettes de La Valette, 102.

Lavedan. — Que penser de son *Duel*, 121, 160.

Lazzaretti. — Le pseudo-Christ italien, 292.

Lebedef. — Théologien russe, 113.

Lecanuet (R. P.). — Sa note malveillante contre Louis Veuillot au sujet de l'inscription dans la chapelle de la Roche-en-Breny, 50.

Lectures (Mauvaises) — Peut-on lire des romans contemporains mauvais sous prétexte de se mettre au courant de la littérature actuelle, 207.

Légendes du Bréviaire. — Voir *Bréviaire*.

Légion d'Antibes. — Son rôle pour la défense du pape, 449.

Leroux (Alfred). — Ministre de l'agriculture sous l'Empire, 730.

Lespinasse (Julie de). — Sa mort chrétienne, 651.

Libéralisme. — Portrait du catholique libéral par Louis Veuillot, 55. — Nature du libéralisme doctrinal, 673. — En quoi consiste la fausseté de l'erreur libérale, 674. — Comment entendre le principe de tolérance, 675.

Ligue de l'abstinence. — Son but, 1109.

Libre arbitre. - Son action sur le corps et l'âme, 783.

Lichens. — Leur véritable nature, 692.

Linges sacrés. — Voir *Messe « in genere. »*

Liquidateur. — Peut-on donner l'Extrême-Onction à un liquidateur qui a perdu connaissance sans avoir donné ni refusé aucun signe de repentir, 125. — Voir *Religieux*.

Litanies. — On n'a pas le droit de réciter publiquement des litanies non approuvées, 320. — L'ordre hiérarchique des litanies peut-il être modifié du fait que le saint occupant un rang inférieur est patron de l'église, 431. — Un cérémonial qui règle l'attitude variée à garder pendant le chant des litanies de la sainte Vierge ne repose sur aucun principe liturgique, 624. — Pourquoi

les litanies des saints sont-elles appelées majeures ou mineures, 688. — Existe-t-il des litanies de saint Joseph approuvées, 1116.

Lithuaniens. — Origine de ce peuple, 117. — Y a-t-il encore des catholiques parmi eux, 118.

Littérature chrétienne. — Sa valeur dans les écrits des Pères, 295.

Littré. — Il fut baptisé par sa femme, 643.

Liturgie. — Règles concernant la traduction des prières liturgiques en langue vulgaire, 22. — Enseignement de la liturgie dans les Séminaires, 593.

Livres. — Voir *Lectures (Mauvaises).*

Loigny. — Peut-on lire et propager une revue qui contient les prétendues révélations de Loigny, 252.

Loisy (Abbé). — Il ne s'est pas converti, 1073.

Lorette (La Santa Casa de). — La *Revue du Clergé français* n'a pas exactement indiqué la pensée de Quaresmius sur cette question, 70. — Comment la sainte Maison pouvait-elle se trouver en deux endroits à la fois, 71. — Que penser des documents d'où résulterait la preuve que la chapelle de Lorette existait avant la date traditionnelle de la translation miraculeuse, 156. — Valeur de l'argument négatif dont font usage les adversaires de la translation, 179. — Valeur du témoignage du B. Baptiste de Mantoue, 209. — Réponse de M. l'abbé Boudinhon à notre premier article sur Lorette, 212. — Avons-nous bien interprété la pensée de Benoît XIV, 213, et de Quaresmius, 214. — Résumé de la controverse, 217. — Témoignages du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, 225. — Quel est le sentiment des Papes, 257. — Preuve tirée de la position miraculeuse de la *Santa Casa* et de la nature des matériaux dont elle est construite, 353. — Article du P. Voncken qui relève les erreurs commises par MM. de Feis et Boudinhon dans leurs travaux sur Lorette, 519. — Réponse de Boudinhon, 600. — Les pieuses croyances ne font-elles pas partie de l'enseignement catholique, 601. — Pourquoi Mgr de Grenoble a supprimé de l'*Ordo* la fête de la Translation de la maison de Lorette, 602. — Que penser de l'argument de possession, 605. — Comment expliquer le silence de mort qui se fait autour de cette chapelle pendant un siècle, 606.

Quand la fête de la Translation se célèbre le 20 décembre, un mercredi des Quatre-Temps, comment organiser l'office et la messe, 128.

Loterie. — Peut-on prendre un billet à une loterie qui profitera peut-être à une œuvre mauvaise, 191.

Luciférien. — Fraudes littéraires de ces schismatiques aux premiers siècles, 1079.

Lumière électrique. — Peut-on l'employer pour les offices liturgiques sur l'autel, 336.

Luminiers. — Nom donné avant la Révolution aux fabriciens, 416.

Lunule. — Véritable mode de purification, 78.

Luthéranisme. — Son influence dans les pays du nord, 281.

Luther. — Procès intenté à un maître maçon pour avoir injurié Luther, 1072. — Questions au sujet de la Réforme, 1078.

Macé (Jean). — La *Ligue* maçonnique *de l'enseignement*, 458.

Magnétisme. — Est-ce une science occulte, 1074.

Maistre (Comte de). — Ses idées sur l'éducation et Mgr Dupanloup, 456. — Sur le régime républicain, 977.

Manning (Cardinal). — L'archevêque de Westminster, 577. — L'association pour l'union et la propagation du catholicisme, 578. — Différends avec Newman, 580. — Manning écrit pour prouver que l'anglicanisme a pour guide doctrinal l'état laïque et non l'Esprit-Saint, 583. — Pusey répond que l'union extérieure n'est pas nécessaire, 584. — Une lettre pastorale de Manning blesse beaucoup de catholiques, 586. — Inutiles essais de rapprochement entre Newman et Manning, 849. — Rôle actif de Mgr Manning au concile du Vatican, 852.

Maret (Mgr). — Son livre contre l'infaillibilité personnelle du Pape, 729.

Mariage. — Un mariage contracté avec la condition du divorce est-il nul, 914. — Réponses des Congrégations romaines, 918. — La présomption d'ignorance relativement à la *res matrimonialis* chez certaines jeunes filles peut-elle être mise sur le même pied que chez les enfants païens, 871. — Deux enfants païens peuvent-ils se marier validement avant l'âge requis par l'Eglise, 343. — Peut-on refuser de faire un mariage à onze heures du soir, 300. — Que penser d'époux qui mutuellement se sont interdit par vœu l'usage du mariage, 419. — Quelle enquête faire au sujet de l'état libre d'un individu qui a fait un long séjour aux colonies, 783. — Pouvoir des vicaires en matière de délégation pour les mariages, 1005. — On conseille de faire mention du mariage religieux en marge du certificat civil présenté à l'église au moment du mariage et de l'authentiquer du sceau paroissial, 1109.

I. Domicile. — Quel est le vrai domicile pour les domestiques, 268. — Pour un fonctionnaire colonial revenu en congé de six mois chez ses parents, 442. — Comment interpréter un passage des statuts diocésains relatif au domicile des domestiques, 906.

II. Empêchements. — Pour régulariser le mariage d'un chrétien avec une païenne, la confession doit-elle précéder la revalidation, 31. — Doit-on fulminer la dispense des empêchements, 344. — Une divorcée s'étant remariée du vivant de son premier mari, celui-ci mort y a-t-il place pour une *sanatio in radice* du second mariage, 407. — Un prêtre ayant reçu pouvoir de dispenser de certains empêchements s'est servi de cette faculté sans écrire à l'évêque, bien qu'il lui ait demandé une dispense pour un cas particulier : le mariage est-il valide, 615. — Que penser de mariages célébrés avant fulmination de la dispense, 703. — Quelle procédure suivre pour l'annulation d'un mariage contracté sans dispense d'un empêchement de consanguinité au 3^e^ degré, 958.

III. Messe de mariage. — Peut-on accepter comme témoin un liquidateur qui a fait vendre les immeubles d'un couvent, 123. — A qui appartient la quête qui se fait pendant la messe, 610. — Si le prêtre oublie de réciter la prière de la bénédiction nuptiale après le *Pater*, il devra la placer avant l'oraison *Deus Abraham* de la fin de la messe, 800.

Mariage civil. — Une femme ayant contracté ce mariage du vivant de son mari légitime, de quelle dispense a-t-elle besoin pour régulariser son union après le décès de celui-ci, 1110.

Mariages d'hérétiques. — Un catholique marié sans dispense avec une schismatique peut-il être admis aux sacrements, 909. — Un prêtre catholique peut-il assister comme officier de l'état civil au mariage de deux hérétiques, là où la loi civile reconnaît le divorce, 317.

Mariage mixte. — Application du décret *Tametsi* à tout l'empire allemand. Nouvelle condamnation des mariages mixtes, 370.

Mariage des musulmans convertis. — Lettre d'Innocent III à l'évêque de Tibériade à ce sujet, 520.

Mariage païen. — *Quid* de la troisième femme baptisée d'un apostat polygame marié à deux païennes, 92. — Comment juger de certains mariages entre païens très

jeunes, 232. — Que penser de l'ignorance des devoirs du mariage chez les enfants païens fiancés, 911, 913. — Que penser de la validité du mariage avant l'âge canonique, 343. — Que penser de l'usage de vendre ses filles pour le mariage, 361. — Du mariage d'un chrétien avec une païenne sans dispense de la disparité de culte, 14.

Mariavites polonais. — Leur fondateur, 1077.

Marine (Sainte). — Sa légende, 840.

Martyre. — Quels en sont les effets et comment sont-ils produits, 412.

Mathématiques. — Que penser de la méthode infinitésimale pour enseigner les mathématiques, 608.

Maumus (R. P.). — Une lettre de lui, 542, 590.

Matines. — Peut-on dès la veille au soir, pour les matines du lendemain, user d'un privilège que l'on a de remplacer en certains cas le Bréviaire par le rosaire, 861. — Comment interpréter un indult permettant de commencer Matines à une heure, avec un motif, 93.

Maximilien Ier. — Le candidat à la tiare, 660.

Médecine. — Un prêtre médecin a-t-il le droit d'étudier certains ouvrages spéciaux, 63.

Médisance. — Jusqu'à quel point un confesseur doit s'occuper de la réparation à faire pour médisance, 700.

Mélanie (Sainte). — Sa vie, 657.

Mémoire. — Quels offices excluent toute mémoire, 640.

Mérimée. — S'est-il converti ? Note, 643.

Mérite personnel. — L'intention sanctifie les moindres actions, 26.

Merlin de Thionville. — Courte notice, 837.

Messe « in genere ». — Un prêtre qui se croit en état de péché grave est-il obligé de se confesser avant de célébrer, même à un prêtre indigne, 9. — A quelles conditions un prêtre muni d'un *Celebret* peut-il dire sa messe dans une église paroissiale, 636. — Un prêtre est-il tenu d'user d'un privilège pour célébrer le dimanche afin de satisfaire au précepte, 32. — Quelle doit être l'attitude des fidèles à une messe basse, 624. — Peut-on se faire dire des messes de son vivant pour que le fruit nous serve après la mort, 89. — Alors vaut-il mieux faire dire des messes avant la mort, 872. — Si l'on célèbre une messe basse pendant une messe chantée, est-on autorisé à prononcer les prières à mi-voix. Si au contraire deux prêtres célèbrent en même temps à des autels très rapprochés, sont-ils autorisés à prononcer toutes les prières à voix basse, 574. — Si l'on oublie à une messe une oraison et une secrète, on doit se remettre en harmonie avec la rubrique à la Postcommunion, si l'on remarque l'erreur, 720. — Avec une raison peut-on célébrer avec des gants sans doigts, 224. — Peut-on dire des messes pour un député mort protestant, pour des juifs, 1049. — Que doit faire un prêtre affligé d'un panaris au pouce de la main droite, 1053. — Combien distingue-t-on de fruits du saint sacrifice, 1115.

I. Servants de messe. — Est-il permis de faire venir le servant à côté du célébrant dès les oraisons, 496. — Que doit faire un prêtre qui n'a pas d'autre servant qu'un hérétique, 612. — Une religieuse peut-elle répondre depuis sa place, si le prêtre supplée aux autres cérémonies, 894. — A défaut de servant sachant répondre, peut-on prendre un chrétien qui suit les cérémonies sans pouvoir dire un mot de latin ; à son défaut, un missionnaire peut-il prendre un catéchumène sur le point d'être baptisé, 1055.

II. Matière du sacrifice. — Règles à suivre pour le renouvellement des saintes espèces. Nécessité d'avoir des hosties récentes, 621. — Peut-on consacrer sous une seule espèce, quand on manque d'hostie, 1120.

III. Autel. — Où doit être placée la croix, 534, 1008. — Les chandeliers peuvent-ils rester couverts d'une housse pendant la messe, 240.

IV. Ornements. — Peut-on célébrer avec des chaussures qui ne seraient pas en cuir, 1040.

V. Diverses cérémonies. — On peut tracer deux raies sur l'hostie, mais avant la messe et non au moment de l'Offertoire, 718. — On doit déplier entièrement le corporal dès le commencement de la messe, 719, 1055. — Que doit faire un prêtre qui s'embrouille après les mots qui contiennent en substance l'offrande, 335. — Quel est l'évêque que doivent nommer au Canon les prêtres sur mer, 429. — Sens des signes de croix faits sur le corps et le sang de J.-C. après la consécration, 255. — Cérémonial à suivre quand on donne la communion avec des hosties consacrées sur le corporal, 383. — Que faire si à la première ablution l'enfant de chœur verse de l'eau dans le calice, 384. — Que faire si des gouttes de la seconde ablution tombent sur la nappe ou le corporal, 78. — Tout après avoir communié le précieux Sang, on ne doit pas reposer le calice sur l'autel, mais le présenter de suite pour la 1re ablution, 176. — Que faire si par oubli le prêtre omet le *Pater* et ce qui suit et arrive aussitôt à la fraction de l'hostie, 1054.

VI. Prières après la messe. — On pourrait les réciter en français, 384. — On doit en continuer la récitation comme au temps du pontificat de Léon XIII, 800. — On peut les réciter les mains jointes ou en tenant le calice, 718. — Est-il permis d'ajouter ensuite d'autres prières de dévotion, 496, 592, ou la récitation de litanies, 527. — Les prières commandées doivent se réciter même après la messe basse dite par un évêque. Il n'y a que la messe conventuelle et la messe de *Requiem* suivie du *Libera* le jour de l'enterrement qui fasse exception à cette règle, 144. — En droit strict, il faudrait l'autorisation de l'évêque pour réciter à la suite des prières de dévotion, 592. — Doit-on réciter les prières commandées après les trois messes de Noël dites successivement, 1007. — Elles s'omettent après une messe chantée, 1039.

Messe capitulaire. — Les vicaires généraux assistant à cette messe le dimanche, en des stalles distinctes de celles du chapitre, doivent-ils être encensés et recevoir le baiser de paix avant les chanoines titulaires, quand l'évêque est absent, 528.

Messe chantée. — Quelle doit être l'attitude des fidèles, 624. — Lorsque le servant ne peut pas chanter l'épître, le célébrant se contente de la lire à voix claire, 496. — Le prêtre ne peut pas continuer la messe pendant le chant du *Credo*, lors même que telle serait la coutume du pays, 720, 896. — Peut-on renvoyer l'aspersion après la messe, 720. — Est-il permis de chanter le psaume *Miserere* avec quelques prières pour les morts après la grand'messe, 736. — N'ayant aucun chantre, peut-on se contenter d'apprendre aux enfants le chant de quelques parties des *Kyrie*, *Gloria*, 895. — Sous prétexte de faire la quête, on ne doit pas réciter le *Credo* sans chasuble, 896. — Comment se fait l'aspersion des prêtres au chœur, et des choristes, 910. — Quand il n'y a pas de ministres sacrés, un clerc tonsuré en surplis, un chantre prêtre peuvent chanter l'épître. Le célébrant n'a pas le droit de la chanter, 910. — Si l'évêque ne dit rien au sujet des prières pour la République, on doit les continuer, 943. — Pendant les prières du prône, l'attitude du célébrant n'est pas réglée par les rubriques, mais par la coutume du diocèse, 992.

Messe basse de « Requiem. » — Y a-t-il en France des indults autorisant des messes basses aux doubles deux ou trois fois par semaine. Il y en a dans une province de l'Allemagne à partir des doubles-majeurs et au

dessous, 79, 384. — Quand l'enterrement a eu lieu la veille dans la soirée peut-on dire une messe basse *de die obitus* avec tous ses privilèges et quels sont les jours où cette messe serait prohibée, 191. — On ne peut dire qu'une seule fois la messe basse *de obitu*, 430. — Combien d'oraisons dire à une messe basse et dans quel ordre, 1055.

Messe chantée de « Requiem. » — Quand on chante une neuvaine de messes pour les défunts durant l'octave de la Toussaint, quelle messe doit-on choisir, 176. — S'il s'agit d'un service ordinaire et non privilégié, on ne pourrait chanter une messe de *Requiem* depuis le 1er janvier jusqu'au 6 sans un indult autorisant le chant de ces messes plusieurs fois par semaine, 192. — On peut chanter ces messes de *Requiem* plusieurs fois la semaine sans indult pour les services privilégiés et pour une persone dont on apprend la mort, et avec indult dans les autres cas, 350. — Le célébrant a-t-il le droit de chanter la prose alternativement avec le chantre, 428. — Quand la coutume existe de faire chanter plusieurs messes au 9e jour et à l'anniversaire, quelle messe choisir; combien dire d'oraisons; à chaque messe peut-on ne chanter que quelques versets de la prose, 429. — La messe de *Requiem* le corps présent est défendue non pas au jour de l'incidence des fêtes transférées, mais le dimanche de la solennité, 544. — Exception est faite pour l'Annonciation dont on peut transférer l'office mais non la solennité, 639, 719. — Que penser d'un curé qui fait chanter des messes de *Requiem* aux doubles de 2e classe Comment doit agir son vicaire, 799. — Pour ne pas interrompre un trentain peut-on appliquer la messe chantée d'enterrement au défunt pour lequel on a reçu le trentain et acquitter plus tard la messe pour l'âme de celui qui vient de décéder, 1130.

Messe privée « de obitu. » — A la première nouvelle de la mort on peut la dire; mais avec quelle oraison, 992.

Messe privée. — Qu'entend-on par ce mot et quelles mémoires peut-on y faire, 1088.

Messe dans une église étrangère. — Quelle messe un professeur doit-il dire dans l'église paroissiale, 430.

Messe « pro populo. » — Les desservants des chapelles vicariales sont-ils obligés d'appliquer cette messe, 159. — Quand commence et cesse l'obligation de cette messe, 540. — Quand une fête avec messe *pro populo* est transférée à un autre jour d'une manière définitive, doit-on cette messe au jour de la translation, 703. — On ne peut pas célébrer *gratis* une messe *post obitum* pour un prêtre décédé, un jour de fête supprimée, 703.

Messe d'exposition du Saint-Sacrement. — Quand doit-on dire l'oraison du Saint-Sacrement sous la même conclusion que l'oraison principale de la messe, 352. — Génuflexions à faire par le diacre et le sous-diacre, 176. — La messe votive *Cibavit* devant le Saint-Sacrement exposé exige le chant du *Gloria* et du *Credo*, 336. — Comment célébrer des messes à l'autel de l'exposition, 432.

Messe votive. — Quelles mémoires faire à la messe votive de saint Joseph un mardi avec le bréviaire de l'office des saints Apôtres et un simple martyr, 78. — Comment se célèbrent les messes votives, 432. — Les messes votives, même solennelles, si elles ne sont pas pour une cause grave, ne comportent pas le *Gloria* ni le *Credo*, 576. — Peut-on sans indult, un jour de fête double, chanter la messe du Saint-Esprit à l'occasion de la rentrée des classes ou du départ des conscrits, 1104.

Messe des Quatre-Temps. — Quand des fêtes de la sainte Vierge se rencontrent avec les Quatre-Temps, comment organiser cette messe, 128.

Michel le Syncelle (Saint). — Moine d'Orient, 1074.

Michelet. — Au sujet de la mort du premier-né de son second mariage, 294.

Ministère paroissial. — Vaut-il mieux avoir des conversions plus lentes et plus solides que de viser à avoir beaucoup de pratiques sacramentelles sans beaucoup d'instruction, 6. — Un curé peut-il imposer des règlements à sa paroisse, 26. — Un curé peut-il quitter le ministère sans l'autorisation de son évêque, 569. — L'évêque peut-il obliger un curé à accepter une paroisse. Si celui-ci refuse, l'évêque peut-il lui interdire de résider dans le diocèse, 676. — Que faire avec des enfants qui ne vont plus à la messe après leur première communion, sinon en hiver, 1033.

Minoré (Clerc). — Aurait-il le droit d'ouvrir le tabernacle pour s'assurer si le Saint-Sacrement y est conservé, 752.

Miséricorde divine. — Ses attractions, 1065.

Missions allemandes. — Causes de l'insuccès des missionnaires catholiques : leur nationalisme trop exclusif, 288.

Missions (Pays de). — Les missionnaires qui jeûnent et font maigre très souvent sont-ils encore tenus de jeûner aux jours de précepte, 10. — Plusieurs fêtes d'obligation sont depuis 1899 renvoyées au dimanche. Diverses questions à ce sujet, 624. — Un supérieur peut-il obliger un malade à continuer d'administrer son district, 1032, — et peut-il punir d'interdit une action qui n'est pas défendue par le droit, 1032. — A quoi sont tenus certains missionnaires pour les suffrages au bréviaire et au missel, 1103.

Mondes disparus. — Ce qu'ils disent, 696.

Montalembert. — La réunion des amis à la Roche-en-Breny, 50. — La paternité de la formule : « L'Eglise libre dans l'Etat libre, » 98. — Sa dernière lettre sur l'« idole du Vatican, » 1138.

Moribonds. — Peut-on donner les derniers sacrements quelque temps après la mort, 62. — Peut-on les donner à celui auquel on devra refuser la sépulture chrétienne, 409. — Que faire avec un malade qui a un péché spécialement réservé au pape, 667. — Avec un polygame moribond, 14.

Mort apparente. — Peut-on se baser sur cette opinion pour les sacrements, 62. — Une lettre du docteur d'Halluin, 187.

Musulmans. — Apathie musulmane, 1071.

Nationalisme. — Sa nature, 781.

Neipperg (Comte de). — Epoux de l'impératrice Marie-Louise, 839.

Newman. — Ses différends avec Manning, 580. — Sa dévotion à la sainte Vierge, 585. — Essais inutiles de rapprochement avec Manning, 849. — Son couvent d'Egbaston, 851. — Ses craintes au sujet de l'infaillibilité, 853. — Une réponse de Louis Veuillot, 855. — Le philosophe, 857. — Le poète, 858.

Norwège. — Le catholicisme dans ce pays, 280.

Notaire. — Est-il responsable de l'argent qu'il a placé pour un client, 494.

Notre-Dame des Sept-Douleurs. — Voir *Translation.*

Noviciat. — Voir *Religieux.*

O Bone Jesu. — La visite est-elle prescrite pour gagner les indulgences de cette prière, 394. — Texte officiel, 735.

Occultisme. — Il ne se confond pas avec le spiritisme, ou le magnétisme, 1074.

Octave. — L'octave de saint Jean-Baptiste est plus digne que celle de saint Pierre, 767. — Règles pour la messe des dimanches *infra octavam* anticipés au samedi, 912.

Œuvres catholiques. — Les hommes d'œuvres doivent d'abord travailler à se sanctifier, 1105. — Diverses œuvres sacerdotales, 1106. — Les œuvres dans les séminaires, 1108. — Rôle des laïques et des prêtres, 1109.

Offerte. — Quand doit-on la faire aux messes des morts. Si elle est longue, le célébrant peut-il se faire remplacer par un autre, 1087.

Office divin. — Quelle est la meilleure traduction du *Gloria Patri*, 873. — A l'office de chœur, le dimanche soir, à Laudes du lundi, doit-on rester debout pour le *Salve Regina*, 79. — Au chœur, l'hebdomadier ne doit pas annoncer à haute voix les mots *Pater, Ave, Credo*, au commencement des Petites Heures, 96. — Quel est l'auteur du *Te Deum*. Plus probablement Nicétas évêque d'Aquilée au v^e^ siècle, 126. — Quelle homélie doit-on réciter aux Quatre-Temps d'Avent quand il y a une fête ces jours-là, 128. — Est-ce que le *Te Deum* a été composé à deux fois différentes, 144. — Doit-on faire des inclinations et se découvrir à certains passages des psaumes, 176. — Quel est l'office de saint Saturnin évêque de Toulouse et célébré sous le rit de 1^re^ classe, 192. — Comment réciter les hymnes de la fête de la Compassion, 239. — A quelle heure peut-on commencer la récitation des Petites Heures, 256. — Quand doit-on reprendre l'antienne *Ave Regina cœlorum*, 319. — Leçons du 1^er^ nocturne de saint Jean devant la Porte Latine en cas de translation, 335. — Quand doit-on joindre la 9^e^ leçon empêchée à la huitième. A quelles fêtes sont réservées les leçons propres ou du commun, 335, 495. — Les jours de fêtes transférées, les vêpres paroissiales de ces solennités ne peuvent tenir lieu de vêpres de précepte, 383. — Pourquoi les leçons du 4^e^ dimanche de Carême ne sont-elles pas le commencement du livre de l'Exode; si ces leçons sont empêchées le dimanche, on doit les réciter au premier jour suivant qui n'a pas de leçons propres, 428, 574. — Le principe *Officium pro Officio* n'est plus valable, sauf privilège particuler ou reconnu par le droit, 448. — Que doit faire celui qui se trompe par erreur. A-t-on satisfait au précepte en récitant l'office dans un bréviaire non approuvé, 448. — Quand la dernière leçon est empêchée, soit à l'incidence, soit à la translation, doit-on joindre la 8^e^ à la 9^e^ par le seul fait qu'elle est l'œuvre ou le panégyrique du saint honoré ce jour-là, 495. — Plusieurs leçons du 1^er^ nocturne qui ne sont cependant pas des commencements de Livre ont le privilège d'être transférées quand elles sont empêchées, 574. — L'hymne propre des 2^e^ vêpres de l'Apparition de N.-D. de Lourdes ne pouvant être dite, on devra la réciter aux 1^res^ vêpres en place de l'*Ave Maris Stella*, 576. — Cette décision ne vise que les fêtes à hymnes propres et non les offices votifs *per annum*, ni les jours *infra octavas*, 718. — Le Petit Office de la sainte Vierge peut être traduit en langue vulgaire à condition de mettre en regard le texte latin. Même décision pour l'Office des morts, 735. — Aux fêtes de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe tombant le dimanche on ne doit pas unir la 8^e^ leçon à la neuvième, 912. — Quand au temps pascal plusieurs offices de martyrs se suivent, doit-on varier les mémoires et les versets, 912. — Celui qui est sourd a-t-il satisfait à l'office de chœur s'il n'a pas entendu la récitation, 1040. — Aux doubles majeurs quelles sont les leçons du premier nocture, 1104.

Office de la sainte Vierge. — Règles concernant la traduction en langue vulgaire du Petit Office de la sainte Vierge, 22, 735.

Ollivier (Emile). — Son jugement sur le concile du Vatican, 723. — Son rôle pendant et après le Concile, 1140.

Onanisme. — Voir *Confession « de Sexto. »*

Ondoiement. — Doit-on faire l'onction du saint Chrême ou séparer le baptême des autres cérémonies, 127.

Ontogénèse. — Science plus vaste que l'anatomie, 694.

Oraisons. — On omet dans l'oraison *A Cunctis* les mots *atque beato* quand le patron est un mystère de la vie de Notre-Seigneur, 767. — Dans les chapelles qui n'ont pas de vocable liturgique, quel patron nommer dans cette oraison, 735. — Les réguliers ont la liberté de nommer leur fondateur dont le suffrage au bréviaire est de droit liturgique; mais le clergé diocésain n'a pas la faculté de nommer le patron du diocèse quand même celui-ci aurait mémoire aux suffrages, 336.

Oraison commandée. — Quelle place donner à l'oraison commandée par l'évêque. Celui-ci peut-il commander une oraison en lui donnant la première place après l'oraison du jour, 575. — Que faire quand successivement l'évêque a commandé une oraison, puis une autre, sans dire s'il fallait cesser de réciter la première, 174. — Les réguliers exempts doivent-ils réciter l'oraison commandée par l'évêque du diocèse où ils résident, 255. — L'oraison commandée du Saint-Esprit s'omet aux messes chantées de *Requiem* et aux messes basses des morts, 1039.

Oratoire privé. — Il est défendu d'y célébrer non pas le jour de l'incidence des fêtes transférées, mais le dimanche de la solennité, 544. — Exception faite pour l'Annonciation, 639.

Ordination. — A la cérémonie de la tonsure, quand les clercs sont nombreux, doit-on continuer le psaume et ajouter *Gloria Patri*. Faut-il doubler les versets aux litanies chantées pendant la prostration des sous-diacres. Quelles oraisons réciter à la messe de l'ordination, 544.

Ordres religieux. — Voir *Religieux*.

Ornements. — Quelle bénédiction employer pour les pales, 48. — Un prêtre autorisé par son évêque à bénir les ornements ne peut user de son pouvoir hors du diocèse. Les prélats réguliers qui tiennent de Rome leurs pouvoirs de bénir les ornements ne peuvent en user que pour leurs églises et leurs monastères, 79.

Oxford. — Fondation d'un Oratoire, 850.

Païens. — Le salut des païens d'après saint Thomas, 649. — Voir *Mariages païens*.

Paléontologie. — En face de l'évolution, 696.

Pales. — Voir *Ornements*.

Papes. — Authenticité de la bulle *Unam sanctam*, son caractère canonique et dogmatique, 614. — Les papes Clet et Anaclet sont-ils le même personnage, 756. — Comment le bréviaire en fait-il deux saints différents, 759. — Catalogue des premiers Papes, 758. — Comment Pie X aime la France, 1057. — Comment un cardinal de cour parlait du Pape sous l'ancien régime, 1058.

Pardon. — Abîme qui sépare le pardon humain du pardon chrétien, 1071.

Parents. — Est-ce un péché grave que de ne pas prier pour ses parents morts. Est-ce un double péché mortel que de désobéir à ses parents en matière grave, 164.

Paroisse. — Voir *Ministère paroissial*.

Parrain. — Peut-on accepter comme parrain un liquidateur qui a fait vendre un couvent, 123.

Passion. — Origine de la récitation de la Passion selon saint Jean pour les fruits de la terre, 1056.

Patron. — On ne peut pas chanter la messe d'un saint qui ne serait pas titulaire ou fêté par un grand concours de peuple, excepté aux jours où les messes votives sont permises, 224. — Peut-on reprendre l'office solennel d'un patron qu'on ne fête plus depuis 50 ans, 80. — Qui doit réciter l'office du patron et du titulaire. Organisation des offices. Faut-il renvoyer en France au dimanche la solennité du patron local et du patron du diocèse, 941.

Péché matériel. — Y a-t-il inconvénient à le permettre, 6. — Que penser d'une personne qui ne s'est abstenue d'un péché grave que parce qu'elle devait communier, 880.

Péché véniel. — Comment plusieurs vols véniels peuvent-ils s'unir pour constituer un péché grave, 845. — Comment l'addition de péchés véniels peut constituer une obligation grave de restituer, 846. — Peut-on être obligé parfois de renoncer tout de suite à une tentation de péché véniel, 534.

Pèlerinage. — Est-on obligé de faire brûler tous les cierges offerts dans les lieux de pèlerinage, 125.

Pellevoisin (N.-D. de). — Voir *Scapulaire*.

Pénitence médicinale. — Voir *Clercs*.

Pentecôte. — La neuvaine de prières préparatoires à cette fête reste toujours obligatoire, 800.

Perriot (Mgr). — Bref de S. S. Pie X le nommant protonotaire apostolique, 737.

Phanérogames. — Leur nature, 692.

Philosophie de l'action. — Qu'entend-on par là, 561, 1093.

Phylogénèse. — Evolutionnistes, 694.

Pie (Mgr). — Il refuse de faire l'oraison funèbre de La Moricière pour laisser ce soin à Mgr Dupanloup, 56. — Son rapport sur la définition de l'infaillibilité, 1143.

Plain-chant. — Anciennes mélodies et textes du moyen âge, 1079.

Pologne. — Question religieuse, 118.

Polygamie. — Que faire avec un moribond polygame, 14. — Lettre d'Innocent III, 519.

Pompadour (Madame de). — Sa conversion, 103.

Portioncule (Indulgence de la). — Combien vaut le mille italien requis entre deux chapelles, 269.

Poudres. — Diverses espèces, 964.

Pouvoir social. — Est-il permis de résister au pouvoir et quand, 925.

Prédication. — Pour prêcher faut-il revêtir le surplis et l'étole, 592. — Cours de prédication au grand séminaire, 594. — Fausse direction donnée à la prédication, 754. — Peut-on permettre à de simples clercs de monter en chaire revêtus du surplis pour s'exercer à la prédication, 910. — Peut-on prêcher à la balustrade, ou s'asseoir du côté de l'évangile, 1120.

Préface. — Quand une préface a été octroyée et publiée par l'évêque, elle devient obligatoire dans tout le diocèse, 1008.

Prélats réguliers. — Voir *Religieux*.

Première communion. — Peut-on devant le Saint-Sacrement exposé faire la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, 224.

Prêtre. — Voir *Retraites sacerdotales*.

Prières liturgiques. — Voir *Liturgie*.

Probabilisme. — Que penser de cette thèse, 311.

Profession de foi. — Elle oblige après la Séparation comme avant et n'exige aucun témoin. Il suffit qu'elle soit faite entre les mains de l'évêque ou, s'il est empêché, en présence du vicaire général, 671.

Propriété. — Sur quel principe est fondé le droit de propriété, 897. — La société a-t-elle le droit d'exproprier pour cause d'utilité publique quiconque ayant accaparé une part trop considérable, lèse les droits des autres, 899. — La propriété privée est-elle de droit naturel ou civil, 903.

Protestants. — Comment apprécier l'état d'une jeune catholique qui est allée pendant plusieurs mois au temple, 979. — Le protestantisme allemand, 283. — Sa dissolution doctrinale, 284. — Mouvement de la population protestante dans les divers pays d'Europe, 290. — En Suisse, 291.

Pusey. — Son volume *Eirenicon* en faveur de l'union, 584. — Comment il comprend la notion d'Eglise, 644. — Il est consterné de voir proclamer le dogme de l'infaillibilité, 854.

Quarante-Heures. — Luminaire requis, 351. — On ne doit pas doubler les Litanies des saints, 304. — Différence entre les Quarante-Heures et l'Adoration perpétuelle, 991.

Quatre-Temps. — Voir *Messe des Quatre-Temps*.

Rameaux. — Voir *Bénédiction des Rameaux*.

Rampolla (Cardinal). — La *Vie* de sainte Mélanie la jeune, 657.

Ratazzi. — Président du Conseil des ministres en Italie, qui favorise l'expédition de Garibaldi, 450.

Refuge (N.-D. du). — Voir *Vierge (Sainte)*.

Relevailles. — Voir *Bénédiction*.

Religieuses. — Relativement à la clôture et à l'office de chœur, quelles sont les obligations d'une communauté de la Visitation dont une partie est restée en France et l'autre exilée, 261. — Codification du droit relatif aux congrégations à vœux simples, 296, — pour le vœu de pauvreté, et les quêtes, 297. — Le supérieur de ces congrégations peut-il refuser à la supérieure générale la faculté de visiter les maisons de l'ordre, 319. — Comment procéder pour la profession perpétuelle d'une religieuse appartenant à une communauté diocésaine française qui se trouve dans une maison à l'étranger, 444. — Que penser de l'usage de s'abstenir de communier pendant les retraites, 1098. — Un curé qui n'est pas désigné et qui n'a pas de religieuses dans sa paroisse peut-il absoudre validement et licitement des religieuses d'une paroisse voisine qui se présentent à son confessionnal. Si au contraire il a des religieuses dans sa paroisse, peut-il en confesser d'autres ailleurs que dans son église, 1128.

Religieux. — I. Discipline canonique. Quelles sont les principales caractéristiques des quatre grandes règles monastiques, 556. — Règle de saint Augustin, 557, — de saint Benoît, 558, — de saint François, 560. — Document pontifical sur la sécularisation, 120. — Règles concernant l'expulsion des réguliers et des religieux à vœux simples engagés dans les ordres sacrés, 204. — Règles pour l'interruption du noviciat, 298. — En dehors de son couvent, un religieux peut-il confesser ses confrères en religion, 391. — Effets de la profession religieuse et de son renouvellement; comment sont-ils produits, 412. — Combien de fautes commet un religieux à vœux simples en péchant contre la chasteté, 414. — Les monastères ne peuvent pas avoir de patrons liturgiques. Devoirs des réguliers envers les patrons de lieu, 495. — Le noviciat est-il interrompu quand un novice passe une nuit au dehors accompagné de ses supérieurs. Faut-il une permission de Rome pour transférer des novices dans un autre noviciat, 393. — Un épisode de la rivalité des religieux et des prêtres séculiers au moyen âge, 519. — Quel bréviaire et quel missel doit suivre un religieux à vœux solennels sécularisé et devenu curé. Garde-t-il les divers pouvoirs qu'il avait

reçus à vie comme religieux, 607. — Les prélats réguliers jouissent-ils du pouvoir de bénir leurs églises, oratoires et ornements. Peuvent-ils le déléguer à un de leurs sujets, 611. — En voyage, à qui les réguliers peuvent-ils se confesser, 869. — Dans un institut à vœux simples, est-il permis de voter pour soi dans les diverses élections, 874. — Dans quelles limites un supérieur religieux peut-il commander au nom de l'obéissance, 1051.

II. Biens temporels. — Vis-à-vis de leur supérieur, à quoi sont obligés des religieux sécularisés relativement à leur gestion financière, 267. — Les religieux peuvent-ils recevoir du liquidateur leur quote-part de liquidation, 365. — Que doivent faire les locataires d'une maison appartenant à une congrégation liquidée, 366. — Conduite à tenir à l'égard de ceux qui ont surenchéri dans une vente de biens de congrégation où celle-ci rachetait par l'entremise d'un tiers, 588. — Achat de biens d'une congrégation liquidée, 638. — Un religieux vivant dans le monde, non sécularisé, peut-il disposer à son gré des revenus et valeurs qu'il tient uniquement de sa famille, 792. — Quel prix payé pour l'achat de biens religieux fait encourir l'excommunication. Celle-ci frappe-t-elle les acheteurs successifs, 1034. — Dispositions canoniques concernant l'administration et l'acquisition par héritage des biens des religieux, 1113. — Quelle doit être la conduite d'un religieux à vœux simples qui va passer quelques jours dans sa famille par rapport au vœu de pauvreté, 1131.

III. Règles pour les offices. — Quelles règles doivent suivre les religieux chargés d'une église paroissiale, soit pour le bréviaire, soit pour le missel, 79. — Un religieux de passage dans un couvent de son Ordre suivra son Ordo s'il célèbre la messe dans un oratoire particulier ; si au contraire il célèbre dans la chapelle principale, il devra se conformer au calendrier du couvent où il se trouve, 688. — Quel Ordo suivra-t-il s'il célèbre dans une église étrangère à son Ordre, 688. — Quels suffrages sont obligatoires pour les religieux, 751. — Doivent-ils célébrer le titulaire de la cathédrale avec octave, 752. — Les religieux sont-ils tenus d'observer les prescriptions du synode diocésain et du concile provincial en matière de liturgie, par exemple au sujet des lumières devant les reliques exposées et de la purification spéciale des corporaux, 894. — Les religieux desservant une paroisse doivent-ils célébrer solennellement le dimanche suivant le titulaire quand ils l'ont déjà fêté le jour de l'incidence, 1007. — Les religieux ne doivent pas réciter le *Credo* durant l'octave de saint Jean-Baptiste patron de la ville où ils demeurent, 1103.

Religion. — D'après Goethe, la science et l'art tiennent lieu de religion ; à leur défaut, il faut chercher appui dans la religion, 122.

Reliques. — Cérémonial relatif à la bénédiction avec la Vraie Croix, 671. — Quelle invocation dire en donnant l'offrande aux fidèles qui viennent baiser une relique de la Sainte Epine, 767. — Cérémonies obligatoires pour exposer les reliques, 894. — L'exposition d'une relique insigne oblige-t-elle à réciter le *Credo* à la messe, 1040. — Les reliques improprement dites ne peuvent pas être l'objet d'un office. Quand faut-il faire authentiquer des reliques, 1088.

Renard (Frères). — La direction des ballons, 149.

République Française. — Doit-on continuer à prier pour la République et peut-on réciter après les oraisons du jour l'oraison *Defende*, 1053. — Que penser de l'opinion de M. de Maistre que le régime républicain ne peut durer en France, 977.

Restitution. — Que doit faire un missionnaire à propos du jeu chez les Chinois et de ceux qui ouvrent des maisons de jeu, 29. — Celui qui a reçu de l'argent pour ne pas dénoncer un voleur doit-il restituer, 44. — Que penser d'un négociant qui, pour faire une restitution à son fournisseur, a continué à acheter chez lui des objets qu'il aurait eus à meilleur compte ailleurs, 249. — A quoi est-on tenu quand on a voyagé en chemin de fer ou en omnibus sans payer, 265, — ou en 1re classe avec un billet de 3e classe, 956. — Cas de restitution en matière d'assurance pour un bateau, 266. — Un ami peut-il user d'un permis de chemin de fer accordé à un employé de la Compagnie, 367. — Que penser d'une échantillonneuse qui a majoré la quantité de soie dans ses échantillons, 411. — Que penser d'un marchand de moutons qui a trompé le placier et le chemin de fer sur le nombre de ses bêtes, 466. — Que penser de la pratique du sou par franc, 535. — Peut-on obliger à restitution les administrateurs d'un bureau de bienfaisance qui distribuent les secours selon leurs préférences politiques, 570. — Que pouvait faire un curé avec une personne qui soutenait son fils ayant gardé le produit d'une quête faite à l'église, 743. — Comment agir avec un moribond dont on n'a pu savoir s'il était tenu de restituer et qui est revenu à la santé, 875. — Un voyageur qui effectue un trajet différent de son itinéraire ou qui se sert du coupon de retour d'un autre est-il obligé à restituer, 906. — Que penser des serviteurs qui s'adjugent de petits bénéfices aux dépens de leurs maîtres, 999. — Que doit dire le confesseur au commis d'un grand magasin qui, comme ses collègues, a volé ses patrons. Que penser des acheteurs qui connaissent ces vols ou de ceux qui en profitent, 1023.

Retraites sacerdotales mensuelles. — Leur importance et moyens d'en profiter, 993.

Révélation. — Sa nécessité affirmée par Victor Cousin, 642.

Revues. — Voir *Journal*.

Rochefort. — Un sonnet à la sainte Vierge, 122.

Rœderer. — Préfet impérial en Italie, 100.

Rogations. — Quand on n'a pas fait la procession on dit la messe du jour avec mémoire des Rogations, 591.

Romans. — Peut-on lire les tranches d'un roman condamné publiées en feuilletons, 697. — Comment reconnaître si tels romans sont obscènes *ex professo*, 1129.

Rome. — Le premier préfet français de Rome, 99.

Rosaire. — La confrérie du Rosaire existant dans une église paroissiale, *quid* pour les fidèles de l'annexe, 228. — Comment réciter le rosaire en commun pour gagner les indulgences, 536. — Un rosaire de quinze dizaines indulgencié perd-il ses indulgences si on le partage en trois chapelets, 542.

Russie. — La confession, 105. — Le mariage, 108. — Rituel du mariage russe, 109. — Mariages mixtes, 109. — Divorce, 110. — Fêtes russes, 111. — Divergences doctrinales entre les Russes et nous, 112. — Le Saint-Synode, 114. — Le Patriarcat grec, 116. — Grève des séminaristes russes, 116. — Nouveau régime de la liberté de conscience, 117. — L'empereur Nicolas Ier et le schisme, 118. — Démission forcée du procureur du Saint-Synode, 119.

Sacré-Cœur. — Règles relatives aux statues du Sacré-Cœur dans les églises, 534. — Peut-on gagner le dimanche suivant l'indulgence du premier vendredi du mois, 1035. — Œuvre des prêtres apôtres du Sacré-Cœur, 1106.

Sacrements. — Un chanoine peut-il conférer les sacrements avec le rochet et la mozette, 1008.

Saints. — Que penser du tirage au sort des saints du mois, 252. — Voir *Canonisation*.

Saint-Synode russe. — Voir *Russie*.

Salaire. — Le patron qui paie un salaire suffisant pour l'entretien de l'ouvrier, mais insuffisant pour nourrir sa famille, pèche-t-il et contre quelle vertu, 955.

Salut du Saint-Sacrement. — Voir *Bénédiction*.

Samedi saint. — Voir *Semaine sainte*.

Saturnin (Saint). — Messe et office à choisir pour la fête de saint Saturnin de Toulouse, 192.

Scandale. — Quand et comment l'accuser, 138.

Scapulaires. — Sur quels documents s'appuie la croyance à l'immunité de l'enfer et le privilège sabbatin, 45. — Rome a-t-elle retiré l'autorisation accordée au scapulaire du Sacré-Cœur des Pères Oblats de Marie, 784. — Sur quelles preuves historiques s'appuie la dévotion au scapulaire du Mont-Carmel, 801. — Révélation de saint Simon Stock, 802; — de Jean XXII, 806. — Conclusion, 810. — La présence d'un registre sans diplôme indique des pouvoirs personnels pour admettre dans la Confrérie, 864. — Comment doit se faire l'imposition du scapulaire du Mont-Carmel, 1003. — L'étole est-elle obligatoire sous peine de nullité, 1004. — Pour gagner les indulgences, que doit faire une femme à qui son mari défend de porter le scapulaire, 1098. — Est-on obligé d'envoyer à une Confrérie du Carmel les noms de ceux à qui l'on a imposé le scapulaire, 1112. — Que penser de la validité d'une bénédiction de scapulaire qui n'a réellement pas été touché par une goutte d'eau bénite, 1131.

Scapulaire bleu. — Le scapulaire des Carmélites leur tient-il lieu de scapulaire bleu, 1083.

Scapulaire de Pellevoisin. — Que penser de ce scapulaire, 542.

Schœffer. — Inventeur d'un procédé qui fit faire de grands progrès à l'imprimerie. Ouvrier de Gutenberg, 37.

Schell. — Professeur à la Faculté de théologie catholique de Würzburg. Il publie en 1898 un livre contre l'éternité des peines de l'enfer, 510. — Il est mort subitement en 1906 après une rétractation insuffisante, 664. — La *Revue pratique d'apologétique* fait son éloge, 1073.

Schismatique. — Une pauvre femme réduite à la misère peut-elle assister aux offices des Vieux-Catholiques pour n'être pas jetée à la rue par son fils, 45.

Schisme russe. — Voir *Russie*.

Scolastique. — La méthode de l'enseignement de la scolastique doit-elle être repoussée, 82. — Est-elle inutile ou dangereuse, 67, 86.

Sécularisation. — Voir *Religieux*.

Sel bénit. — Pourquoi bénir du sel le jour de saint Blaise, 1054.

Semaine. — Origine historique de notre semaine de sept jours, 1123. — Période patriarcale, 1124. — Dans la loi mosaïque, 1125. — De la mort de Jésus-Christ à nos jours, 1126.

Semaine sainte. — I. Jeudi Saint. Le lavement des pieds n'est pas une cérémonie réservée à l'évêque; elle ne peut avoir lieu dans les petites églises où font défaut les ministres sacrés requis pour la circonstance, 1008. — On doit se servir au moins d'un ombrellino quand on transporte le Saint-Sacrement au reposoir, 78. — On ne doit pas porter la sainte Réserve en dehors de l'église où l'on a célébré. S'il y a plusieurs prêtres et plusieurs chapelles dans la paroisse, on peut dans chacune d'elles exposer la sainte Réserve à condition qu'on y fera les autres fonctions de la semaine sainte, 528. — Dans les chapelles où il n'y aurait pas d'office on peut garder le Saint-Sacrement dans le tabernacle jusqu'au soir, 528, 592. — La messe paroissiale du jeudi saint doit elle être chantée, 575. — Faut-il un indult pour la lire ou chanter dans les églises non paroissiales, 622, 623. — Peut-on distribuer la communion le matin avant la messe, 623. — Les messes privées sont défendues, 799.

II. Vendredi Saint. — La couleur des ornements pour l'exercice public du Chemin de la Croix doit être violette. Elle peut être noire si c'est la coutume, 623. — Pour le dépouillement de la croix, doit-on se servir d'une croix en bois, 991. — Le célébrant de ce jour n'est pas nécessairement celui du jeudi saint, 1103. — Peut-on continuer la coutume de l'adoration publique du Saint-Sacrement exposé. Règles à suivre, 253.

III. Samedi Saint. — L'Eglise n'autorise pas à faire la bénédiction des fonts dans la soirée et à se servir d'une formule abrégée, 80. — Les messes privées sont prohibées, 799. — Convient-il de donner la communion, 623. — On ne peut faire les prières de la bénédiction des fonts et du cierge sans la messe, 622. — Il faut un indult pour avoir le droit de célébrer dans les églises non paroissiales qui ne peuvent pas se servir du *Memoriale Rituum* de Benoît XIII, 304. — Y a-t-il obligation de chanter entièrement les litanies des saints, 751. — On ne doit pas allumer les cierges de l'autel aux mots *Apis mater eduxit*, 910.

Séminaires. — Enseignement de la théologie, 129. — Comment convaincre un séminariste de l'obligation d'observer le règlement, 459. — Le séminaire de Mayence en 1804 et sa restauration, 497. — En Allemagne on substitue en 1830 le régime Université au régime Séminaire, 498. — Rétablissement du séminaire de Mayence, 502. — Séminaires et Universités, 506. — Séminaires et Facultés non catholiques de théologie catholique, 509. — Encyclique aux évêques italiens sur la direction des séminaires, 753. — Les bourses des séminaires sont-elles soumises à l'approbation de Rome concernant la vente et l'échange des biens ecclésiastiques, 972. — Préparation aux œuvres apostoliques dans les séminaires, 1108. — Le roman d'un séminariste, par le chanoine Höhler, 504.

Sensualité. — Comment rapporter à une fin surnaturelle le plaisir de croquer des dragées, 26.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Quels sont les biens atteints par la loi qui sont protégés par l'excommunication et quels sont les actes défendus relativement à ces biens, 161. — Les opérations de l'inventaire peuvent-elles faire encourir les censures, 163. — Au point de vue canonique qu'en est-il de la répartition entre les communes des sommes provenant de la suppression du budget des cultes, 863. — Pourquoi les associations cultuelles défendues en France sont tolérées en Allemagne. N'aurait-on pas pu admettre des associations avec des statuts soumis à l'autorité épiscopale, 865. — Même question pour les associations en Suisse, 1025.

Sépulture. — Est-il permis d'assister à l'enterrement de ceux auxquels l'Eglise refuse la sépulture ecclésiastique, 589.

Services funèbres. — Aux services anniversaires de lendemain de fête patronale on ne dit qu'une oraison, 240.

Sondes aériennes. — Ballons-sondes, 154.

Sorciers. — Peut-on les consulter pour obtenir des guérisons, 741.

Sou du franc. — Voir *Restitution*.

Souches métalliques. — Elles sont tolérées, 1056.

Spalding (Mgr). — Archevêque de Baltimore. Auteur d'un *postulatum* tiers parti au Concile du Vatican, 954.

Spencer (Herbert). — Son système de réconciliation de la science avec la religion, 647.

Spiritisme. — Est-ce une science occulte, 1074.

Statue. — Les jours d'exposition faut-il voiler une statue placée derrière le tabernacle, 640. — La bénédiction avec une statue ne se donne qu'après une procession, 895.

Stigmates. — A propos de saint François d'Assise, 1077.

Suffrages. — On prend l'oraison du jour octaval pour le suffrage de saint Laurent, 239. — Quels suffrages doivent réciter les professeurs d'un collège, 1087. — Y a-t-il des religieux dispensés de faire les suffrages au bréviaire, 1103.

Surnaturel. — Il est admis par V. Cousin, 642. — Portée de l'article XIII de l'Index relatif à la publication de nouveaux faits surnaturels, 682.

Syllabus. — Sa publication, 51. — Fureur des ennemis de l'Église, 52. — Y a-t-il une prévention contre le progrès moderne, 949. — Jeunes apologistes, 1059.

Syndicats. — Situation indépendante des agents des syndicats en Allemagne, 121.

Synode. — Les synodes diocésains et les religieux, 894.

Tabernacle. — Il doit être bénit après avoir été au moins garni de soie blanche à l'intérieur, 720. — Pour la validité de la bénédiction, il n'est pas nécessaire que le tabernacle soit ouvert. Comme la garniture en soie blanche n'est pas l'objet de la bénédiction, on peut la changer sans nuire à la bénédiction du tabernacle, 1087, 1103.

Taine. — Son Histoire de la littérature anglaise doit-elle être regardée comme traitant *ex professo* de choses obscènes, 231.

Talbot (Mgr). — Son rôle dans l'affaire de Newman, 850.

Talleyrand. — Bref de sécularisation et son mariage, 655. — Fin chrétienne de son épouse, 656.

Tallien. — Les malheurs de ce révolutionnaire, 837.

Te Deum. — Voir *Office*.

Testament. — Un testament pieux attaqué en Cour du Parlement sous Louis XIV, 1077.

Thabor. — Voir *Bénédiction du S.-Sacrement*.

Théologie dogmatique. — Selon la méthode scolastique, 67. — Faut-il réformer son enseignement, 130.

Théologie morale. — Faut-il la réformer, 305.

Thiers. — Son discours au Corps législatif et ses rapports avec Mgr Dupanloup, 452, 570.

Tiers Ordres. — Un tertiaire qui religieux s'est sécularisé appartient-il encore au tiers ordre, 91. — Un curé nommé dans une paroisse où est établie une Fraternité possède-t-il les pouvoirs aussitôt, 91. — Comment se donne en particulier l'absolution générale aux tertiaires franciscains, 318. — Avec une commutation légitime, ces tertiaires peuvent-ils, en récitant une seule fois douze *Pater*, *Ave*, *Gloria* satisfaire à la double obligation du Tiers Ordre et du privilège sabbatin, 1118.

Tinayre (Marcelle). — Romancier anticlérical et licencieux, 662.

Titulaire. — Le titulaire d'un autel où est le siège canonique d'une paroisse n'a pas le privilège d'être célébré sous le rit des titulaires d'église, 639. — Peut-on choisir pour patron un saint de l'Ancien Testament, comme Abraham, 639. — Un curé chargé de deux paroisses véritables est-il tenu à l'office de deux titulaires, 623. — Quand on choisit deux titulaires comme vocable d'église, quelles règles suivre pour leur office, 427. — On doit dire le *Credo* à la Nativité et à la Décollation de saint Jean-Baptiste patron, 1103.

Tour d'Auvergne (Prince de la). — Ministre des affaires étrangères sous Napoléon III, 730.

Tournon (Camille de). — Unique préfet français de Rome sous Napoléon Ier, 99.

Toussaint. — Voir *Trépassés*.

Tradition. — La tradition divine dans la critique scripturaire, 1041; — dans l'histoire dogmatique, 1044.

« Trait (Le) d'union. » — Revue et œuvre sacerdotale, 1106.

Transcendance. — Sa nature, 1097.

Translation. — Quelles sont les règles de translation pour les fêtes *pro aliquibus locis* concédées aux diocèses qui en font la demande, 320. — A quel jour transférer saint Hilaire empêché par le saint Nom de Jésus, 427. — Quand peut-on faire la translation d'une fête, notamment du patron ou de la Dédicace qui se célèbre dans le pays avec solennité, 432. — A qui donner la préférence dans le cas de la translation de saint Martin et de la Dédicace des basiliques des saints Pierre et Paul, 447. — Est-on obligé de transférer un double ou un semi-double perpétuellement empêché par la fête du patron dont le rite est simple dans le calendrier universel, 496. — Quand une fête empêchée perpétuellement est fixée à un jour déjà occupé par un semi-double dans une église particulière, où placer cette fête, 543. — On doit laisser un saint à son jour propre et replacer plus loin une fête transférée, 576. — Quand deux saints se trouvent accidentellement en occurrence, règles à suivre, 687. — Règles pour la translation de la fête de N.-D. des Sept-Douleurs empêchée, 896. — La fête de sainte Anne perpétuellement empêchée est fixée au 13 septembre. Que faire du saint Nom de Marie qui tomberait ce jour-là, 991. — Le troisième jour dans l'octave de la Toussaint admet-il une translation fixe ou accidentelle, 991. — Doit-on transférer les fêtes de la Maternité et de la Pureté de la Sainte Vierge quand elles sont empêchées, 1104.

Travail. — Le travail considéré en lui-même et dans les droits qu'il confère, 771. — Le travail de la femme dans la grande industrie, 771. — Le travail à domicile, 772. — Travail des adultes, 773. — La législation concernant le travail, 773.

Trentain grégorien. — On ne doit pas y faire entrer pour compte les trois messes de Noël, 430. — On peut, en cas d'impossibilité d'agir autrement, lui appliquer une messe d'enterrement, à condition d'appliquer à celui-ci une messe subséquente, 1130.

Trépassés (Jour des). — Les prêtres du diocèse de Perpignan ont le privilège de dire deux messes, 320. — Il n'y a pas de diocèse où l'on ait la faculté de dire trois messes. C'est une faveur à demander à Rome, 127.

Tyrannie. — Quand est permise la résistance à un chef tyrannique, 925.

Union Apostolique. — Œuvre sacerdotale, 1105.

Universités. — Séminaires et Universités, 506. — Les Universités catholiques libres en Allemagne, 511, — en Angleterre, 513.

Usure. — Peut-on prêter de la semence aux Arabes avec un intérêt de 40 pour cent pour 9 mois, 462. — Est-ce permis à cause des aléas, 463.

Valerga (Mgr). — Au Concile du Vatican il attaque violemment le gallicanisme du clergé français, 1143.

Vatican (Concile du). — Voir *Dupanloup (Mgr)*.

Végétal (Règne). — Y a-t-il une barrière entre ce règne et le règne animal, 690.

Vendredi saint. — Voir *Semaine sainte*.

Vêpres. — En cas de concurrence entre deux fêtes du même rit, mais l'une primaire et l'autre secondaire comment arranger l'office, 144. — Dans une église

paroissiale peut-on se dispenser de chanter les mémoires, 640. — Défense pour les vêpres de prendre l'aube, l'étole, la chape et pour les ministres sacrés de revêtir les ornements de la messe, 720. — Les chapiers ne peuvent se placer aux côtés du célébrant dans le sanctuaire; leur place est au chœur, 910. — Ordre du cortège au sortir de la sacristie pour les vêpres solennelles, 1119. — Les chanoines ne doivent pas mettre l'étole et la chape par dessus le camail, 1119.

Vérité. — Qu'est-ce que la vérité, 565.

Verlaine. — Ses poésies chrétiennes, 661.

Veuillot (Louis). — Polémique de l'*Univers* au sujet de l'inscription de la chapelle de la Roche-en-Breny, 50. — Sa lettre à Newman, 855. — Ses polémiques avec Mgr Dupanloup à propos du Concile, 947.

Viatique. — Quand on porte le Saint-Sacrement dans un couvent, une seule lumière portée par le servant suffit-elle; peut-on tolérer que les religieuses portent d'autres lumières, 78. — Combien de bénédictions à donner avec le ciboire et quelles prières réciter. Indulgences accordées à ceux qui portent un cierge et à ceux qui n'en portent pas, 671.

Vicaire apostolique. — Ses droits sur les communautés religieuses de son vicariat, 1028.

Vicaire capitulaire. — Son élection peut-elle être annulée à Rome si les chanoines prébendés n'ont pas été admis à voter, 923.

Vicaire général honoraire. — En dehors du chœur quelle est sa place, 494.

Vie humaine. — Qu'est-ce qu'un catholique peut admettre touchant l'origine de la vie, 230.

Vierge (Sainte). — Quel jour célébrer la fête de N.-D. du Refuge, patron d'église, 240. — Durant le salut, doit-on laisser des cierges allumés devant une image de la sainte Vierge, 240. — Peut-on dire à la sainte Vierge : Ayez pitié de nous, 1020. — Comment expliquer la présence de Marie dans une âme, 24. — La vie de Marie et les apocryphes, 1078.

Vieux-Catholiques. — Voir *Schismatiques*.

Vocation. — Y a-t-il indulgence plénière accordée à la récitation d'une prière pour connaître sa vocation, 1052.

Vœu. — Qu'est-ce que le vœu du plus parfait, 59. — Dans quelles limites un supérieur peut-il commander au nom du vœu d'obéissance, 1051. — Que penser de la validité et de l'utilité du vœu d'obéissance au confesseur, 1026. — En quoi consiste le vœu de chasteté et de virginité, 923. — Est-il vrai que dans le vœu et la vertu de chasteté il n'y a jamais légèreté de matière, 531.

Vol. — A propos d'un quêteur à l'église qui garde le produit de sa quête, 743. — Comment plusieurs vols véniels en soi peuvent-ils s'unir pour constituer un péché mortel, 845. — Voir *Restitution*.

Voltaire. — Son œuvre condamnée dans un discours par Mgr Dupanloup, 202.

Ward. — Il exagère la portée de l'infaillibilité, 853.

Wicart (Mgr). — Evêque de Laval. Il affirme qu'il n'est pas du nombre des partisans de Mgr Dupanloup, 950.

William (James). — Il condamne les matérialistes, 646.

Zoologie. — Importance donnée aux idées d'évolution, 694.

Zoonévrose. — Dépravations du cerveau, 1075.

VARIÉTÉS

Souvenirs d'un Vieux Moraliste

DEUXIÈME PARTIE

Les Séminaires (fin)

XXV. — Etude de la philosophie, 81. — Réfutation des objections contre la méthode scolastique, 83. — Est-elle un obstacle à l'intelligence des nouveautés modernes, 87.

XXVI. — La théologie dogmatique, 129. — L'histoire des dogmes doit-elle être le seul programme des études théologiques, 130. — Valeur de la tradition, 131.

XXVII. — L'Ecriture sainte, 241. — La Bible n'est pas une œuvre historique soumise à l'analyse critique, 242. — Réfutation des objections, 246.

XXVIII. — La théologie morale, 305. — Elle doit s'appuyer sur la philosophie, 306. — L'étude actuelle de la morale est-elle inutile en pratique, 309. — Est-il vrai que la casuistique n'existait pas autrefois dans l'Eglise, 310.

XXIX. — Le droit canonique, 337. — Réponse à deux objections contre l'étude du droit canon, 340.

XXX. — L'Histoire en général, 385. — Triple principe fondamental de l'histoire : La loi du fait, 386; — la loi du temps, 389; — la loi du témoignage, 390.

XXXI. — La critique historique, 433. — Ses relations avec la tradition, 434. — Trois conditions nécessaires à la valeur des documents, 436. — Relations de la critique avec la philosophie, 440.

XXXII. — Histoire ecclésiastique. Les démolisseurs de légendes, 545. — L'Eglise et la critique historique, 551. — Enseignement de l'histoire dans les séminaires, 553.

XXXIII. — Cours accessoires. La liturgie, 593. — La prédication, 594. — L'enseignement pastoral, 597.

XXXIV. — Quelles sont les vraies réformes à introduire, 625. — Des notes manuscrites, 628. — Les actualités du dehors, 629. — Conclusions, 632.

« L'AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES [1]

TABLE ALPHABÉTIQUE

Action Populaire (L'), — 471, 940.
Ærtnys (Jos.). — *Theologia moralis*, 794.
Alanic (Mathilde). — *Le devoir d'un fils*, 195.
Albalat (A.). — *Les ennemis de l'art d'écrire*, 1086.
Anadoli. — *L'empire du travail*, 379.
Andrieux (Louis). — *La Commune à Lyon en 1870 et 1871*, 348.
A. R. et C. R. — *Les apôtres et les martyrs*, 190.
Archelet (Abbé). — *Les causes du malheur pendant la vie*, 930.
Arthez (Daniel d'). — *La fin du Rêve*, 275.
Aulagne (J.). — *La reforme catholique du XVII^e siècle dans le diocèse de Limoges*, 377.
Auschitzky (Daniel). — *Le coffre-fort*, 67.
Auvray (Michel). — *La Ferme des Bruyères*, 68.
Avenel (G. d'). — *Le mécanisme de la vie moderne*, 398.
Badet (Le P.). — *Le Lys*, 378.
Badino (D. Giacomo). — *Il Padre Amelli e l'alta critica biblica*, 476.
Bainvel (J. V.). — *De magisterio vivo et traditione*, 222 ; — *La dévotion au Cœur de Jésus*, 930.
Ballu (L.). — *Les métiers possibles du prêtre de demain*, 522.
Barbier (E.). — *Les catholiques français et la République*, 169.
Bareille (Chanoine G.). — *Le Catéchisme romain ou l'Enseignement de la doctrine chrétienne*, 986.
Barry (William). — *Newman*, 886.
Batiffol (Mgr). — *L'enseignement de Jésus*, 617. — *Etudes d'histoire et de théologie positive*, 1134.
Beauriez (L. de). — *Robert le Fort et les origines de la race Capétienne*, 894.
Beetz (F.). — *Fixsterne*, 19. — *Klare Köpfe*, 19.
Bels (Abbé H.). — *Deux chemins de Croix*, 62. — *Connaissances strictement nécessaires pour être sauvé*, 62. — *Essais poétiques*, 62, 275.
Benoist (Ch.). — *La crise de l'Etat moderne. L'organisation du travail*, 888.
Benoît (Dom). — *Vie de Mgr Taché, archevêque de St-Boniface*, 570.
Bentzon (Théophile). — *Constance*, 937.
Berardi (Æ.). — *Theologia moralis fondamentalis*, 237.
Bérenger. — *Les traditions provençales*, 636.
Bergasse du Petit-Thouars (Le vice-amiral), — 333.
Bernard de la Frégeolière (V^esse de). — *La vie des saints*, 267, 398.
Berry (Mme Marg. du). — *La Dentelle*, 158.
Bertrand (A.). — *Versailles*, 314.
Bertrin (G.). — *Sainte-Beuve et Chateaubriand*, 670.
Bertsch (Hugo). — *Frère et Sœur*, 937.
Besse (Dom). — *Les moines de l'ancienne France*, 635.
Bible Polyglotte (La Sainte), — 1086.
Bibliographie Canadienne, — 278.
Biétry (P.). — *Le socialisme et les Jaunes*, 475.
Bildt (Le baron de). — *Christine de Suède et le conclave de Clément X (1669-1670)*, 989.
Blanc (E.). — *La foi et la morale chrétiennes*, 1099.
Blaquière (C.). — *Histoire des sanctuaires dédiés à la Vierge dans le diocèse de Montpellier*, 930.
Bonheur (Le) des familles assuré, — 478.
Bonneau. — *Plaintes d'exil*, 278.
Bonnefons (André). — *Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (1768-1814)*, 271.
Bontoux (Berthe). — *Mots du ciel à la vénérable Sœur Benoîte*, 479.
Bouchage (Le P.). — *Formation de l'orateur sacré*, 934.
Bougette. — *Montblanc (Hérault). L'Eglise, Histoire*, 715.
Bourbon (Aymée). — *Le Pardon d'un ange*, 275.
Bourg (Dom du). — *L'art de souffrir*, 314.
Bourgeois (Th.). — *Le fondement de la moralité*, 378.
Bourget (Paul). — *Les deux sœurs*, 222. — *Etudes et Portraits*, 671.
Bourgoing (P. François). — *Méditations sur les vérités et excellences de J.-C. N.-S.*, 55.
Bourguignon. — *Accompagnement diatonique et mélodique des chants les plus usuels du « Kyriale »*, 276.
Boyer d'Agen. — *Les Parias de France*, 7.
Brada. — *Disparu*, 937.
Bray (Max de). — *Sans défense*, 937.
Brébisson (Jean de). — *Fouché, duc d'Otrante*, 991.
Brémond (Henri). — *Newman*, 396. — *Méditation sur la sainteté et la vie des saints*, 930.
Brou (Al.). — *Les Jésuites de la légende*, 1136.
Broussolle. — *Théorie de la messe*, 1099. — *Morceaux choisis des saints Evangiles*, 1099.
Brûlé (H.). — *La Sainte Vierge et la France contemporaine*, 573.
Brusc (Abbé). — *Explication littérale du Catéchisme*, 231.
Bucceroni (P.). — *Exercices spirituels de S. Ignace*, 272.
Bull (D^r G.). — *Pourquoi je suis devenu catholique*, 67.
Bulot (P.), S. J. — *Compendium theologiæ moralis*, 238.
Burlureau (D^r). — *La lutte pour la santé*, 939.
Buxy (B. de). — *Clarisse de la rue du Loup-va-t'en*, 262. — *La Villa du cœur en peine*, 262.

[1] L'abondance des matières nous ayant plusieurs fois obligé d'insérer des comptes rendus sur les couvertures jaunes, ces pages sont indiquées par des chiffres *en italique*.

Calmes (Le P. Th.). — *Evangile selon saint Jean*, 374.
Camus (Mgr Le). — *L'œuvre des Apôtres*, 165.
Camus (Abbé H. Le). — *Vie de Nicolas Illy*, 67.
Caron (M.). — *Au pays de Jésus adolescent*, 397.
Caron (P.). — *Les principes de l'Action catholique*, 349.
Carré (A.). — *Pour nos enfants*, 526.
Casabianca. — *Je vais à Jésus*, 221.
Castellar. — *L'art du lecteur, l'art du diseur, l'art de l'orateur*, 934.
Catéchisme (Petit Dictionnaire de), 262.
Catéchisme de Rome, 1085.
Catéchisme sans maître (Le), 1085.
Cathrein (P.), S. J. — *Gewissen und Gewissensfreiheit*, 377.
Cautenys (J.). — *Petite messe des Communautés et Paroisses rurales*, 170.
Caylus (Duc de). — *Où en sommes-nous ?* 62.
Cereseto (P. Giovanni Giacinto). — *Sua Santità il Papa Leone XIII e gli studi biblici*, 476. — *Tre classi di dottori*, 476. — *Ipotesi del P. de Hummelauer*, 476.
Chambellan (P.). — *Œuvres oratoires*, 378.
Champol. — *Les deux marquises*, 275.
Chasle (L.). — *Sœur Marie du divin Cœur*, 621.
Chautard (Le P.). — *Au pays des Pyramides*, 479.
Chauvigny (R. de). — *Une page d'histoire religieuse pendant la Révolution*, 893.
Chauvin (C.). — *Les idées de M. Loisy sur le IVe Evangile*, 1100.
Chéradame (A.). — *Le monde et la guerre russo-japonaise*, 716. — *La colonisation et les colonies allemandes*, 716.
Chérancé (P. Léopold de). — *Saint Antoine de Padoue*, 1133.
Clairval (Régis). — *Baal au XXe siècle*, 475.
Clément (Henry). — *La Réforme électorale*, 334.
Cochin (Henry). — *Le Bienheureux Fra Giovanni Angelico de Fiesole*, 929.
Coissac (G. Michel). — *La Théorie et la Pratique des Projections*, 796.
Collationes Namurcenses, 527.
Commelin (P.). — *Nouvelle Mythologie grecque et romaine*, 276.
Congrès Marial Breton (Premier). — 883.
Cordonnier (Ign.). — *L'Histoire sainte commentée*, 375. — *Histoire sainte*, 375.
Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand, 382.
Couailhac. — *Maine de Biran*, 395.
Coulomb (J. de). — *Muguette*, 68. — *Dans l'engrenage*, 275.
Cousin (L.). — *Vie et doctrine du « Sillon »*, 934.
Cresson (André). — *Le malaise de la pensée philosophique*, 714.
Daelli (Dr Louis). — *Pie X*, 275.
David (Louis). — *Les seize Carmélites de Compiègne*, 178.
Daymard. — *De la Cène à la Résurrection*, 930.
Debidour (A.). — *L'Eglise catholique et l'Etat sous la troisième République (1870-1906)*, 932.
Debout (H.). — *Jeanne d'Arc (1412-1431)*, 166, 1147.
Decorsant (Abbé). — « *Qui est comme Dieu ?* » 685.
Decreta Conciliorum quinque Provinciæ Burdigalensis (sæc° XIX), 527.
Decrouïlle. — *Les Sacrements*, 376.
D. G. — *Le bonheur des familles assuré*, 478.
Delaporte (A.) et J. Vaudon. — *Paroles de notre temps et de tous les temps*, 378.
Delassus (Mgr H.). — *Le problème de l'heure présente*, 618.
Delbrel (J.). — *Séminaristes martyrs ou confesseurs de la foi*, 1133.
Delmont (Abbé Th.). — *A quoi sert la Religion ?* 221.
Deramecourt (Mgr). — *Les Étapes de la vie chrétienne. L'éducation*, 219.
Désers. — *La morale dans ses principes*, 272.
Donal (Mario). — *Terre promise*, 195.
Doré (P. Le). — *La Persécution*, 313.
Douais (Mgr). — *L'Inquisition*, 1099.
Doumic (Max). — *La Franc-Maçonnerie est-elle juive ou anglaise ?* 933.
Doumic (René). — *Etudes sur la Littérature française*, 399.
Druon (H.). — *Fénelon, archevêque de Cambrai*, 930.
Dubot (Th.). — *Preuves de l'existence de Dieu*, 932.
Dufort (A.). — *Ce que pensent les Jeunes*, 349.
Dumas (Le P. J.). — *L'Imitation de Jésus-Christ*, 380.
Dunand (Ph.). — *Jeanne d'Arc*, 207.
Dupont (L.). — *A qui la faute ?* 221.
Enseignement religieux (Tout l') en 400 gravures, 1085.
Epître en trois points à Messieurs les Russes, 315.
Expulsée (Journal d'une), — 1133.
Eymieu (Antonin). — *Le gouvernement de soi-même*, 313.
Fabre (Joseph). — *L'Imitation de Jésus-Christ*, 380.
Fanton (Abbé F.). — *Traité de l'organisation des cultes sous le régime de la Séparation*, 20.
Fénelon. — *Doctrine spirituelle*, 930.
Ferrero (G.). — *Grandeur et décadence de Rome*, 888.
Filippi (Louis). — *L'orateur populaire*, 255.
Fillion (L. Cl.). — *Saint Pierre*, 929.
Flavigny (La comtesse de). — *L'année des malades*, 573.
Formation à l'humilité et par elle à l'ensemble des autres vertus, 634.
François de Sales (Œuvres de saint), 334.
Frassen (Claudius). — *Scotus Academicus*, 172.
Frémont. — *Les principes ou Essai sur le problème des destinées de l'homme*, 887.
Gachons (Jacques des). — *Le mauvais pas*, 68.
Gaffre (L.-A.). et Desjardins (A.). — *Le divorce entre l'Eglise et la République*, 332.
Gaffre. — *Miséricorde*, 619.
Gaillot. — *Catechismus ad clericos juniores theologicus*, 881.
Gaudé (Léonard). — *Theologia moralis S. Alphonsi de Ligorio*, 236.
Gay (Mgr). — *Lettres de direction spirituelle*, 983.
Gayraud (Abbé). — *La loi de Séparation et le pape Pie X*, 267.
Geley (Dr G.). — *L'Etre subconscient*, 935.
Gendron. — *Retraites des séminaires*, 619.
Gerbier (E. A. M.). — *La vraie pratique de la dévotion au Cœur de Jésus*, 194.
Gibergues (Abbé de). — *Croire*, 620.
Gibon (Fénelon). — *Employées et ouvrières*, 525.
Gimet (Le P.), O. F. M. — *L'esprit du Tiers Ordre franciscain*, 930.
Gizaguet (H. de). — *L'art de gagner au bridge*, 8.
Glachant (Victor). — *Benjamin Constant sous l'œil du guet*, 893.

Glatigny (P. Jean-Baptiste de). — *Les commencements du Canon de l'Ancien Testament*, 572.
Gnandt, O. S. B. — *Liber orationum Beati Laurentii Loricati*, 220.
Godard (André). — *Le tocsin national*, 668.
Godart (J.-B.). — *Toujours en avant!* 891.
Gœlzer (Henri). — *Lexique français-latin*, 194.
Goffiné ou Manuel complet pour sanctifier les dimanches et les fêtes, 7.
Gondal. — *Croyance et science*, 1136.
Gontaut-Biron (Vicomte de). — *Mon ambassade en Allemagne (1872-1873)*, 794.
Gontier, P. S. S. — *De la méthode des sciences philosophiques dans les petits et les grands séminaires*, 271.
Goyau (G.). — *L'école d'aujourd'hui*, 522.
Goyau (Mme G.). — *Vers la joie*, 892.
Grammaire de plain-chant, 572.
Grandmaison (G. de). — *Madame Louise de France*, 1132.
Guesdon. — *Cours d'éloquence sacrée*, 376.
Guibert (J.). — *Le recrutement des instituteurs et institutrices libres*, 166.
Guide social de l'Action populaire 1906, 471.
Guiraud (Jean). — *La Séparation et les élections*, 7. — *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*, 635.
Gutberlet. — *Vernunft und Wunder*, 377.
Haberl (F. X). — *Offertoria totius anni*, 91.
Handel-Mazzetti. — *Jesse und Maria*, 936.
Hardy (G. Le). — *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires*, 166.
Harlay (P. d'). — *Misette*, 195.
Hault (Meurz). — *La Poupée*, 195.
Havart (Robert) de la Montagnè. — *Examen de conscience*, 272.
Hello. — *Le Syllabus au XX^e siècle*, 255.
Hennet de Goutel (Estienne). — *Mémoires du général marquis Alphonse d'Hautpoul, pair de France (1789-1865)*, 716.
Hennezel (Henri d'). — *L'Entrave*, 400.
Hoffmann. — *Contes fantastiques*, — *Contes, récits et nouvelles*, 990.
Hoguet. — *L'éducation des enfants*, 891.
Hundert Gründe warum ich katholisch bleibe, 19.
Icard (D^r). — *Le signe de la mort réelle en l'absence du médecin*, 890.
Imbart de la Tour. — *Des conditions d'une renaissance religieuse et sociale en France*, 278.
Jac (Ernest). — *Un gentilhomme apothicaire*, 479.
Jacinto Verdaguer. — *Œuvres poétiques*, 158.
Janvier (P.). — *Les Passions*, 524.
Jénouvrier. — *Exposé de la situation légale de l'Eglise catholique en France d'après la loi du 9 décembre 1905*, 20.
Joël de Lyris. — *Le choix d'une bibliothèque*, 479.
Jonquet (P.). — *Sainte Lutgarde*, 1133.
Joran (Th.). — *Le mensonge du féminisme*, 525.
Kessler (G^al). — *La Patrie menacée*, 475.
Klein (F.). — *La découverte du Vieux Monde par un étudiant de Chicago*, 1102.
Krieger (A.). — *L'abbé Parguel*, 275.
Kyriale Romanum, 70.
La Bruyère (M.). — *Midi à quatorze heures*, 195.
Lachèze (Marthe). — *L'iris bleu*, 68.
Lagardère (Abbé Jean). — *Discours et panégyriques*, 170.
Lamarzelle (M. de). — *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, 524.
La Mennais (F. de). — *Essai d'un système de philosophie catholique (1830-1831)*, 687.
Lang (A.). — *Maine de Biran und die neuere Philosophie*, 395. — *Nietzsche und der deutsche Kultur*, 395.
Lanversin, S. J. — *La vie au sortir du collège*, 619.
Lapparent (A. de). — *Science et Apologétique*, 221.
Lapponi (D^r Joseph). — *L'Hypnotisme et le Spiritisme*, 1135.
Largent (A.). — *Les sources de la piété*, 619.
Latty (Mgr). — *Considérations sur l'état présent de l'Eglise de France*, 618.
Lebey (André). — *Les trois coups d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte*, 895.
Lecigne (Abbé). — *M. l'abbé Paternelle*, 334.
Leclère (A.). — *Le mysticisme catholique et l'âme de Dante*, 669.
Leclercq (Dom). — *Les Martyrs*, 1135.
Lefort (F.). — *La science moderne devant le surnaturel*, 315.
Legendre. — *Deux années au Setchouen*, 685.
Lémann (Augustin). — *L'Antéchrist*, 271.
Lemonnyer — *Epîtres de saint Paul*, 396.
Lenfant (Abbé) — *La foi. Ses conditions morales. L'amour de Dieu*, 935.
Lenôtre (G.). — *Vieilles maisons, vieux papiers*, 1101.
Leroy (H.-J.). — *Pages sociales*, 980.
Leroy (P.). — *Jésus-Christ, sa vie, son temps*, 1099.
Lesêtre. — *La paroisse*, 334.
Lescœur (L.). — *La mentalité laïque et l'école*, 523.
Leskow (Nicolas). — *Gens de Russie*, 892.
Lettres de Marie-Charles Dulac, 670.
Leveillé (Mgr H.). — *Flore de poche de la France*, 398.
Lhopiteau et Thibault — *Les Eglises et l'Etat*, 80.
Liessem et Wiltberger. — *Katholisches Gebet-und Gesangbuch*, 207.
Loi militaire de 1905 (Nouvelle), 174.
Longhaye (P.), S. J. — *Dix-neuvième siècle*, 933.
Loyola (R. M. Marie). — *Coram Sanctissimo*, 151.
Ludovic de Besse (P.). — *Marie révélée à ses enfants*, 573.
Luis de Léon (Fray). — *L'Epouse parfaite*, 937.
Madelin (L.). — *La Rome de Napoléon*, 379.
Magaud (P.). — *La société contemporaine et les leçons du Calvaire*, 686.
Mancey (Claude). — *Sources perfides*, 717.
Mandato (P. Pio de). — *Apologie catholique populaire*, 278.
Manise (P.-L.) — *Casus conscientiæ de Blasphemia*, 237.
Marbeau. — *Bibliothèque de la vraie et solide piété*, 31. — *Rituel des fidèles et Paroissial des fidèles*, 31.
Marc (Clem.). — *Institutiones morales Alphonsianæ*, 886.
Marçadé. — *Souviens-toi*, 890.
Margerie (Amédée de). — *Le comte Alexandre de Lambel*, 891.
Marin (Abbé). — *Saint Théodore*, 929.
Martin (Abbé Antoine). — *Le Document*, 891.
Martin (Eugène). — *La chambre de la jeune fille*, 480.
Martin (V.). — *Sous la Terreur*, 393.
Marty et Vaissettes (Abbés). — *Paroissien romain latin-français*, 988.
Maryan. — *Reconquise*, 67. — *Une tâche*, 275.
Massabuau. — *Nos maîtres*, 223.

Masson (A. L.). — *Sœur Marie-Josèphe Kumi*, 891.
Masson (L.). — *Le B. Curé d'Ars*, 930.
Mater (André). — *L'Eglise catholique*, 617.
Mathias (Dr Fr. X.). — *Organum comitans ad Kyriale seu Ordinarium missæ*, 91.
Maumigny (P. de), S. J. — *Pratique de l'oraison mentale*, 315.
Maumus (P.). — *Le Despotisme jacobin*, 475.
Mazelin (Abbé). — *Une famille de missionnaires. Mgr Biet et ses trois frères*, 171.
Michelet (G.). — *Maine de Biran*, 396.
Missionsbüchlein, 55.
Moisset (F.). — *Manuel complet et pratique des catéchistes*, 987.
Monestès (J. L.) — *Neuvaine sacerdotale au B. curé d'Ars*, 878.
Monlaur. — *Ames celtes*, 669.
Montefortino (Hieronymus de). — *Summa theologica ven. Joannis Duns Scoti*, 172.
Montgesty (G. de). — *Le Bienheureux François-Régis Clet*, 988.
Moreau (M. l'abbé). — *Vie des saints Andoche, Thyrse et Félix*, 314.
Moreau (Georges). — *L'envers des Etats-Unis*, 618.
Morel (Maurice). — *L'âme de l'enfance*, 332.
Mothéré. — *Divinité de Jésus-Christ* 620.
Moulard (J.). — *Le socialisme*, 475.
Moureau (Abbé). — *La survivance de Lourdes*, 67.
Moussac (Le marquis de). — *Mgr de Ségur*, 615.
Muck (P.). — *Das grœsste Wunder der Weltgeschichte*, 376. — *Was ist Wahrheit ?* 713.
Muizon (J. de). — *La situation électorale*, 62.
Muret (Maurice). — *La littérature italienne d'aujourd'hui*, 669.
Musique et théâtre pour pensionnats, 152.
Newman (J. H.). — *La foi et la raison*, 270.
Niewenglowschy. — *Traité complémentaire de photographie pratique*, 70.
Noblemaire (Georges). — *La République libérale*, 1102.
Noort (Van). — *Cursus theologiæ dogmaticæ*, 269.
Ollé-Laprune. — *La raison et le rationalisme*, 620.
Ollivier (Emile). — *Nouveau manuel de droit ecclésiastique français*, 1102.
Ollivier (R. P.). — *La vie cachée de Jésus*, 314.
Pacheu (J.). — *Du Positivisme au Mysticisme*, 714.
Padre da Missao (Un). — *Imitaçao de Christo S. N.*, 220.
Paulhan (F.). — *Les mensonges du caractère*, 713.
Paulus (N.). — *Luther und die Gewissensfreiheit*, 377.
Pavie (André). — *Mgr Freppel*, 615.
Périgny (M. de). — *En courant le monde*, 894.
Pératé (Marie-Agnès). — *Méditations et Prières (Newman)*, 315.
Petitalot (Le P.). — *Un Mois de Marie sur la vie de la très sainte Vierge*, 67.
Peyrebrune (G. de). — *Dona Quichotta*, 195.
Picard (L.). — *La Transcendance de Jésus-Christ*, 220.
Pidoux (André). — *Sainte Colette*, 1132.
Pierpont, Le Cocq et Van Austen (Les Pères de). — *Les Jésuites belges aux Missions*, 987.
Pierre-Félix. — *Essai sur les principes fondamentaux des gouvernements*, 349.
Piolet (J.-B.). — *Questions d'Angleterre*, 670.
Pittar (Joseph). — *Mrs. Fanny Pittar*, 1133.
Ponthaud (A.). — *La lutte éternelle*, 67.
Poulain (Le P.). — *Des grâces d'oraison*, 522.
Poulet (P.-L.). — *Chants de Noël*, 267.
Pourrat (P.). — *La Théologie sacramentaire*, 1131.
Praviel (Armand). — *Péché d'aveugle*, 400.
Précis de la doctrine chrétienne, 54.
Prunier. — *Le martyre de la Vendée*, 380.
Puiseux (Le Cte de). — *Mère de Puiseux et la Congrégation du Bon-Sauveur*, 891.
Quel beau temps que celui de la persécution ! 208.
Rabier (Nicolas). — *Ecoutez-moi ! 67.*
Rambuteau (Mme de). — *La Bienheureuse Varani*, 713.
Rastoul (A.). — *Le P. Ventura*, 615.
Rauschen (Abbé Gérard). — *Florilegium patristicum*, 270. — *Tertulliani Apologetici recensio nova*, 933.
Recordon (J.). — *Religion et Patrie*, 478. — *Exemples, récits, témoignages*, 478, 890.
Regensburger Marienkalender für das Jahr 1907, 255.
Régnon (Théodore de). — *La métaphysique des causes d'après Albert le Grand et saint Thomas*, 935.
Ribbe (Ch. de). — *Le Play*, 934.
Richemont (Odysse). — *Le Pèlerinage de Claude Albany*, 616.
Rochay (J. de). — *Fragments d'un journal intime*, 1133.
Roche (J.-A.). — *Tripoteurs et ratissés*, 151.
Rod (Edouard). — *L'affaire J.-J. Rousseau*, 796.
Rohling (Dr A.). — *In viaggio per Sionne*, 220.
Roucau (Trophime). — *Chemin d'ombre*, 221.
Sacotte (L.). — *Traité des Actes humains*, 237, 397.
Saguenay (Jean du). — *La terre pour rien*, 276.
Saint-Aulaire (A. de). — *Grézels*, 990.
Salomon (Michel). — *L'esprit du temps*, 333.
Sangnier (Marc). — *La vie profonde*, 347.
Sarrazin (Gabriel). — *Les grands poètes romantiques de la Pologne*, 399.
Sauvanaud (Louis). — *Notre-Dame des Champs*, 276.
Sauvé (Henri). — *Cérémonial des offices extraordinaires*, 799.
Savoy (J. A.). — *Les trésors de la sainte abstinence*, 619.
Schœck (Ivan de). — *Six mois en Mandchourie*, 334.
Schauffler (P.). — *Courtes élévations à Jésus Enfant*, 275.
Scheffmacher (Le P.), S. J. — *Los von Rom ? Kontrovers-Katechismus*, 19.
Science et Religion, 347, 889.
Séailles (Gabriel). — *Léonard de Vinci*, 797.
Ségaux. — *L'indépendance du pape et le pouvoir temporel*, 238.
Semaine sociale d'Orléans, 233.
Sertillanges (A. D.). — *Les sources de la croyance en Dieu*, 190.
Serre (Joseph). — *Le Bois sacré*, 178. — *Le Livre d'une mère*, 178.
Simler (P.). — *Guillaume-Joseph Chaminade*, 891.
Simonin (P.). — *Le R. P. Stanislas Lorrain, rédemptoriste (1835-1904)*, 1133.
Soleilhac (Paul). — *Le grand levier*, 523.
Sortais (G.). — *La Providence et le miracle devant la science moderne*, 380.
Souben (P. Jules). — *Nouvelle théologie dogmatique*, 892.
Souhaits (Petits) de S. François de Sales, 267.
Souvenirs d'enfance de la tante Emmy. Autour de Polichinelle, 151.

Stapfer (Paul). — *Questions esthétiques et religieuses*, 1152.
Stenger (Gilbert). — *La société française pendant le Consulat*, 712.
Surbled (Dr). — *Autour du mariage*, 526.
Swynghedanw (Rémy). — *Confidences paternelles*, 55.
Tanguy. — *L'ordre naturel et Dieu*, 525.
Tanquerey (Ad.). — *Synopsis theologiæ moralis*, 521.
Terrasse (Abbé). — *Cours complet d'enseignement religieux*, 276.
Tesnière (Le P.). — *Commentaire sur le décret de la S. C. du Concile en date du 20 décembre 1905 sur la Communion fréquente*, 190.
Thiérard-Baudrillart (Mme). — *Pétrarque*, 1135.
Thiriet (Ed.). — *La céleste Consolatrice*, 930.
Thiriet (Th. M.). — *L'Evangile médité avec les Pères*, 169, 375, 890.
Thirion (H.). — *Madame de Prie (1698-1727)*, 687.
Thomin (Lucien). — *Le fond de l'abîme*, 178. — *Les drames de l'Irlande*, 178.
Thureau-Dangin. — *La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle*, 686.
Tinel (Mme Edgar). — *Vers et prose*, 275.
Tisné (Pierre). — *Le répertoire d'une cigale*, 275.
Tournois (P. Auguste). — *Le prêtre en retraite*, 170. — *La vraie épouse de Jésus-Christ en retraite*, 174.
Touzard. — *Grammaire hébraïque abrégée*, 333.
Trélat (E.). — *Questions de salubrité*, 332.
Turmann (Max). — *Les Patronages*, 55. — *Activités sociales*, 887.
Turmel (J.). — *Histoire de la théologie positive*, 523. — *Saint Jérôme*, 933.
Vermeersch (Le P.). — *Méditations sur la sainte Vierge*, 480.
Véronnet (Alex.). — *Trois savants chrétiens au XIXe siècle : Ampère, Cauchy, Pasteur*, 616.
Vianzone (Thérèse). — *Impressions d'une Française en Amérique*, 379.
Vieillard-Lacharme (D.). — *L'œuvre messianique de Jésus-Christ*, 378. — *Sainte Clotilde et les origines de la France chrétienne*, 208.
Villiers du Terrage (Le Baron Marc). — *Rois sans couronne*, 990.
Vigen (Dr) Ch. — *L'abbé Richard, hydrogéologue*, 798.
Vigne (La), 91.
Vigourel (A.). — *Cours synthétique de Liturgie*, 1134.
Villefranche (J.-M.). — *Vie du P. Chevrier*, 930.
Voragine (Jacques de). — *La Légende dorée*, 174.
Wettstein. — *Zurück zur katholischen Kirche*, 19.
Wildenbruch. — *Vice-maman*, 937.
Wouters. — *De Minusprobabilismo*, 238
Yvonne (Les Questions d'), 54.

TABLE SYNTHÉTIQUE

Almanach

Regensburger Marienkalender 1907, 255.

Apologétique (voir *Ecriture sainte, Histoire, Philosophie*)

A quoi sert la religion ? — Abbé Th. Delmont, 221.
Apologie catholique populaire. — P. Pio de Mandato, 278.
Baal au XXe siècle. — Régis Clairval, 475.
Cousins (Les) de Matutinaud. — Abbé Duplessis, 142.
Croire. — Abbé de Gibergues, 620.
Cours complet d'enseignement religieux. — Abbé Terrasse, 276.
Croyance et Science (collection), 1136.
Divinité de J.-C. — M. Mothéré, 620.
Fixsterne. — F. Beetz, 19.
Foi (La) et la Raison (Newman). — Trad. par R. Saleilles, 270.
Foi (La) et la morale chrétienne. — Abbé E. Blanc, 1099.
Grœsste (Das) Wunder der Weltgeschichte. — Pr. P. Muck, 376.
Gewissen und Gewissensfreiheit. — P. Cathrein, S. J., 377.
Hundert Gründe warum ich katholisch bleibe, 19.
Indépendance (L') du Pape et le Pouvoir temporel. — Abbé Ségaux, 238.
Inquisition (L'). — Mgr Douais, 1099.
Klare Köpfe. — F. Beetz, 19.
Los von Rom. — P. Scheffmacher, S. J, 19.
Luther und Gewissensfreiheit. — N. Paulus, 377.
Pourquoi je suis devenu catholique. — Dr G. J. Bull, 67.
Protestantisme (Le) contemporain. — Dr Krogh-Tonning, 281.
Providence (La) et le miracle devant la science moderne. — G. Sortais, 380.
Problème (Le) de l'heure présente. — Mgr H. Delassus, 618.
Principes (Les). — G. Frémont, 887.
Preuves de l'existence de Dieu. — Chan. Th. Dubot, 932.
Raison (La) et le rationalisme. — M. Ollé-Laprune, 620.
Religion et Patrie. — Abbé J. Recordon, 478.
Science et apologétique. — A. de Lapparent, 221.
Science (La) moderne devant le surnaturel. — Félix Lefort, 315.
Science et Religion, 347, 889.
Sources de la croyance en Dieu. — A. D. Sertillanges, 190.
Syllabus (Le) au XXe siècle. — H. Hello, 255.
Vernunft und Wunder. — C. Gutberlet, 377.
Was ist Warheit ? — P. Muck, 713.
Zurück zur katholischen Kirche. — Wetstein, 19.

Apostolat

Au sortir de l'école. Les Patronages. — Max Turmann, 55.
Ce que pensent les jeunes. — A. Dufort, 349.
Choix (Le) d'une bibliothèque. — Joël de Lyris, 479.

Chambre (La) de la jeune fille. — Abbé Eugène Martin, 480.
Catéchisme anti-protestant, 138.
Je vais à Jésus. — M. Casabianca, 221.
Manuel pour sanctifier les dimanches et les fêtes. — Goffiné, 7.
Missionsbüchlein. — Standes wahlbüchlein für christliche Jungfrauen. — Andenken an die hlg. Exercitien, 55.
Paroissien Romain latin-français. — Abbés Marty et Vaissettes, 988.
Principes (Les) de l'action catholique. — Abbé P. Caron, 349.
Sacrements (Les). — R. Décrouïlle, 376.
Vie (La) profonde. — Marc Sangnier, 347.

Ascétisme (voir *Piété*)

Arts

Dentelle (La). — Mme Marguerite du Berry, *158.*
Traité complémentaire de photographie pratique. — G.-H. Niewenglowsky, *70.*
Théorie (La) et la Pratique des projections. — G.-Michel Coissac, 796.

Art chrétien

Science et Religion, 347.

Biographie (voir *Littérature religieuse, Hydroscopie, Critique*)

Biet (Mgr) et ses trois frères. — Abbé Mazelin, 171.
Benjamin Constant sous l'œil du guet. — Victor Glachant, 893.
Comte (Le) Alex. de Lambel. — Amédée de Margerie, 891.
Freppel (Mgr). — André Pavie, 615.
Fanny (Mrs) Pittar, 1133.
Fouché, duc d'Otrante. — Jean de Brébisson, 991.
Guillaume-Joseph Chaminade. — P. Simler, 891.
Gentilhomme (Un) apothicaire : M. de la Garaye. — Ernest Jac, 479.
Léonard de Vinci. — Gabriel Séailles, 797.
Le Play. — Ch. de Ribbe, 934.
Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles. — André Bonnefons, 271.
Madame de Prie. — H Thirion, 687.
Mère de Puiseux. — Comte de Puiseux, 891.
Mère (La) de Belloy. — R. de Chauvigny, 893.
Newman. — William Barry, trad. par Albert Clément, 886.
Prêtre (Un) d'autrefois : M. l'abbé Paternelle. — Abbé Lecigne, 334.
P. Ventura. — A. Rastoul, 615.
Pie X. — Dr Louis Daelli, *275.*
Rois sans couronnes. — Baron Marc de Villiers du Terrage, 990.
R. P. (Le) Stanislas Lorrain, rédemptoriste. — P. Simonin, 1133.
Ségur (Mgr de). — Mis de Moussac, 615.
Sœur Marie du Divin Cœur. — Abbé L. Chasle. 621.
Sœur Marie-Josèphe Kumi. — A. L. Masson, 891.
Saint (Un) prêtre de Paris : L'abbé Parguel. — Abbé A. Krieger, *275.*
Séminaristes martyrs ou confesseurs de la foi. — J. Delbrel, 1133.
Trois savants chrétiens au XIXe siècle. — Alex. Véronnet, 616.
Vie de Nicolas Illy. — Abbé Le Camus, *67.*
Vice-amiral (Le) Bergasse du Petit-Thouars, 333.
Vie de Mgr Taché. — Dom Benoît, 570.
Vie du P. Chevrier. — J.-M. Villefranche, 930.

Catéchisme (voir *Apostolat, Apologétique, Théologie*)

Catéchisme de persévérance. — Ch. Vandepitte, *146.*
Catéchisme (Le) Romain. — Georges Bareille, 986.
Catéchisme de Rome, 1085.
Catéchisme (Le) sans maître, 1085.
Exemples, récits, témoignages, adaptés à l'enseignement du catéchisme. — J. Recordon, 478, 890.
Explication littérale du catéchisme. — Abbé Brusc, *231.*
Manuel complet et pratique des catéchistes. — Abbé F. Moisset, 987.
Morceaux choisis des Saints Evangiles. — Abbé J. Broussolle, 1099.
Précis de la doctrine chrétienne à l'usage des missionnaires, 54.
Petit dictionnaire de catéchisme, 262.
Questions d'Yvonne (Les). — M. Gardey, vic. gén., *54.*
Tout l'enseignement religieux en 400 gravures, 1085.
Tracts-Catéchisme ; Devoirs de catéchisme ; Evangiles, 1085.
Théorie de la Messe. — Abbé J. Broussolle, 1099.

Critique

Dix-neuvième siècle. — P. Longhaye, S. J., 933.
Esprit (L') du temps. — Michel Salomon, 333.
Etudes sur la littérature française. — René Doumic, 399.
Etudes et portraits. — Paul Bourget, 671.
Ennemis (Les) de l'art d'écrire. — Antoine Albalat, 1086.
Grands (Les) poètes romantiques de la Pologne. — Gabriel Sarrazin, 399.
Littérature (La) italienne d'aujourd'hui. — Maurice Muret, 669.
Pétrarque. — G. Finzi, 1135.
Sainte-Beuve et Chateaubriand. — G. Bertrin, 670.

Droit canonique

Commentaire sur le Décret de la S. C. C. du 20 décembre 1905. — P. Tesnière, *190.*
Decreta conciliorum quinque Prov. Burdigalensis (sæc. XIX), 527.
Eglise (L') catholique. — André Mater, 617.

Droit civil-ecclésiastique

Exposé de la situation légale de l'Eglise catholique en France d'après la loi du 9 décembre 1905. — M. Jénouvrier, *20.*
Eglises (Les) et l'Etat. — Lhopiteau et Thibault, *80.*
Loi de Séparation (La) et le pape Pie X, 267.
Nouveau manuel de droit ecclésiastique français. — Em. Ollivier, 1102.
Séparation (La) de l'Eglise et de l'Etat. — G. de Lamarzelle, 525.
Traité de l'organisatian des cultes sous le régime de la Séparation. — Abbé F. Fanton, *20.*

Droit civil

Nouvelle loi militaire de 1905, 174.

Dictionnaire

Lexique français-latin. —H. Gœlzer, *194.*

Ecriture sainte (voir *Eloquence, Apologétique, Théologie*)

Antéchrist (L'). — Abbé Augustin Lémann, 271.
Commencements (Les) du Canon de l'A. T. — J.-B. de Glatigny, 572.
Croyance et Religion (collection), 1136.
Evangile selon saint Jean. — P. Th. Calmes, 374.
Epîtres de saint Paul. — P. Lemonnyer, 396.
Enseignement (L') de Jésus. — P. Batiffol, 617.
Grammaire hébraïque abrégée. — J. Touzard, 333.
Idées (Les) de M. Loisy sur le IV^e^ Evangile. — G. Chauvin, 1100.
Ipotesi del P. de Hummelauer... su l'autenticità del Deuteronomio. — P. Cereseto, 476.
Il Padre Amelli e l'alta critica biblica. — D. Giacomo Badino, 476.
In viaggio per Sionne. — Dr. Auguste Rohling, *220.*
Origines du christianisme. L'œuvre des Apôtres. — Mgr Le Camus, 165.
Science et Religion, 347, 889.
Sua Santità il papa Leone XIII e gli studi biblici. — P. Cereseto, 476.
Sainte Bible (La) polyglotte. — Vigouroux, 1086.
Transcendance (La) de J.-C. — Abbé L. Picard, 220.
Tre classi di dottori. — P. Cereseto, 476.

Education (voir *Apostolat*)

Bonheur (Le) des familles assuré. — D. G., 478.
Etapes (Les) de la vie chrétienne. L'éducation. — Mgr Deramecourt, 219.
Ecoutez-moi. — Benjamin Rabier, *67.*
Ecole (L') d'aujourd'hui. — Georges Goyau, 523.
Education (L') des enfants. — Abbé Hoguet, 891.
Méthode (De la) des sciences philosophiques dans les Petits et les Grands Séminaires. — P. Gontier, S. S., 271.
Mentalité (La) laïque et l'école d'aujourd'hui. — M. Keller, 523.
Pour nos enfants. — Abbé A. Carré, 526.
Recrutement (Le) des instituteurs et des institutrices libres. — Abbé J. Guibert, *166.*
Vie (La) au sortir du collège. — P. de Lanversin, S. J., 619.

Eloquence (voir *Apologétique*)

Art (L') du lecteur ;... du diseur ;... de l'orateur. — M. Castellar, 934.
Cène (De la) à la Résurrection. — Abbé Daymard, 930.
Causes (Les) du malheur pendant la vie. — Abbé Archelet, 930.
Discours et panégyriques. — Abbé Jean Lagardère, 170.
Formation oratoire des clercs. Cours d'éloquence sacrée. — Abbé Guesdon, 376.
Foi (La). Ses conditions morales. L'amour de Dieu. — Abbé Lenfant, 935.
Formation de l'orateur sacré. — P. Bouchage, 934.
Jésus-Christ, sa vie, son temps. — P. Leroy, 1099.
Le Lys. — P. Badet, 378.
Orateur (L') populaire. — Louis Filippi, *255.*
Œuvres oratoires du P. Chambellan, 378.
Œuvre messianique de Jésus-Christ. — D. Vieillard-Lacharme, 378.
Paroles de notre temps et de tous les temps. — A. Delaporte et J. Vaudon, 378.
Passions (Les). — P. Janvier, 524.
Société (La) contemporaine et les leçons du Calvaire. — P. Magaud, 686.
Sainte Clotilde et les origines de la France chrétienne. — D. Vieillard-Lacharme, *208.*

Ethnographie (voir *Récits, Critique*)

Au pays des Pyramides. — P. Chautard, 479.
Colonisation (La) et les colonies allemandes. — André Chéradame, 716.
Empire (L') du travail. — Anadoli, 379.
Envers (L') des Etats-Unis. — Georges Moreau, 618.
En courant le monde. — Maurice de Périgny, 894.
Far-West (Le) chinois : Deux années au Setchouen. — D^r^ Legendre, 685.
Gens de Russie. — Nicolas Leskow, 892.
Impressions d'une Française en Amérique. — Thérèse Vianzone, 379.
Questions d'Angleterre. — J.-B. Piolet, 670.
Epître en trois points à Messieurs les Russes, 315.

Hagiographie

B. (Le) curé d'Ars. — L. Masson, 930.
Bienheureuses (Les) Carmélites de Compiègne. — G. de Grandmaison, *138.*
B. (Le) Fra Angelico. — Henry Cochin, 929.
Bienheureuse (La) Varani. — C^sse^ de Rambuteau, 713.
Légende (La) dorée. — Jacques de Voragine, *174.*
Madame Louise de France. — G. de Grandmaison, 1132.
Seize (Les) Carmélites de Compiègne. — Dom Louis David, *178.*
Saint Pierre. — L.-C. Fillion, 929.
Saint Théodore. — Abbé Marin, 929.
Soldat du Christ : Le B. François-Régis Clet, 988.
Sainte Colette. — André Pidoux, 1132.
Sainte Lutgarde. — P. Jonquet, 1133.
Saint Antoine de Padoue. — P. Léopold de Chérancé, 1133.
Vie des saints Andoche, Thirse et Félix. — Abbé Moreau, 314.
Vie (La) des Saints. — V^sse^ Bernard de la Frigeolière, 398, *267.*
Vie du vénérable Justin de Jacobis. — Mgr Demimuid, *142.*

Histoire

1° Histoire sainte :

Au pays de Jésus adolescent. — M. Caron, 397.
Histoire sainte (L') commentée. — Abbé Ign. Cordonnier, 375.
Vie (La) cachée de Jésus. — R. P. Ollivier, O. P., 314.

2° Histoire religieuse :

Au Congo et aux Indes. Les Jésuites belges aux Missions. — PP. de Pierpont, Le Cocq et Van Austen, S. J., 987.
Considérations sur l'état présent de l'Eglise de France. — Mgr Latty, 618.
Christine de Suède et le conclave de Clément X. — Baron de Bildt, 989.

Divorce (Le) entre l'Eglise et la République. — L.-A. Gaffre et A. Desjardins, 332.
Eglise (L') à travers les siècles : les Apôtres et les Martyrs. — A. R. et C. R., *190.*
Eglise (L') et l'Etat sous la troisième République (1870-1889). — A. Debidour, 932.
Jésuites (Les) de la légende. — Al. Brou, 1136.
Moines (Les) de l'ancienne France. — Dom Besse, 635.
Martyrs (Les). — Dom Leclercq, 1135.
Parias (Les) de France. — Boyer d'Agen, *7.*
Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne. — Jean Guiraud, 635.
Renaissance (La) catholique en Angleterre au XIX^e^ siècle. — P. Thureau-Dangin, 686.
Science et Religion, 347, 889.
Traditions (Les) provençales. — Abbé J. Bérenger, 636.

3° Histoire de France :

Découverte (La) du Vieux Monde par un habitant de Chicago. — Abbé Klein, 1102.
Guerre des Vendéens. — D. Lacroix, *142.*
Jeanne d'Arc (1412-1431). — Chan. Henri Debout, 166, 1147.
Id. Ph. Dunand, *207.*
Robert le Fort et les origines de la race capétienne. — L. de Beauriez, 894.
Société (La) française pendant le Consulat. — Gilbert Stenger, 712.
Sous la Terreur. — Victor Martin, 333.
Tocsin national (Le). — André Godard, 668.
Trois (Les) coups d'État de L.-N. Bonaparte. — André Lebey, 893.

4° Histoire des autres nations :

Grandeur et décadence de Rome. — G. Ferrero, 888.
Monde (Le) et la guerre Russo-Japonaise. — André Chéradame, 716.
Six mois en Mandchourie. — Ivan de Schœck, 334.

5° Monographies :

Commune (La) à Lyon en 1870 et 1871. — Louis Andrieux, 348.
Céleste (La) consolatrice : N.-D. de Benoite-Vaux. — Ed. Thiriet, 930.
Histoire des sanctuaires dédiés à la Vierge dans le diocèse de Montpellier. — C. Blaquière, 930.
Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires. — G. Le Hardy, *166.*
Martyre (Le) de la Vendée. — Chan. Prunier, 380.
Montblanc (Hérault). — Abbé Bougette, 715.
Paroisse (La). — Henri Lesêtre, 334.
Réforme (La) catholique du XVIII^e^ siècle dans le diocèse de Limoges. — J. Aulagne, 377.
Rome (La) de Napoléon. — L. Madelin, 379.
Science et Religion, 347.
Versailles. — Alphonse Bertrand, 314.

6° Mémoires, lettres, etc. :

Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand, 382.
Fragments d'un Journal intime. — J. de Rochay, 1133.
Journal d'une Expulsée, 1133.
Lettres de direction spirituelle. — Mgr Gay, 983.
Lettres de Marie-Charles Dulac, 670.
Mémoires du général d'Hautpoul, 716.
Mon ambassade en Allemagne. — Vte de Gontaut-Biron, 794.

Littérature religieuse (voir *Biographie*)

Fénelon. Doctrine spirituelle, 930.
Id. archevêque de Cambrai. — H. Druon, 930.
Newman. — H. Brémond, 396.
Œuvres de saint François de Sales, 334.
Saint Jérôme. — J. Turmel, 933.
Tre classi di dottori. — P. Cereseto, 476.

Liturgie

Cérémonial des offices extraordinaires. — Chan. Henri Sauvé, 799.
Cours synthétique de liturgie. — A. Vigourel, 1134.
Michelet et la liturgie. — Gabriel Monod, 294.

Mariologie

Premier Congrès Marial breton, 883.
Mois de Marie sur la Vie de la très sainte Vierge. — P. Petitalot, *67.*
Méditations sur la sainte Vierge. — P. Vermeersch, S. J., 480.
Marie révélée à ses enfants. — P. Ludovic de Besse, O. M., 573.
Sainte Vierge (La) et la France contemporaine. — Abbé H. Brûlé, 573.

Musique et Plain-chant

Accompagnement diatonique et mélodique du Kyriale. — Abbé Bourguignon, *276.*
Benedicite. — Dr. Fr. X. Mathias, *91.*
Cantate. — Vogeleis et Bronner, *138.*
Chants de Noël. — P. L. Poulet, *267.*
Grammaire de plain-chant. — Bénédictins de Stanbroock, 572.
Kyriale Romanum. — Ratisbonne, *70.*
Offertoria totius anni. — F. X. Haberl, *91.*
Organum comitans ad Kyriale. — Dr. Fr. X. Mathias, *91.*
Messe en l'honneur de saint Martin. — Id., *138.*
Messe courte et facile en l'honneur de la très sainte Vierge. — E. Bronner, *138.*
Musique et théâtre pour pensionnats, 152.
Petite messe des communautés et des paroisses rurales. — J. Cautenys, *170.*
Répertoire (Le) d'une cigale. — Pierre Tisné, *275.*

Patrologie

Florilegium patristicum. (Tertullien, Vincent de Lérins). — Abbé Rauschen, 270, 933.
Science et Religion, 347.

Philosophie

Affaire (L') J.-J. Rousseau. — Edouard Rod, 796.
Croyance et Science (collection), 1136.
Essai d'un système de philosophie catholique. — F. de La Mennais, 687.
Être (L') subconscient. — Dr. Geley, 935.
Fondement (Le) de la Moralité. — Th. Bourgeois, 878.
Gouvernement (Le) de soi-même. — Antonin Eymieu, 313.
Logique (La) des sentiments. — Th. Ribot, 652.

Morale (La) dans ses principes. — Abbé Désers, 272.
Maine de Biran. — M. Couailhac, 395.
Id. — G. Michelet, 396.
Id. *und die neuere Philosophie.* — Albert Lang, 395.
Mensonges (Les) du caractère. — E. Paulhan, 713.
Malaise (Le) de la pensée philosophique. — André Cresson, 714.
Métaphysique (La) des causes d'après Albert le Grand et saint Thomas. — Théodore de Régnon, 935.
Mysticisme (Le) catholique et l'âme de Dante. — Albert Leclère, 669.
Nietzsche und die deutsche Kultur. — Albert Lang, 395.
Ordre (L') naturel et Dieu. — Abbé A. Tanguy, 525.
Positivisme (Du) au mysticisme. — J. Pacheu, 714.
Questions esthétiques et religieuses. — Paul Stapfer, 1152.

Piété

(OUVRAGES DE PIÉTÉ, TRAITÉS D'ASCÉTISME, DE MYSTIQUE, ETC.)

Art (L') de souffrir. — Dom du Bourg, 314.
Année (L') des malades — Comtesse de Flavigny, 573.
Bibliothèque de la Vraie et Solide piété... Rituel... Paroissial des fidèles. — Abbé Marbeau, *31.*
Chemin d'ombre. — R. P. Trophime Roucau, 221.
Connaissances strictement nécessaires pour être sauvé. — H. Bels, *62.*
Coram Sanctissimo. — R. M. Marie de Loyola, *151.*
Courtes élévations à Jésus-Christ.—P. Schauffler, *275.*
Deux chemins de croix. — H. Bels, *62.*
Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus — J. V. Bainvel, 930.
Evangile (L') médité avec les Pères. — Th. M. Thiriet, O. P., 169, 375, 890.
Exercices spirituels de saint Ignace. — P. Bucceroni, 272.
Esprit (L') du T. O. franciscain. — P. Gimet, O. M., 930.
Epouse (L') parfaite. — Fra Luys de Léon, trad. Jane Dieulafoy, 937.
Formation à l'humilité, 634.
Grâces (Des) d'oraison. — P. Poulain, 522.
Imitation (L') de Jésus-Christ. — Trad. Joseph Fabre, 380.
Id. *Introduction à l'union intime avec Dieu.*
Id. P. J. Dumas, 380.
Imitação de Christo S. N., 220.
Lutte (La) éternelle. — A. Ponthaud, *67.*
Loi (La) d'amour : II. Miséricorde. — M. Gaffre, 619.
Lumen cordium. Katholisches Gebet-und Gesandbuch. — Liessem et Wiltberger, *207.*
Liber orationum B. Laurentii Loricati. — Willibald Gnandt, *220.*
Méditations sur les vérités et excellences de J.-C. N.-S. — P. Bourgoing, *55.*
Mots du ciel à la Vén. Sœur Benoîte. — Berthe Bontoux, 479.
Méditations sur la sainteté et la vie des saints. — Henri Brémond, 930.
Newman. Méditations et prières. — Trad. Marie-Agnès Pératé, 315.
Neuvaine sacerdotale au B. curé d'Ars. — Chan. J. L. Monestès, 378.
Prêtre (Le) en retraite. — P. Tournois, C. SS. R., 170.
Pratique de l'oraison mentale. — P. de Maumigny, 315.
Petits souhaits extraits de saint François de Sales, 267.
Plaintes d'exil. — Abbé Bonneau, *278.*
Persécution (La). — P. Le Doré, 313.
Quel beau temps que celui de la persécution ! 208.
Retraites des séminaires. — Abbé Gendron, 619.
Sources (Les) de la piété. — A. Largent, 619.
Science et Religion, 347, 889.
Souviens-toi. — Abbé Marcadé, 890.
Trésors (Les) de la sainte abstinence. — J. A. Savoy, 619.
Toujours en avant. — J. B. Godart, C. SS. R., 891.
Vers la joie. — Mme Goyau, 892.
Vraie (La) épouse de Jésus-Christ en retraite.— Extr. de saint Alphonse par le P. Tournois, *174.*
Vraie (La) pratique de la dévotion au Sacré-Cœur. — E. A. M. Gerbier, *194.*

Politique (voir *Droit*)

Cas de conscience. Les catholiques français et la République. — Abbé Emmanuel Barbier, 169.
Despotisme (Le) jacobin. — P. Maumus, 475, 542, 590.
Examen de conscience. — Robert Havard de la Montagne, 272.
Essai sur les principes fondamentaux des gouvernements. — Pierre Félix, 349.
Nos maîtres. — J. Massabuau, 223.
Où en sommes-nous ? — Duc de Caylus, *62.*
Patrie (La) menacée. — Gal Kessler, 475.
Réforme (La) électorale. — Henry Clément, 334.
République (La) libérale. — Georges Noblemaire, 1102.
Séparation (La) et les élections. — Jean Guiraud, *7.*

Poésie

Ame (L') de l'enfance. — Maurice Morel, 332.
Au ciel. — Jacinto Verdaguer, *158.*
Bois (Le) sacré. — Joseph Serre, *178.*
Confidences paternelles. — Remy Swynghedauw, *55.*
Essais poétiques. — H. Bels, *62, 275.*
Fleurs de Marie. — Jacinto Verdaguer, *158.*
Idylles et chants mystiques. — Jacinto Verdaguer, *158.*
Livre (Le) d'une mère. — Joseph Serre, *178.*
Pardon (Le) d'un ange. — Aymée Bourbon, *275.*
Survivance (La) de Lourdes. — Abbé Moureau, *67.*
Vers et prose. — Mme Edgar Tinel, *275.*

Prédication (voir *Eloquence*)

Revues

Collationes Namurcenses, 527.
Document (Le), 891.

Romans

Autre temps. — Champol, *146.*
Autour de Polichinelle, 151.
Ames celtes. — R. Monlaur, 669.
Bonheur (Le) parfait. — Claude Saint-Jean, *146.*
Constance. — Th. Bentzon, 936.
Contes fantastiques. — Hoffmann, 990.
Clarisse de la rue du Loup-Va-t-en. — B. de Buxy, *262.*
Deux sœurs (Les). — Paul Bourget, 222.
Deux jeunesses (Les). — Paul Croiset, *142.*
Drames (Les) de l'Irlande. — Lucien Thomin, *178.*

Dona Quichotta. — Georges de Peyrebrune, *195.*
Devoir (Le) d'un fils. — Mathilde Alanic, *195.*
Disparu. — Brada, 936.
Deux (Les) Marquises. — Champol, *275.*
Dans l'engrenage. — Jeanne de Coulomb, *275.*
Entrave (L'). — H. d'Hennezel, 400.
Ferme (La) des Bruyères. — Michel Auvray, *68.*
Fond (Le) de l'abîme. — Lucien Thomin, *178.*
Frère et sœur. — Hugo Bertsch, trad. M. de Komar, 936.
Fin (La) du rêve. — Daniel d'Arthez, *275.*
Grézels. — A. de Saint-Aulaire, 990.
Iris (L') bleu. — Marthe Lachèze, *68.*
Jesse und Maria. — Bne de Handel Mazzetti, 936.
Muguette. — Jeanne de Coulomb, *68.*
Mauvais (Le) pas. — Jacques des Gachons, *68.*
Midi à quatorze heures. — M. La Bruyère, *195.*
Notre fée. — Trouessart, *146.*
Péché d'aveugle. — Armand Praviel, 400.
Pèlerinage (Le) de Claude Albany. — Odysse Richemont, 616.
Poupée (La). — Meurz Hault, *195.*
Pilleurs d'amour. — Lucien Donel, 936.
Reconquise. — Maryan, *67.*
Roman eines Seminaristen. — Chan. Dr. Höhler, 504.
Sans défense. — Max de Bray, 936.
Souvenirs d'enfance de la tante Emmy, 151.
Sources perfides. — Claude Mancey, 717.
Terre promise. — Mario Donal, *195.*
Une tâche. — Maryan, *275.*
Une jeune fille. — M. Damad, *146.*
Vice-Maman. — Wildenbruch, 936.
Villa (La) du cœur en peine. — B. de Buxy, *262.*

Sciences

1° Botanique :

Flore de poche de la France. — Mgr H. Léveillé, 398.

2° Hydroscopie :

Abbé (L') Richard, hydrogéologue. — Dr Ch. Vigen, 798.

3° Médecine et Hygiène :

Autour du mariage. — Dr Surbled, 527.
Hypnotisme (L') et le Spiritisme. — Dr Lapponi, 1135.
Lutte (La) pour la santé. — Dr Burlureau, 939.
Signe (Le) de la mort réelle en l'absence du médecin. — Dr Icard, 890.
Questions de salubrité. — Emile Trélat, 332.

4° Viticulture :

Vigne (La). — Un Petit Laboureur, *91.*

Sociologie

A qui la faute ? — L. Dupont, 221.
Activités sociales. — Max Turmann, 887.
Action populaire : Guide social 1906, 471.
Id. Tracts, 940.
Bourse (La) du commerce... Tripoteurs et ratissés. — J.-A. Roche, *151.*
Conditions (Des) d'une renaissance religieuse et sociale en France. — P. Imbart de la Tour, *278.*
Crise (La) de l'état moderne. L'organisation du travail. — Charles Benoist, 888.
Employés et ouvrières. — Fénelon Gibon, 525.
Franc-Maçonnerie (La) est-elle juive ou anglaise ? — Max Doumic, 933.
Grand (Le) levier. — Edouard Drumont, 523.
Mensonge (Le) du féminisme. — Th. Joran, 525.
Pages sociales. — H.-J. Leroy, 980.
Semaine sociale d'Orléans, 223.
Science et Religion, 347.
Socialisme (Le). — Abbé J. Moulard, 475.
Socialisme (Le) et les Jaunes. — Pierre Biétry, 475.
Vie (La) profonde. — Marc Sangnier, 347.
Vie et doctrine du « Sillon ». — L. Cousin, 934.

Théâtre

Coffre-fort (Le). — Daniel Auschitzky, *67.*
Duel (Le). — M. Lavedan, 160.

Théologie dogmatique (voir *Apologétique, Littérature religieuse, Philosophie*)

Cursus Theologiæ dogmaticæ. — Van Noort, 269.
Catechismus ad clericos juniores Theologicus. — L. Gaillot, 881.
Croyance et Science (collection), 1136.
Etudes d'histoire et de théologie positive. — Mgr Batiffol, 1134
Histoire de la théologie positive. — J. Turmel, 523.
Magisterio (De) vivo et Traditione. — J. V. Bainvel, 222.
Nouvelle Théologie dogmatique. — P. Jules Souben, 892.
Qui est comme Dieu ? — Abbé Decorsant, 685.
Scotus academicus. — R. P. Claude Frassen, O. M., 172.
Summa Theologica V. Joannis Duns Scoti. — Fr. Jérôme de Montefortino, 172.
Sacrements (Les) expliqués aux chrétiens de nos jours. — R. Décrouïlle, 376.
Théologie (La) sacramentaire. — P. Pourrat, 1131.

Théologie morale (voir *Médecine, Hygiène*)

Casus conscientiæ de blasphemia. — P. L. Manise, C. SS. R., 237.
Compendium theologiæ moralis. — P. Bulot, S. J., 238.
De Minusprobabilismo. — L. Wouters, 238.
Institutiones morales Alphonsianæ. — Cl. Marc, C. SS. R., 886.
Synopsis theologiæ moralis. — A. Tanquerey, 521.
Theologia moralis Sti Alphonsi de Ligorio. — Edidit P. Léonard Gauffé, 236.
Theologia moralis fundamentalis. — Æ. Berardi, 237.
Theologia moralis. — Jos. Ærtnys, C. SS. R., 794.
Traité des Actes humains. — Abbé L. Sacotte, 237, 397.

Divers

Art (L') de gagner au bridge. — H. de Gizaguet, *8.*
Bibliographie canadienne, 278.
Mécanisme (Le) de la vie moderne. — G. d'Avenel 398.
Métiers (Les) possibles du prêtre de demain. — L., Ballu, 522.
Nouvelle mythologie grecque et romaine. — P. Commelin, *276.*
Notre-Dame des Champs. — Louis Sauvanaud, *276.*
Terre (La) pour rien. — Jean du Saquenay, *276.*

LANGRES. — IMPRIMERIE MAITRIER ET COURTOT.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE

DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

En vente aux bureaux de l'AMI DU CLERGÉ, à Langres

VIENT DE PARAITRE : **EXPLICATION DES EVANGILES DES DIMANCHES,** par M. l'abbé CHAUMET. — *Troisième édition.* — Un très fort vol. in-12 de 596 pages. — Prix : **3** f.; *franco* **3** f. **50**. — Poids : 500 gr.

M. l'abbé Chaumet est le « Curé de campagne » dont le *Cours d'instructions populaires sur l'ensemble de la Religion,* publié dans le *Paroissial* de 1899 à 1904, a été si favorablement accueilli de nos lecteurs. En offrant ce tirage à part des *Evangiles,* nous croyons rendre un excellent service à nos confrères ; d'ailleurs, le succès des deux premières éditions nous est un garant pour celle-ci.

LA CHAMBRE DE LA JEUNE FILLE, par M. l'abbé EUG. MARTIN. — Un vol. gr. in-12 carré de 240 pages. — Prix : **2** f. ; *franco* **2** f. **40**. — Poids : 400 gr.

LE GRAND JOUR ET SES APPRÊTS, par le R. P. LAMBERT. — Un vol. in-12 de 300 pages. — Prix : **2** f. **50** ; *franco* **3** fr. — Poids : 400 gr.

Cete *Retraite* se distingue des nombreux ouvrages similaires en ce que, sans négliger la préparation *purifiante* à la Première Communion, elle tourne la pensée des Retraitants surtout vers la Sainte Eucharistie, afin de leur inspirer envers elle une solide dévotion.

TRESOR D'HISTOIRES POUR UNE RETRAITE DE PREMIÈRE COMMUNION, par M. l'abbé MILLOT, vicaire général d'Oran. — Un fort vol. in-12 de 450 p. — Prix : **2** fr. **50** ; *franco* **3** fr. — Poids : 400 gr.

« Votre *Trésor d'histoires,* » nous écrivait un abonné, « est le recueil le mieux agencé, le plus complet et le moins cher que j'aie trouvé jusqu'à présent sur cette matière. »

Après un témoignage aussi catégorique, pourquoi hésiterions-nous à recommander cet ouvrage à tous ceux qui ont à prêcher des *Retraites de première communion?*

Il nous semble même qu'il rendrait bon service à d'autres aussi, car sur les quatorze titres d'instructions qu'il renferme, le plus grand nombre peuvent très bien servir ailleurs, v. g. *Retraite et conversion, Le salut, Le péché. La mort, Le jugement, L'enfer, Confession et contrition, La très Sainte Vierge, La prière.*

DU MÊME : **TRÉSOR D'HISTOIRES POUR LE CATÉCHISME DE PREMIÈRE COMMUNION.** — *Deuxième édition.* — Un fort vol. in-12, édité chez Lethielleux. (Voir *Ami,* 1902, p. 1054). — Prix : **3** f. ; *franco* **3** f. **50**. — Poids : 500 gr.

DU MÊME : **CE QU'IL Y A DANS UNE HOSTIE,** *Entretiens sur la Sainte Eucharistie pour les enfants qui se préparent à la sainte communion.* — Un vol. in-32 de 384 pages, édité chez Lethielleux. — Prix : **1** f. ; *franco* **1** f. **25**. — Poids : 250 gr.

LA PÉNITENCE, *Paroles des Saintes Ecritures et des Pères,* commentées et coordonnées de manière à servir de *Sujets de méditations ou d'instructions* pour le temps de l'Avent, du Carême et des Retraites, par M. l'abbé CH. MARTEL, chanoine honoraire de Fréjus. — Un vol. in-18 de 500 p. — Prix : **3** fr.; *franco* **3** fr. **50**. — Poids : 500 gr.

DU MÊME : **MÉDITATIONS ET INSTRUCTIONS POUR LE TEMPS DE CARÊME,** *Paroles des Saintes Ecritures et des Pères.* — Un fort volume in-18 de 476 pages. — Prix : **3** fr.; *franco* **3** fr. **50**. — Poids : 425 gr.

LE PARADIS SUR TERRE, *ou le Mystère eucharistique étudié au point de vue dogmatique, liturgique, ascétique et moral, en 88 discours pouvant servir d'instructions, de lectures pieuses et de sujets de méditation,* par M. le chanoine ROLLAND. — 10e édition. — 2 vol. in-12 de XXXII-420 et 480 p. — Prix : **7** francs ; *franco* **7** f. **85**. — Poids : 800 gr.

RÉFLEXIONS POUR LA RÉCITATION DU SAINT ROSAIRE. — Une brochure in-32 de 68 pages. — Prix *franco* : **30** cent. (Remises par nombre : 8 pour 6 ; 18 pour 12 ; 40 pour 25 ; 100 pour 50). — Poids : 50 gr.

LE CHEMIN DE CROIX A JÉRUSALEM, par UN PÈLERIN. — Une brochure in-12 de 72 pages. — Prix *franco* : **50** centimes.

THÉATRE, par HENRY VERGEIL : *Douze Saynètes et Dialogues enfantins,* broch. in-12 de 104 p., 1 f., *franco* 1 f. 25 ; — *Les Petits Prédicateurs de l'Enfant Jésus,* et *Deux Saynètes enfantines,* chaque brochure, 0 f. 30 *franco.*

ROMANS EXCELLENTS POUR BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES

JEAN CHRISTOPHE, par PAUL DESCHAMPS. — *Quatrième édition.* — Un très fort vol. in-12 de 522 pages. — Prix : **2** fr. **50** ; *franco* **3** fr. **20**. — Poids : 700 gr.

DU MÊME : **SUZANNE.** — *Deuxième édition.* — Un beau vol. in-12 de 410 pages. — Prix : **2** fr. **50** ; *franco* **3** fr. — Poids : 500 gr.

DU MÊME : **L'ABBÉ JACQUES.** — Un fort vol. in-12 de près de 500 pages. — Prix : **2** fr. **50** ; *franco* **3** fr. **20**. — Poids : 700 gr.

« PAUL DESCHAMPS paraît être le pseudonyme d'un prêtre, collaborateur de l'*Ami du Clergé.* Ses trois livres sont appelés à faire beaucoup de bien. Les nobles exemples des héros, le fini des tableaux champêtres et familiers, l'exposé des persécutions auxquelles la religion est en butte depuis vingt ans, font de cette trilogie une œuvre admirable, captivante et édifiante. Pour lire à la veillée, surtout dans les campagnes, *il n'y a rien de mieux.* »

(L'abbé L. Bethléem, *Romans à lire et romans à proscrire,* 2e édit., p. 257).

Nous avons indiqué le poids de chaque ouvrage, afin de permettre aux acheteurs de constituer un colis postal, et de faire ainsi des économies sur le port, qui est toujours à leur charge. Prière de bien indiquer la gare destinataire.

VINGT-HUITIÈME ANNÉE (3e série)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE

DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME — MORALE — LITURGIE — DROIT CANON — ÉCRITURE SAINTE
PATROLOGIE — HISTOIRE SACRÉE

TOME VINGT-HUITIÈME

(Janvier à Décembre 1906)

205
A516a
v.28

LANGRES
Maison Saint-Pierre, rue Tassel

MDCCCCVI